

U d'of OTTAWA



39003002649357

se trouve aussi

A REIMS

CHEZ BRISSART-BINET, LIBRAIRE

PARIS, IMP. DE WITTEBHEIM,
Rue Montmorency, 8.

MAUCROIX
OEUVRES DIVERSES

PUBLIÉES

PAR LOUIS PARIS

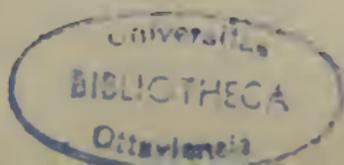
SUR LE MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE REIMS

TOME DEUXIÈME

PARIS

CHEZ L'ÉDITEUR, 27, RUE D'ANGOULÈME-S^T-HONORÉ
ET CHEZ J. TECHENER, PLACE DU LOUVRE

—
1854



JOHN W. WALKER

SECRETARY

1854

PQ

1820

.M279

1854

N. 2



LETTRES
DE MAUCROIX

I.

A *Madame D'Aub.* (D'Aubeterre).

MADAME,

CEUX qui viendront pour me consoler s'en aviseront trop tard, et votre lettre ne leur a plus rien laissé à faire contre ma douleur. Je n'aurai pas raison de m'affliger davantage, puis que vous, Madame la comtesse et

Mademoiselle sa sœur, prenez part à mon malheur. Il me semble qu'une compassion, qui vient de si bon lieu, me doit faire oublier ma perte; je vous prie de leur témoigner à quel point m'est sensible l'honneur de leur souvenir. Je les en remerciérois, mais comme on dit, je suis encore un peu étourdi du bateau. Avec vous, Madame, je vis plus librement; autrefois même, s'il m'est permis de m'en souvenir encore, vos lettres ne commençoient pas par *Monsieur*; mais je n'ose trouver rien à dire à ce que vous faites, et me contente d'être toujours très-véritablement, votre....

II.

A *Bérénice*.

ELLE Bérénice, je ne serois pas fâché que ma Mariane fût aussi belle que celle du roman, mais quand elle ne seroit pas si

sage, je ne l'en aimerois que mieux, car pour vous dire la vérité, je ne me sens pas assez dévot pour servir une sainte. La vertu dont vous faites tant de cas ne m'a jamais fait que du mal ; n'attendez donc pas que je vous en dise du bien : j'ai mille raisons de la haïr, et fasse mon bonheur qu'à l'avenir encore, je n'aie pas plus de sujet de me plaindre d'elle.

III.

A la même.

JE ne sors quasi jamais de malencontre ; à présent que je n'ai plus mal aux dents, j'ai mal à la tête : mais eussé-je ensemble mal à la tête et mal aux dents, je ne laisserois pas de répondre à votre belle lettre, et de vous dire que je commence à avoir bonne opinion de moi, puisque vous m'assurez que vous

faites quelque cas de mes avis ; vous avez vu si je les sais donner à propos, et s'il y a rien de souverain comme mes recettes ! mais ne croiez pas que je vous les enseigne pour rien ; je vous avertis de bonne heure, que j'attens la même charité de votre part, et que si jamais j'ai quelque mal dont vous aiez le remède, j'espère bien que vous m'en ferez part.

IV.

A la même.

(Elle l'avoit baptisé Tiridate et lui avoit dit de chercher une Mariane).

ous avez un filleul qui se peut vanter d'être d'assez bonne maison, puis qu'il est fils du roi des Parthes : mais, ma maraine, entendez-vous qu'avec le nom, il ait la destinée de ce pauvre prince ? Il ne baisa jamais sa Mariane qu'une fois, au front : c'est une for-

tune assez médiocre pour un homme de si grande naissance. Vous me mandez que je cherche une Mariane ! mais, ma belle maraine, si vous me permettiez de transposer seulement une lettre de votre nom, j'en aurois bientôt trouvé une, et de ma maraine, je ferois aisément ma Mariane. La rencontre est heureuse et n'est point difficile. Je me doute aussi que vous avez voulu voir si je m'aviserois de cette subtilité ; ne me dressez plus de telles embûches ; si vous avez à me prendre en quelque piège, j'aime mieux que ce soit en un autre qu'en celui-là.

V.

A la même.

A belle maraine, je n'appelle point de l'austérité de vos règles : si ce n'est assez de la réprimande qu'on m'a faite, ordonnez qu'on en fasse une seconde, je me

soumets à tout. Je pense que si vous me le commandiez, j'entrerois dans le désert, tant je suis contrit et pénitent : je ne dis pas dans le vôtre, afin qu'on ne me fasse point encore mon procès sur un pauvre mot. Je dis un désert véritable où je n'aurois que mes tristes regrets pour compagnie : vous voyez bien par ces belles paroles que j'ai mis, comme il faut, de l'eau dans mon vin. N'avez-vous jamais entendu parler d'une isle qu'on appelle, je ne sais comment, où les gens meurent aussitôt qu'ils ont une mauvaise pensée : je pense que ce n'est pas l'endroit de la terre le mieux peuplé, mais pour moi j'y demeurerois à présent en assurance, et je crois que j'y deviendrois octogénaire. Louez Dieu de sa conversion, c'est votre ouvrage. Vous avez eu plus de pouvoir sur moi que n'en ont eu tous les prédicateurs depuis dix ans.

VI.

A Mademoiselle P. P.

J'EN tombe d'accord, je ne mérite pas que vous pensiez à moi. Ce n'est pas, Mademoiselle, que je ne pense souvent à vous. Vous et mon procès, vous êtes le perpétuel entretien de mon esprit. Ne soiez point jalouse, s'il vous plaît, de ce qu'il partage mes pensées avec vous : je vous assure que vous avez les plus douces, et que je vous aime beaucoup mieux que lui. Vous ne sauriez croire combien je le hais, parce qu'il m'arrête ici et qu'il m'empêche de vous aller voir : aussi, à n'en point mentir, le mal d'être éloigné de vous, est un mal auquel je ne puis m'acoutumer, et à quoi je n'ai pu trouver encore de remèdes. Véritablement j'en sais un qui seroit excellent : c'est, Mademoiselle, si vous avez la bonté de vous ennuyer le moins du

monde de mon absence et de la trouver un peu trop longue; mais comme cela est fort difficile, je n'en espère pas grand soulagement. Vous devriez bien pourtant faire un petit effort pour l'amour de moi, car vous m'êtes bien obligée. Hier je me trouvai à une assemblée où il y avoit des dames qui n'étoient pas trop mal faites : on y servit de grands bassins de confitures. Par ma foi, Mademoiselle, je vous en souëtai un tout entier, à vous toute seule. Voiez s'il ne faut pas être l'un de vos amis pour cela! Après ce grand témoignage d'affection, et quelque autre petite chose qui se passe dans mon cœur et dont je vous rendrai fidèle compte, si jamais vous êtes assez curieuse pour vous en informer, il me semble que vous devez être assurée que je suis etc., etc.

VII.

A la même.

Sous le nom de Spitridate, prince du roman de Cyrus.

MADemoiselle.

YANT appris que vous avez eue la bonté de plaindre mes infortunes, je n'ai pas voulu être plus long temps sans vous en remercier, et vous témoigner la joie que j'ai de ce que mes disgraces ont mérité la compassion d'une si belle personne que vous : car il ne faut pas que vous vous imaginiez que pour être mort, je ne sache de vos nouvelles. Dernièrement, j'entretins dans les Champs-Élisez un habitant de Reims, qui m'assura que vous étiez la gloire et l'ornement de la ville, et une des plus grandes merveilles qui y ait paru il y a longtemps : enfin de la sorte qu'il m'en parla, je vis bien que si

la roine des Scythes eut été aussi bien faite que vòus, ma fidélité eut couru grand risque ; surtout si elle eut eù un certain petit ris qui vous sied si bien et qu'on dit être la plus dangereuse chose du monde à regarder. Mais, Mademoiselle, vous ne sauriez croire mon ravissement, quand votre compatriote m'assura que vous étiez un peu friande ! car tant que j'ai vécu, j'ai eù cette passion aussi bien que vous ; et bien souvent, quand je me trouvois avec la princesse Araminte, qui ne haïssoit pas le sucre, non plus que les autres, au lieu de nous dire des douceurs, nous en mangions : et nous avons friponé maintes confitures sèches et liquides, maintes dragées de Verdun et non-pareilles de Sedan, dont l'auteur de Cyrus ne parle pas cependant. Comme les morts n'écrivent qu'avec un peu de difficulté, permettez moi de finir celle-ci : de vous assurer que la compassion que vous avez eùe de mon malheur m'a touché si sensiblement que je ne puis m'empêcher d'être, je ne dis pas tout le temps de ma vie, mais tout le temps de ma mort,

Votre, etc.

VIII.

A la même.

 toi ! l'incomparable veuve a eu la bonté de me souëter au magnifique souper qu'elle vous a donné ! Bon ! pour un homme qui loge si près du Louvre, voilà bien parler en provincial ! Il falloit dire à la magnifique *fête* qui se fit chez elle ; car maintenant, quand on veut dire qu'une dame donne une grande collation, ou un grand souper, on dit *il y a une grande fête* chez Madame une telle : Si la précieuse..... qui loge au quartier de... sait cela, (je pense quelle en fera bien son profit !) Voici encore une autre belle façon de parler, (je m'éloigne un peu du remerciement que je dois à notre chère veuve, mais j'y reviendrai). Donc, Mademoiselle, si vous vouliez dire qu'une femme est adroite, quelle sait bien

prendre ses mesures ; comment vous y prendriez vous ? Vous croiriez avoir fait merveilles , si vous aviez dit : cette femme a de l'esprit, elle réussit dans tout ce quelle entreprend. Cependant vous n'auriez rien fait qui vaille : pour bien parler, il faut dire : Cette femme , ma foi, a *le savoir-faire* ! — Tandis que je serai ici, je me vais instruire de toutes ces belles expressions, afin de parler si bien quand je serai de retour, que personne ne m'entende plus. Mais je n'oublie rien pour dormir : revenons à la chère veuve. Sans mentir, elle vous apprend bien à vivre, à vous autres filles qui ne daigneriez penser à moi que les quatre bonnes fêtes de l'année ! Autrefois j'eusse eù plus de peine à vous le pardonner, mais maintenant que j'ai l'honneur d'être aimé de Mademoiselle Indiscret ! J'ai failli à la nommer ! mais qu'il vous suffise que mademoiselle une telle est belle comme un ange : il y en a qui la trouvent encore plus belle : mais pour moi ce n'est pas mon avis. Pour de l'esprit, il est certain qu'elle en a infiniment et parce qu'il y a de certaines gens par le monde, lesquels à cause qu'ils écrivent fort joliment, croient peut-être que l'on doit

tout souffrir d'eux ou d'elles ; qu'ils sachent ces gens-là que la demoiselle dont je parle, écrit comme défunt Voiture. Après cela, si l'on pensoit ne se point soucier de moi, je vous déclare que je pourrois bien m'en consoler. Mais j'ai beau faire le mauvais, Mademoiselle, vous connoissez trop votre mérite et le fond de mon cœur : vous savez bien que je ne saurois jamais vous aimer ni estimer comme les deux bonnes amies ; cela soit dit pourtant sans préjudice à l'aimable veuve. Elle en use si bien avec moi, que si cela continue, elle pourroit enfin se mettre en possession de ce cœur que vous négligez tant ; et ce seroit bien employé ; si elle vous chasse de vos places : que ne les gardiez-vous avec plus de soin !

IX.

A la même.

NON, Mademoiselle, il ne faut pas s'imaginer que le bruit me puisse endormir ; j'ai le sommeil plus délicat que jamais.

et, Dieu aidant, je me tourmenterai à l'avenir comme une... Si j'ai quelque espérance, elle n'est plus qu'en vous; j'espère que vous aurez la bonté de vous moquer tant de moi, de me dire tant de fois que j'ai perdu l'esprit, et que je ne sais ce que je fais, qu'enfin vous me mettez en repos. Au reste, je savois déjà ce que vous me mandez, et certaine personne m'avoit averti que je devois bien autant craindre les chevaux que les mulets. Je ne lui avois point voulu faire de réponse, à cette personne; de crainte qu'elle ne me confirmât cette mauvaise nouvelle. Mais je n'ai rien gagné: vous m'avez rendu le mauvais office que j'appréhendois qu'elle me rendit. Je vous jure, Mademoiselle, que je ne vous en sais guère de gré, et que vous m'eussiez fait grand plaisir de me laisser dans l'ignorance où j'étois, sans venir malheureusement m'assassiner par une lettre: mais je m'en vais donner bon ordre à mes affaires, et je ne suis pas si sot que de retourner dans huit jours, comme j'avois résolu: je sens bien que je ne serai que trop tôt à Reims! et d'ailleurs, j'aurois bien peu de jugement de quitter un lieu où, si les jours ne sont pas si agréables qu'en Champagne. j'ai pour le moins de fort

bonnes nuits ; bonnes nuits, en mon langage, sont celles où l'on dort sans s'éveiller ; j'aurois donc tort de quitter un lieu où je dors bien, où je joue tous les soirs ; où je vois assez souvent les plus beaux bras et les plus belles mains du monde ; où enfin, Mademoiselle, j'enrage de tout mon cœur quand on me mande des choses fâcheuses. Je pense que le meilleur seroit de vous oublier, mais le moi ! En conscience, j'y ai fait tout ce que j'ai pu ; cependant mes efforts ne servent qu'à me convaincre de ma foiblesse et du pouvoir que vous avez sur moi : usez-en bien : mais sous ombre qu'on ne sauroit s'empêcher d'être à vous, ne pensez pas traiter les gens de Turc à Maure ; car enfin la patience qu'on met à bout est capable de grandes choses ; mais après avoir bien pesté et maudit ma vie, le cœur me dit, Mademoiselle, que j'aurai encore pour vous plus de tendresse et d'amitié que personne n'en aura jamais.

X.

A la même.

MA foi, nos bouquets ont grand sujet de se plaindre du vôtre : vos pauvres petites fleurs, telles qu'il plait au bon Dieu de les faire naître ont effacé nos jasmins et nos roses muscades : encore prendroit-on patience pour cela ; mais de quoy vous avisez vous, Mademoiselle, d'envoyer la plus galante lettre du monde à Madame..? Vraiment c'est bien à affaire une villageoise comme vous, à écrire si joliment ! Mademoiselle ne bougera de la campagne, se retranchera dans son... tout un été, et quand il lui plaira d'écrire, elle le fera mieux mille fois que les gens qui demeurent à la ville ! Cependant avec votre belle lettre, vous n'avez pas obtenu de Madame ce que vous demandiez ! vous la priez de vous accorder une petite place dans son souvenir,

elle n'en a rien fait et je lui en sais bon gré : elle vous en a donné une très grande, et je suis fort trompé, si vous n'êtes tout-à-fait selon son cœur. Pour comble de bonne fortune, je vous avertis que vous me plaisez aussi extrêmement : je ne sais si ça été votre lettre qui vous a acquis cette gloire, mais sérieusement, Mademoiselle, après *les fleurs de Cosmografie*, il n'y a rien au monde que j'aime tant que vous.

XI.

A la même.

On se chagrine quelques fois, faute de savoir comme les choses se sont passées. Voyez, Mademoiselle, après ce que je m'en vais vous dire, si vous avez raison de vous être dépitée. Le jour de Saint-L... étant allé faire la révérence à... je la trouvai seule : dès qu'elle me vit, vous ne savez pas, Mademoiselle.

m'a envoyé le plus joli bouquet du monde et une lettre plus jolie encore que son bouquet ; ensuite elle me dit tant de bien de vous, que de peur de vous faire rougir, je n'oserois vous le redire. Comme nous en étions là, plusieurs personnes entrèrent, ce qui nous obligea à changer de discours, dont je fus assez fâché, car je ne hais pas à entendre vos louanges ; vous devriez m'en être obligée ; mais vous êtes une ingratitude et jamais vous ne vous aviseriez de reconnoître, comme vous devez, les continuelles marques que vous recevez de ma bienveillance ! Comme je ne pensois plus ni à vous ni à votre lettre, la dame tire un papier de sa poche : « Tenez, me dit-elle, lisez ! je m'approche de la fenêtre ; je reconnois votre caractère ; je trouve cette lettre douce, spirituelle, civile : j'en eus la joie que vous pouvez penser ; » Madame, lui dis-je, le bruit que l'on fait m'a interrompu : permettez moi de la garder pour la lire tout à mon aise. » Elle me le permit : depuis, je ne me suis pas souvenu de la lui reporter, ou pour parler plus véritablement, car je ne saurois vous rien déguiser, je n'ai pu encore m'y résoudre. Voilà comme votre épître est demeurée entre

mes mains. N'avez vous pas grand sujet d'être en colère et devez vous trouver étrange que je garde soigneusement une de vos lettres, moi qui garde jusques aux enveloppes de vos paquets ! si vous êtes d'humeur à vous facher quand on vous estime, que je vous plains Mademoiselle, vous aurez tous les jours de nouveaux sujets de chagrin ; croyez moi ! tachez à vous y accoutumer : aussi bien, quand vous vous en tourmenteriez il n'en sera autre chose : on vous estimera malgré que vous en aïez et peut être qu'on ne s'en tiendra point à l'estime.

XII.

A la même :

Vers 1661.

AVOUEZ la vérité, Mademoiselle : qui vous eut dit il y a trois mois, que j'étois homme à faire quatre cents lieues en poste, vous eussiez eût de la peine à le croire ! ce-

pendant il est vrai que j'ai fait cet épouvantable voyage. Je ne vous dis rien des peines qu'il m'a causées, car il me souvient qu'autrefois j'en ai souffert de bien pires, dont vous ne vous êtes guère souciée : tant y a que j'ai passé des rivières à la nage et que j'ai galoppé sur le bord des précipices ! Sans mentir, Mademoiselle, quand on vous quitte, sans savoir quand on aura le bonheur de vous revoir, on fait bon marché de sa vie, et on ne se soucie pas tant la moitié de mourir qu'en un autre temps. Si vous avez quelque curiosité de savoir ce que je fais, je vous dirai que je passe un peu plus mal mon temps que je ne faisais quand je le passois très-mal à Paris. Pour me réjouir et pour m'affliger aussi, je pense souvent à vous : mais non pas à vous toute seule, je pense aussi à Madame votre tante ; je pense à M.... à M.... Si elles ne se souviennent aussi quelquefois de moi, il y a bien de l'injustice dans le monde, car je les honore toutes si parfaitement que si elles ne m'en ont point d'obligation, pour le moins elles m'en doivent savoir un peu de gré : j'aurai bien de la joie si je puis jamais apprendre de leurs nouvelles. Et si par hasard, Mademoiselle,

comme il n'y a rien dans le monde qui ne se puisse faire, il arrivoit que vous changeassiez de nom, je vous supplie de m'en avertir et de m'apprendre qu'il est un homme à qui tous les autres auront tant de sujets de porter envie. Souvenez vous du moins, Mademoiselle, que jamais personne n'aura ni tant de respect ni tant d'estime pour vous que j'en conserverai toute ma vie.

XIII.

La fontaine à Maucroix.

22 Août 1661.

i tu n'as pas reçu réponse à la lettre que tu m'as écrite, ce n'est pas ma faute; je t'en dirai une autre fois la raison, et je ne t'entretiendrai pour ce coup-ci que de ce qui regarde M. le Surintendant : non que je m'engage à t'envoyer des relations de tout ce qui lui arri-

vera de remarquable; l'entreprise seroit trop grande, et en ce cas-là, je le supplerois très-humblement de se donner quelquefois la peine de faire des choses qui ne méritassent point que l'on en parlât, afin que j'eusse le loisir de me reposer. Mais je crois qu'il y seroit aussi empêché que je le suis à présent. On diroit que la renommée n'est faite que pour lui seul, tant il lui donne d'affaires tout à la fois. Bien en prend à cette déesse de ce qu'elle est née avec cent bouches, encore n'en a-t-elle pas la moitié de ce qu'il faudroit pour célébrer dignement un si grand héros; et je crois que quand elle en auroit mille, il trouveroit de quoi les occuper toutes. Je ne te conterai donc que ce qui s'est passé à Vaux, le 17 de ce mois: le Roi, la Reine-Mère, Monsieur, Madame, quantité de Princes et de Seigneurs s'y trouvèrent. Il y eut un souper magnifique, une excellente comédie, un ballet fort divertissant, et un feu qui ne devoit rien à celui qu'on fit pour l'entrée.

Tous les sens furent enchantés,
Et le régal eut des beautés
Dignes du lieu, dignes du maître,

Et dignes de leurs Majestés,
Si quelque chose pouvoit l'être.

On commença par la promenade. Toute la cour regarda les eaux avec grand plaisir. Jamais Vaux ne sera plus beau qu'il le fut cette soirée-là, si la présence de la Reine ne lui donne encore un lustre qui véritablement lui manquoit. Elle étoit demeurée à Fontainebleau, pour une affaire fort importante, tu vois bien que j'entens parler de sa grossesse ; cela fit qu'on se consola, et enfin on ne pensa plus qu'à se réjouir. Il y eut grande contestation entre la Cascade, la Gerbe d'eau, la fontaine de la Couronne et les animaux, à qui plairoit davantage ; les dames n'en firent pas moins de leur part.

Toutes entr'elles de beauté
Contestèrent aussi chacune à sa manière ;
La Reine avec ses fils contesta de bonté ;
Et Madame, d'éclat avecque la lumière.

Je remarquai une chose à quoi peut-être on ne prit pas garde, c'est que les Nymphes de Vaux eurent toujours les yeux sur le Roi : sa bonne

mine les ravit toutes, s'il est permis d'user de ce mot en parlant d'un si grand prince. Ensuite, de la promenade, on alla souper. La délicatesse et la rareté des mets furent grandes; mais la grâce avec laquelle Monsieur et Madame la Surintendante firent les honneurs de leur maison, le fut encore davantage. Le souper fini, la Comédie eut son tour : on avoit dressé le Théâtre au bas de l'allée des Sapins.

En cet endroit, qui n'est pas le moins beau
 De ceux qu'enferme un lieu si délectable,
 Au pied de ses sapins et sous la grille d'eau,
 Parmi la fraîcheur agréable
 Des fontaines, des bois, de l'ombre et des zéphirs,
 Furent préparés les plaisirs
 Que l'on goûta cette soirée.
 De feuillages touffus la scène étoit parée,
 Et de cent flambeaux éclairés;
 Le ciel en fut jaloux : enfin, figure-toi
 Que lorsqu'on eut tiré les toiles,
 Tout combattit à Vaux pour le plaisir du Roi,
 La musique, les eaux, les lustres, les étoiles.

Les décorations furent magnifiques, et cela ne se passa pas sans musique.

On vit des rocs s'ouvrir, des Thermes se mouvoir,
 Et sur son pié-d'estal tourner mainte figure,
 Deux enchanteurs, pleins de savoir,
 Firent tant par leur imposture,
 Qu'on crut qu'ils avoient le pouvoir
 De commander à la nature.

L'un de ces enchanteurs est le sieur Torelli,
 Magicien, expert et faiseur de miracles ;
 Et l'autre, c'est Le Brun, par qui Vaux embelli,
 Présente aux regardans mille rares spectacles,
 Le Brun, dont on admire et l'esprit et la main,
 Père d'inventions agréables et belles,
 Rival des Raphaëls, successeur des Apelles,
 Par qui notre climat ne doit rien au Romain.
 Par l'avis de ces deux la chose fut réglée.

D'abord aux yeux de l'assemblée
 Parut un rocher si bien fait,
 Qu'on le crut rocher en effet :

Mais insensiblement se changeant en coquille,
 Il en sortit une nymphe gentille,
 Qui ressembloit à la Béjar,
 Nymphe excellente dans son art,
 Et que pas une ne surpasse.

Aussi récita-t-elle avec beaucoup de grace,
 Un prologue estimé l'un des plus accomplis
 Qu'en ce genre on pût écrire,
 Et plus beau que je ne dis,

Ou bien que je n'ose dire,
Car il est de la façon
De notre ami Pelisson.
Ainsi, bien que je l'admire,
Je m'en tairai, puisqu'il n'est pas permis
De louer ses amis.

Dans ce prologue, la Béjar qui représente la Nymphé de la fontaine où se passe cette action, commande aux Divinités qui lui sont soumises, de sortir des marbres qui les enferment, et de contribuer de tout leur pouvoir au divertissement de Sa Majesté: aussitôt les Thermes et les Statues qui font partie de l'ornement du théâtre, se meuvent, et il en sort, je ne sais pas comment, des Faunes et des Bacchantes, qui font l'une des entrées du Ballet. C'est une fort plaisante chose que de voir accoucher un Therme, et danser l'enfant en venant au monde. Tout cela fait place à la Comédie, dont le sujet est un homme arrêté par toute sorte de gens sur le point d'aller à une assignation amoureuse.

C'est un ouvrage de Molière;
Cet écrivain par sa manière,

Charme à présent toute la Cour,
 De la façon que son nom court,
 Il doit être par-delà Rome :
 J'en suis ravi, car c'est mon homme.
 Te souvient-il bien qu'autrefois
 Nous avons conclu d'une voix,
 Qu'il alloit ramener en France
 Le bon goût et l'air de Terence;
 Plante n'est plus qu'un plat bouffon,
 Et jamais il ne fit si bon
 Se trouver à la Comédie ;
 Car ne pense pas qu'on y rie
 De maint trait jadis admiré
 Et bon *in illo tempore*.
 Nous avons changé de méthode ;
 Jodelet n'est plus à la mode,
 Et maintenant il ne faut pas
 Quitter la nature d'un pas.

On avoit accommodé le Ballet à la Comédie
 autant qu'il étoit possible, et tous les Danseurs
 y représentoient des fâcheux de plusieurs ma-
 nières : en quoi certes ils ne parurent nulle-
 ment fâcheux à notre égard ; au contraire on
 les trouva fort divertissans, et ils se retirèrent
 trop-tôt au gré de la compagnie. Dès que ce
 plaisir fut cessé, on courut à celui du feu.

Je voudrois bien t'écrire en vers
Tous les artifices divers
De ce feu le plus beau du monde,
Et son combat avecque l'onde,
Et le plaisir des assistans.
Figure-toi qu'en même tems
On vit partir mille fusées,
Qui, par des routes embrasées,
Se firent toutes dans les airs
Un chemin tout rempli d'éclairs,
Chassant la nuit, brisant ses voiles.
As-tu vu tomber des étoiles?
Tel est le sillon enflammé,
Où le trait qui lors est formé.
Parmi ce spectacle si rare,
Figure-toi le tintamare,
Le fracas et les sifflemens
Qu'on entendoit à tous momens.
De ces colones embrasées,
Il renaissoit d'autres fusées,
Ou d'autres formes de pétart,
Ou quelque'autre effet de cet art;
Et l'on voyoit régner la guerre
Entre ces enfans du tonnerre;
L'un contre l'autre combattant,
Voltigeant et pirouettant,
Faisant un bruit épouvantable,

C'est-à-dire un bruit agréable.
Figure-toi que les échos
N'ont pas un moment de repos,
Et que le chœur des Néréides
S'enfuit sous ses grottes humides.
De ce bruit Neptune étonné,
Eut craint de se voir détrôné,
Si le monarque de la France,
N'eût rassuré, par sa présence,
Ce Dieu des moites tribunaux,
Qui crut que les dieux infernaux
Venoient donner des sénérades
A quelques unes des Nayades.
Enfin la peur l'ayant quitté,
Il salua sa Majesté.
Je n'en vis rien, mais il n'importe :
Le raconter de cette sorte
Est toujours bon ; et quant à toi,
Ne t'en fais pas un point de foi.

Au bruit de ce feu succéda celui des tambours ; car le roi voulant s'en retourner à Fontainebleau cette même nuit, les Mousquetaires étoient commandés. On retourna donc au Château, où la colation étoit préparée. Pendant le chemin, tandis qu'on s'entretenoit de ces choses, et lorsqu'on ne s'attendoit plus à rien.

on vit en un moment le ciel obscurci d'une épouvantable nuée de fusées et de serpentaux : faut-il dire obscurci ou éclairé ? Cela parloit de la lanterne du dôme. Ce fut en cet endroit que la nuée creva d'abord ; on crut que tous les astres grands et petits étoient descendus en terre, afin de rendre hommage à Madame ; mais l'orage étant cessé, on les vit tous en leur place. La catastrophe de ce fracas fut la perte de deux chevaux.

Ces chevaux qui jadis un carosse tiraient,
Et tirent maintenant la barque de Caron,
Dans les fossés de Vaux tomberent,
Et puis de-là dans l'Achéron.

Ils étoient attelés à l'un des carosses de la Reine, et s'étant cabrés à cause du feu et du bruit, il fut impossible de les retenir. Je ne croyois pas que cette relation dût avoir une fin si pitoyable. Adieu. Charge ta mémoire de toutes les belles choses que tu verras au lieu où tu es.

XIV.

*Lettre en style de Rabelais à M. de Lahaye, prévost
de Château-Thierry.*

ous dites *Dorgues*, notre féal, sur le chapitre des jeux de paulme : si ai-je pourtant résolu de ne vous en croire que le moins que je pourrai, car pour jamais je dis adieu aux jeux de paulme : jeux de paulme ne me seront jamais de rien. Eh croiez vous, notre ami, que ce soit trop que de deux jambes ! quant à moi, ce n'est mon opinion, et me pourriez donner caution et certificat qu'en jouant à la paulme, nul mal ne m'arriveroit sans point de faute, pourtant je n'y jouërois pas ! Auquel propos, et à votre imitation, qu'il ne vous déplaise, je vous raconterai une petite histoire : En l'an, je ne sais quel, un chat entra par un matin en la cuisine de la maison, et là aperçut, sur un réchaud plein de

feu, un plat couvert d'une assiette, où la servante avoit mis de l'eau chauffer pour faire *ce qu'il vous plaira* : si, se va imaginer maître Mitis, de l'eau chaude que ce fut soupe ; dont il entra en ferme résolution de s'en accomoder, et de faire un tronçon de chère lie, tandis que la servante n'y étoit pas. Mais si mal s'y gouverna le dit Mitis, qu'il renversa plat et eau chaude sur lui ; dont il se trouva aucunement incommodé en sa personne ; si, *s'en fuit* comme si levriers l'eussent tenu aux fesses, et en grande abomination contre l'eau chaude, gagna le toit de la maison : non sans soi repentir d'avoir si mal pourveu à ses besognes. Quelques jours après la douleur étant un peu passée, *il retourna* à la cuisine, comme vous savez que chats non plus que moines, de cuisine ne se peuvent passer. Il, le plat aperçut encore sur le réchaut en la propre forme que la première fois, fors que le feu étoit éteint : je n'en aprocherai, dit le chat : je n'y toucherai, foi de chat de bien ! et pour cause ! Or, je croirois, pour moins de cent écus, que de la vient le proverbe, *chat échaudé craint l'eau froide*. Et plus n'en dit ledit déposant. Faites l'aplication si vous voulez, je ne m'en soucie d'un carolus.

XV.

M. de Lahaye à M. de Maucroix.

ous avez raison, Monsieur, de m'écrire d'un style sérieux ! vous mériteriez bien que je ne vous fisse point réponse, et que je tinsse ma gravité ! Mais je vous le pardonne, à la charge de n'y plus retourner. L'homme pour qui vous m'avez écrit aura satisfaction, et je suis quasi fâché que son affaire soit juste, puisqu'en lui donnant contentement je ne ferai rien pour vous ! Celui qui vous a prié de me le recommander ne pouvoit mieux s'adresser qu'à vous, à qui je ne puis, ni neveux jamais rien refuser, de ce qui sera possible : cela soit dit sans compliment. Pour vous remercier de l'occasion que vous me donnez de vous rendre quelque petit service, je vous envoie une lettre en style pantagrüelique que j'écrivis à Puymorins, le len-

demain de la gelée : peut-être ne la trouverez-vous pas trop bonne, auquel cas je vous permets de la bruler....

XIV.

De Lahaye à Puymorins.

DIEU pannièrs, vendanges sont faites, toutes les vignes sont, pardieu, gelées, de la nuit dernière, notre féal ! Mais comment gelées ? qu'il n'en est resté au diable le bourgeon ; encore disent les experts qu'il n'y aura de deux ans qu'à grapiller, tant bien cette maudite gelée s'y est prise ! De deux ans, vertu-Dieu ! Eh ! que boire, cependant ? Sainte Marie de vin vermeil ! *da mihi potum* ! Oh ! que M. de Lamoignon auroit fait prudemment, si plutôt qu'établir ici un conseil de santé, où l'on n'entend que *contestes sempiternelles*, il, pour deux ans, eut au vin pourvû ! que de grâces ne lui auroit-on pas

rendues, s'il eut établi un beau grand petit cabaret de Dieu, où le vin n'auroit de deux ans manqué, et où je, sans contredis, aurois présidé comme un compère ! Jem'en serois bien acquitté, je vous affie, et jamais n'aurois failli à toujours boire tout le fin premier et même encore le dernier, bien souvent ! Qu'en dites-vous, buveurs ? n'eut-ce été œuvre digne d'un tel homme ? Pardieu si eut été ! Mais, direz-vous, homme de si grande guise a bien d'autres pensées en la tête ! Il n'est jà empêché pour des vétilles ! ses emplois tous, sont pour choses importantes et digne vertu-Dieu ! qu'y a-t-il de plus important en ce bas monde que d'empêcher les gens de mourir de soif ? La mort de Roland vous fait-elle point trembler ? Quels inconvénients n'en peuvent point survenir ? Quantes familles, quantes villes, quantes provinces tout entières se sont par guerre ruinées et leurs voisins ? quand et quand pour chercher à boire ? Et la messe, la contez-vous pour rien ? Je me donne à trente charetées de diableteaux, en cas qu'en toute Champagne, on cueille assez de vin pour la dire !

Comment diable ! je vois déjà nos hérétiques

se prélassant par les rues, qui disent qu'on va changer l'*Introït*, et qu'on dira dorénavant : *Introïbo ad alteré*. Encore, disent-ils, qu'il sera mal chanté ! d'autant que prêtres, s'ils n'ont bu copieusement, ne chantent rien qui vaille. Mais à propos ! les pauvres diables de trépassés, que feront-ils les pauvres hères avec leurs messes sèches ? car entendez qu'on y portera pain à foison, mais de vin pas goutte ! Ils viendront pardieu affublez de leur libéra chercher à boire en ce monde si on ne leur en porte en l'autre ; tout menace guerre, tout tend à sédition ; ils, de leur royaume enverront pour nous guerroyer, taupes à milliers, souris, vers, serpents, vipères, insectes de toutes sortes, qui nous infecteront de mal- peste pour le moins ! Il y faut remédier. Mais où est le remède, si le vin manque ? *remedium contra pestes*, n'en avez-vous jamais ouï parler, vous autres ivrognes de hautes classes ? n'est-ce le seul antidote ? n'est-ce le souverain préservatif ? Oui, pardieu, oui ! par le bon Dieu, oui ! sans lui toute nature affoiblit, toutes choses vont en déconfiture ; nous, sans lui, bientôt retomberions dans l'antique cahos. Explorez-le en cette année malheu-

reuse, plus déjà ne verrez, comme souliez, tonneaux rangés sur beaux chantiers; plus ne verrez bouteilles dans les celliers en belle ordonnance; plus, sur buffets verres rincez bien à point: tout sera pesle-mesle entassé sans ordre aucun; tout sera en confusion; pourquoi? parce que le vin a manqué. Seigneur, doteur de tout bien, en quoi t'avons-nous offensé? encore si le mal fut tombé sur quelques treilles malautrûes! sur quelques terroirs de nulle valeur! mais les divines côtes d'Avenay! de Mareuil! d'Ay! que les colibeteurs du pais nomment par excellence *vinum dei!* de Cumières! d'Arty! ah! savoureux vin blanc, dont la moindre goutte est digne de la bouche de quatre Roys! - d'Epernay! des demoiselles de Paroy! de Gland! tout est frit! tout est perdu! même la benoite montagne de Reims! *Ecquid perditio hæc!* Pauvre Mobillon, tant ton infortune me cause de déplaisir! cetui homme de bien qui tant disertement emplissoit bouteilles! tant doctement composcit bouchons! tant curieusement conservoit le divin piot! Et puis tant libéralement l'eschangeoit contre beaux escus au soleil! contre beaux moutons à la

grande laine ! Que tant grands fussent ils et de bon aloi, n'estoient encore dignes d'être à cette divine liqueur parangonnée ! cetui homme de bien, dis-je, sera donc désormais réduit à vendre des prunes, et a grater son ventre au soleil ! C'est erreur, c'est abus, c'est scandale trop manifeste ! Je ne le puis souffrir ! Adieu.

XVII.

Le même au même.

Nous vous envoions un pâté de deux lièvres, nos cochons n'en veulent plus ; nous pouvions bien les garnir d'une petite oye fort *raible*, comme cailles, veilles perdrix, etc... mais vous trouverez bon, pourvu que cela ne vous tourne point à importunité, que nous les mangions ce soir à souper. Vous vous imaginerez peut-être que nous vous envoions ce pâté, pour avoir des poires de Rousselet, ou quel-

ques autres douceurs de votre païs : point du tout. Il n'en est rien, ne le croïez pas ; trop bien se aviez quelques bouteilles de bon vin, volontiers l'accepterions ; cela soit pourtant dit en passant. *Modo hic nos* — Adieu, nos chers amis : aimez-nous toujours bien, car de notre côté nous vous aimons tout plein.

XVIII.

M. de Lahaye au même.

J'ESPÈRE manger six poires de ce fruit bien plus longtemps que vous ne le sou-
tenez : que diable avons nous fait de mal au monde pour en sortir sitot ? Le diable m'emporte si j'en donnerais ma part pour la cinquantaine ! Vertu-Dieu, vous nous donez le carême bien bas ! Je sens en moi certaine énergie, et je prie Dieu qu'ainsi soit de vous qui me pronostiquez d'années, de longues olympiades, et que de

cent ans je cueillerai encore des poires, et bisco-
terai la jardinière, sous le poirier ! Entendez,
pourveu qu'elle soit jolie ; autrement je renie
Mahomet si j'y touche ! A propos, Dieu soit loué,
qui nous a renvoié M. Rainssant ! quelle perte,
digne vertu-Dieu ! La bienheureuse Champagne
n'en fait elle pas des feux de joie ?.. Mais il m'a
aussi, pour mes péchés, renvoié un frère qui
est si sot, que la camarde n'a daigné s'en char-
ger ! Car, afin que vous le sachiez, les maudites
fievrés nous ont aussi affligés ici aussi bien que
vous : mais n'en déplaise à ces demoiselles, il
me semble qu'elles devoient épargner les hon-
netes gens et surtout les bons médecins !

XIX.

Le même au même.

E n'ai qu'un moment pour vous écrire,
il le faut employer utilement : première-
ment je suis votre très-humble servi-

teur ; après cela je vous recommande une petite troupe comique qui voudroit bien jouër à Reims, si vous avez quelqu'un qui connoise quelqu'un qui puisse parler à quelqu'un pour les recommander à ceux qui donnent la permission, vous m'obligerez fort de vous y emploïer, et si votre sévérité vous permet de les aller entendre, vous n'en sortirez pas mal satisfait, vous qui ne l'etes qu'à bonne enseigne. Ils nous ont ici donné beaucoup de plaisir, et malgré les prédicateurs qui les ont tourmentés, ils nous ont fait passer un peu plus doucement que nous n'eussions fait le tems penible de l'Avent. Dieu nous envoie de tems en tems de pareilles consolations et vous tienne par sa sainte grâce en allégresse d'esprit. Adieu.

DE LAHAYE.

XX.

*A Monsieur Hillct, syndic de la ville, près Saint-Denis,
à Reims.*

Le 13 janvier (1668 ou 70).

 L m'eust esté assez difficile de faire réponse mercredi dernier à votre lettre, parceque ce jour la, je ne la reçus qu'à sept heures du soir. Le lendemain matin j'allay chez monseigneur le coadjuteur de Reims pour le prier au nom de la ville de faire changer l'ordre que vous aviés receu pour les cinq compagnies de cavallerie. Je n'eus pas beaucoup de peine à obtenir de luy cette grace. A peine avois-je ouvert la bouche qu'il me dit : Je scay bien ce que vous voulez me dire : vous me voulés parler pour cinq cents chevaux qui ont eu ordre d'aller à Reims ; l'ordre est révoqué et ces troupes vont

à Rhetel. Je le remerciay très-humblement de la grace qu'il avoit fait à la ville et l'assuray que jamais elle n'en perdrait le souvenir. Il me donna charge de dire à messieurs du conseil de sa part, qu'il *réserveroit* toujours les occasions de faire plaisir à la ville et qu'on les pouvoit assurer et pour ce qui estoit des gens de guerre que l'on n'en enverroit jamais à Reims qu'à la dernière extrémité, et quand il n'y auroit plus moyen de faire autrement. Après m'avoir fort recommandé de faire savoir cela à messieurs de la ville, il monta en carrosse et me rappella encore et m'enjoignit de ne pas manquer à donner à messieurs de la ville ces assurances de sa part. En vérité, Monsieur, je crois que le crédit de ce prélat sera fort utile à la ville et cette extrême civilité mériteroit ce me semble que messieurs du conseil luy en fissent un remerciement. Si je pouvois leur rendre service en général et en particulier je m'estimerois bien heureux, comme aussi de vous pouvoir témoigner que je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MAUCROIX.

XXI.

*Les membres du conseil de ville à Monseigneur le
coadjuteur de Reims (1).*

MONSEIGNEUR,

ONSIEUR de Maucroix nous a fait scavoïr les bontés que votre grandeur a pour nous qui sont d'autant plus grandes que par ses bienfaits elle a bien voulu prévenir nos importunités : nous vous en rendons, Monseigneur, nos très-humbles actions de graces, avec protestations que nous ferons tous nos efforts pour en mériter la continuation par nos très-humbles respects, avec lesquels nous sommes de tous nos cœurs, Monseigneur, de votre grandeur, les très-humbles.....

(1) Nous avons trouvé cette lettre non signée dans un paquet de pièces renseignées comme inutiles : elle nous a paru la minute envoyée par Maucroix à M. Hillet, comme modèle de ce qui pourrait-être écrit par le conseil au coadjuteur.

XXII.

A Mademoiselle Résilly.

 VOY, *ma cousine*, j'ai l'honneur de vous écrire! Oui, mais voilà le cœur qui me bat d'une force que la plume me tombe presque des mains. Sans doute, il m'avertit de ne pas passer une si belle occasion sans vous parler un peu de ses intérêtz, et vous demander des nouvelles de quelques soupirs qu'il a pris la hardiesse de vous adresser, depuis que je suis ici. Mais si vous avez un blondin en tête, vous avez bien autre chose à faire qu'à songer à moi ni à mes soupirs! Ah *ma cousine Résilly*, à quoi pensez-vous? quand ce papa ou cette maman viendront vous dire, *Résilly*, nous avons un honnête homme qui a de l'amitié pour vous, à bonne intention!... répondez honnêtement: « Il ne m'ennuie pas encore d'être fille! vous ennuyez-vous

de me garder ? » — Voilà comment il faut parler : car si vous pensez dire : « mon père, vous savez mieux ce qu'il me faut que moi même, je n'aurai jamais d'autre volonté que la vôtre ! » vous êtes perdue, ma fille : on vous ôtera tout, jusqu'à votre nom ! Pourquoi vous exposer à ce malheur ? si vous souëtez d'être aimée, ne vous défiez point de votre bonne fortune, vous n'aurez que trop d'adorateurs ; moi, par exemple, en attendant mieux ! Ah ! ma cousine, si vous saviez combien de soupirs ! Mais non, vous ne le saurez point présentement, à mon retour, je vous en rendrai un compte fidèle. Ne craignez rien, je suis de bonne foi, je ne vous en compterai pas un plus qu'il n'y en aura véritablement. Si je trouvois auprès de vous ce blondin conjugal, je n'aurois pas le mot à dire. Enfin, vous en croirez ce qu'il vous plaira, mais ma foi, célibat est plus gai que mariage : chassez-moi ces hommes à sacrement, vous dis-je : les galans de la société valent mieux que tout cela : ils vous estiment, ma cousine ; ils sentent pour vous ce qu'il faut sentir, ils n'espèrent rien, et ne vous *en demandent pas d'avantage*. Une fille peut-elle être aimée à meilleur marché ? Vraiment, ces gens à hymé-

née ne vous en quitteront pas à si bon compte. Ils se feront bien païer de leurs peines : si vous êtes sage, donnez-vous en garde et profitez de mes avis.

XXIII.

A Isabelle de La Framboisière.

Nous passons les jours à dire :
Notre Isabelle en partant de ce lieu
Rien n'oublia, fors à nous dire adieu.

COMBIEN vous m'avez trompé, ma cousine! ne m'en avoir pas dit une parole la veille! ne m'en avoir pas fait le moindre semblant, à moi! à moi! ma cousine! *Ouy, mais je me fusse atendrie!* Eh bien ! Mademoiselle, quand il vous en eut couté deux ou trois larmes, en fusiez-vous morte? pensez-vous qu'on ne vous les eut pas bien rendues? Au reste, je ne suis pas le

seul qui soit en colère. N... vous fait votre procès tout au long; P.... crie miséricorde contre vous; il n'y a que C.... qui tienne votre parti, mais faiblement, car, en son âme, elle vous condamne comme les autres. Or bien ce qui est fait est fait; écrivez-nous une belle lettre la-dessus, demandez-nous bien pardon et ne retombez plus dans la même faute. En conscience, s'il vous arrive jamais de nous tromper, nous qui prenons en vous une confiance aveugle, nous vous dégraderons: vous ne serez plus la grande cousine, vous ne serez plus la chère Isabelle: nous ne vous trouverons plus ni belle, ni de bonne mine, vous n'aurez plus les yeux beaux, vous n'aurez plus les cheveux blonds, vous deviendrez une petite créature, laide; noire, mal faite: fi! qui voudroit de cela! mais ne pensez pas être trois semaines à nous donner des marques de votre repentir, nous attendons incessamment de vos nouvelles. Pour moi, je vous garde fort exactement cette amitié que je vous ai vouée: n'est-ce pas amitié qu'il faut appeler cela? Ce n'est pas que votre perfidie ne m'ait touché bien sensiblement; elle est effroyable, je m'en rapporte à vous-même: mais vous vous

corrigez, n'est-il pas vrai, ma cousine? vous ne nous tromperez plus, vous ne partirez plus sans dire adieu à vos bons amis. Il y aura des larmes répandues de part et d'autre ; cela sera le plus joli du monde. Adieu : chacun vous baise les mains, vous aime, vous regrette ; je n'ose vous dire ce qui se passe dans mon cœur, parce qu'il faut que je fasse voir ma lettre : je ne veux pas qu'on sache que je suis au désespoir de votre absence. Adieu.

XXIV.

A Mademoiselle L. P....

Ou en sommes-nous, Mademoiselle? on dit que vous vous mariez véritablement. Jen'eusse pas crû que le mauvais exemple eut eû tant de pouvoir sur votre esprit ; parce que N..... a joué à la fausse compagnie et en a usé comme il lui a plû, il vous prend fan-

taisie de l'imiter ! je vois bien qu'il faut que je retourne promptement pour rafermir dans le bon parti nos chères cousines qui chancellent : indubitablement, elles nous feroient banqueroute et je ne voudrois pas répondre de G... , quoique je lui aie toujours vu une forte et sage amour pour la solitude. Mais au moins, avez-vous bien pensé à ce que vous allez faire ? avez-vous bien songé aux dégouts, aux maux de cœur qu'il faut essuier dans le mariage ? penseriez-vous courir comme vous avez de coutume ? Adieu Montchenau, ma chère ! adieu Béro ! plus de promenades ; ce sera beaucoup si en toute une année on vous permet un pauvre pèlerinage de Sainte-Hélène : pour vous consoler, vous aurez un mari que vous haïrez, s'il est méchant : que vous craindrez de perdre, s'il est bon : vous voila bien à votre aise ! Cependant, quoi qu'ancien ennemi du mariage, je ne laisse pas de tomber d'accord qu'il vaut mieux se marier que de brûler : c'est à voir si le rôl se brûle, et en ce cas y apporter le meilleur remède que faire se pourra. On ne me mande pas le nom de votre futur, mais persuadé comme je le suis de votre jugement, je suis sûr que vous avez

fait un bon choix. Un petit avis pourtant : je sais de bonne part que les maris de l'année prochaine seront sans comparaison meilleurs que de ceux celle-ci. Si rien ne presse, attendez. Adieu.

XXV.

A Mademoiselle G...

ET vous aussi, G... vous vous en mêlez ! vraiment j'en suis d'avis ! S'il vous plaît, ne vous ai-je pas oui dire que vous ne vouliez jamais jurer de rien ! et prétendez-vous qu'on vous marie sans jurer de quelque chose ? ne vous obligera-t-on pas à promettre foi, fidélité ? et vous aurez l'effronterie de faire un pareil serment ? Coquette ! s'y fierà qui voudra ! pour moi, je voudrais caution qui eut pignon sur rüe. Mais pardon, G..., pardon, je parle contre ma conscience : j'ai déclaré assez de fois, et je le

déclare encore, que jamais je n'ai trouvé en G... que bonté, vertu, honnêteté..., jamais brin de coqueterie ! et si Monsieur son époux ne s'en sauve, un autre aura bien de la peine à s'en tirer. Or ça, G..., parlons maintenant par raison. Vous voulez vous marier : pourquoi ? car il faut qu'il y ait un pourquoi en toute chose. La nuit, vous ne craignez point les esprits, comme la N.... Vous êtes bien couchée, bien nourie, bien vêtue ; vous avez bon marché de votre chair : le démon qui vous tente ne sait pas son métier. Pourquoi donc vouloir changer de condition ? — • Oui mais si vous saviez, ce Monsieur de La M....., est un si honnête homme ! il me fait paroître tant d'amitié ! » — Eh depuis quand, s'il vous plaît, êtes vous si sensible à l'amitié ? Il me semble que c'est une maladie à quoi vous n'êtes guère sujete ! Pour tout ce que j'en dirai, je vois bien que vous n'en ferez qu'à votre tête ; mariez-vous, de par Dieu ! mais souvenez-vous que ce sacrement en amène un autre qui n'est pas si agréable que le premier ! ce sera grand pitié quand il faudra avoir recours à la ceinture de Sainte-Bove. — Présentement le mal est bien éloi-

gné, il ne vous fait pas peur, ma chère, etc. Voilà comme l'on se moque des donneurs d'avis ! n'en parlons plus, mariez-vous, ma cousine. Je ne vous cèle pourtant pas que ce M. La M... me plait assez : on peut faire pour celui-la plus qu'on ne feroit pour un autre : là là, encore ne faut-il pas regarder toujours le mariage par son mauvais côté : s'il a des épines, il a des roses ; Dieu vous en donne, Mademoiselle, à pleine corbeille, car je suis tout à fait votre serviteur, et vous n'aurez jamais tous les plaisirs que je vous souête.

XXVI.

A Mademoiselle Ch. La Framboisière.

JE ne sais plus où j'en suis ; tandis que je prends garde d'un côté, l'on m'échappe de l'autre. Je tâche de regagner G... et la P...., et l'on me donne avis que vous songez à

la révolte ; oh pauvre célibat, tu auras bien à souffrir cette année avec nos cousines ! On me mande donc qu'il y a un homme veuf qui vous fait les doux yeux ; ce n'est pas tout , on dit que vous les lui faites aussi ! Est-ce là le fruit de mes leçons ? combien de fois vous ai-je recomandé la modestie ? combien de fois vous ai-je dit qu'il falloit qu'une fille fut glaçon par le dehors ? Est-ce ainsi que vous profitez de mes enseignements ? J'ai peur qu'à la fin, elles ne tirent les gens par le manteau ! J'ai allégué aux unes et aux autres la ceinture de Sainte-Bove, le pèlerinage de Sainte-Hélène : excellentes raisons ! raisons capables de faire revenir toute bonne âme à résipiscence ! et pourtant raisons de nul effet, tant la perversité est grande ! Que vous dirai-je, à vous, ma chère cousine , pour vous détourner de cet abîme où vous allez vous jeter à corps perdu ? y êtes vous résolue ? est-ce une affaire réglée ? voici ce que je vous conseille : envoyez quérir un notaire, qu'il vous dresse un beau et bon contrat, puis on vous mènera à l'église : faites bien le faux serment ordinaire : et puis on vous couchera, et puis vous dormirez, si vous pouvez. Je n'ai pas d'autre conseil à vous donner ; mais

entre nous, tombons d'accord que la liberté est une belle chose; n'être qu'à soi-même, quel plaisir! Maintenant votre juridiction s'étend tout le long de votre personne : mais dès le moment que vous serez mariée, vous ne serez pas seulement maîtresse de votre petit doigt! c'est bien peu de chose qu'un petit doigt, et cependant il ne vous appartiendra plus : il sera en la disposition d'un autre. Et vous ne tremblez point à cette menace! Voici encore qui est digne de considération : si vous vous mariez, *ergo* la nuit vous changerez de compagnie : adieu *Colmice!* Or, je vous soutiens en face, qu'il n'y a homme de bon sens qui n'aimât mille fois mieux la compagnie que vous quittez, que celle que vous voulez prendre; toutefois, comme je ne suis pas d'humeur à chicaner personne, suivez votre inclination; avez-vous besoin de mon consentement? pour en avoir le cœur éclairci, le voila : avancez vos troupes. Adieu.

XXVII.

A Mademoiselle Ch.

 Pourquoi, s'il vous plait, quand vous faites vos baisemains à vos bonnes amies, ne les faites vous pas aussi à vos bons amis ? est-ce que vous croiez n'en point avoir ? Il est vrai que de jour en jour vous vous rendez moins digne de leur amitié. N'etes vous pas honteuse d'avoir laissé passer quatre grands mois sans nous avoir donné la moindre marque de votre souvenir ! On vous a laissé faire pour voir jusques où pourroit aller votre dureté ! vous mériteriez... oui, qu'on vous oublit comme vous oubliez les autres ; cependant avant que de vous punir, on attendra jusqu'à votre retour et si vous témoignez un extrême regret du passé, on pourra être encore assez bon pour vous pardonner ; mais si vous prétendez de soutenir votre faute, qui n'est point soutenable, plus

de grâce ! tout sera pour la grande cousine. Au reste il est tantôt temps que vous songiez au retour ; *le mal est presque cessé*, et dans peu nous espérons qu'il n'y aura plus de danger : ne laissez pas là pour les gages les deux belles : ramenez-les avec vous. Je crois que vous aurez tenu bon registre des sujets du roy d'Espagne que vous avez fait mourir ; nous prétendons que vous nous rendrez un compte fidèle de vos aventures, et pour vous en rembourser, nous vous conterons si vous voulez, les histoires pitoïables de..... les courses nocturnes du S^r H..... les grandes et implacables colères de La B. N..... et du S^r..... le tout au sujet du jeu : les fraïeurs du S^r B..... et de sa nièce et la trop prompte et soudaine visite de la pudique vierge Élisabeth par le S^r Ch..... chirurgien, laquelle par la grace de Dieu s'est trouvée n'avoir ni mal ni douleur ! voilà de quoi nous vous régalerons à votre retour ; du reste pensez à nous fort souvent et même avec une tendresse qui aille jusqu'à la palpitation de cœur, si cela se peut, car nous ne demandons rien aux gens que ce qu'ils peuvent. Mes baisemains aux deux belles, grandes barbes blanches qui n'ont pas encore vingt ans.

XXVIII.

A la même.

JE vous supplie de me mander en diligence si vous êtes résolue de m'être toujours aussi cruelle que vous l'avez été, parce que je serois fâché de perdre la comodité d'un fort beau précipice que je découvris hier. Il a quelque cinquantes brasses de profondeur et ses bords sont couverts de deux rangées de grands chênes qui font le plus bel ombrage du monde ; enfin il faut n'avoir point du tout envie de se rompre le col, ou il faut se jeter la dedans. J'ai été tenté de le faire sans attendre votre réponse, car je doute bien qu'elle ne me sera pas aussi favorable que je le souëte ; mais y ayant bien pensé, j'ai trouvé qu'il étoit à propos de remettre la partie à une autre fois et que j'y viendrois toujours assez à tems, j'ai donc résolu

de ne rien hasarder avant que d'avoir reçu de vos nouvelles. Je vous prie, Mademoiselle, de bien prendre garde cette fois sur tout ce que vous me manderez ; car, afin qu'il n'y ait personne de trompé, je vous avertis qu'il y va de la vie d'un homme ; oui, résolument je ferai le saut, si vous prétendez à l'avenir de faire aussi mal votre devoir que par le passé. Cependant vous m'obligeriez beaucoup si vous m'ordonniez de vivre ! j'y prends grand plaisir, en ce païs principalement ; nous y avons des fraises blanches et rouges en abondance ; la crème, les écrevisses ne nous manquent pas ; mais quelles écrevisses ! quelle crème ! vous le savez. Hier encore deux dieux de la rivière d'Aisne, à la vérité déguisés en pescheurs, nous vinrent faire un présent considérable en poissons. Vous voyez bien que la vie ne sauroit être désagréable au milieu de tant de délices ! mais malgré tout cela, si vous ne vous convertissez, ou si vous ne nous donnez espérance d'amendement, ce qui est dit est dit : le précipice m'en fera raison. Apprenez moi donc promptement ma destinée, parce que cela n'est pas plaisant d'être longtems incertain entre la vie et la mort.

XXIX.

A la même.

N vérité, Mademoiselle, vous avez eu grand tort de ne me pas écrire quand... vous en a prié. Comment est il possible que vous aïez fait une telle faute ! j'en suis faché pour l'amour de vous. Croiez moi, réparez la le plus tôt que vous pourrez : mais comme vous n'etes pas accoutumée à écrire, j'ai pensé qu'il étoit à propos de vous marquer à peu près ce que vous me devez dire, car peut être ne rempliriez vous votre lettre que de compliments : gardez vous en bien ! ce n'est plus comme cela que l'on écrit, vous seriez à la vieille mode ! Vous pouvez donc me mander : « Mon Dieu, Monsieur, ou mon cher, ce dernier vaut encore mieux ! Mon dieu, donc, mon cher, qu'il m'ennuie de ne vous pas voir et que les jours me semblent

longs en votre absence ! j'avois cru faire ici un voyage de plaisir, mais en puis-je trouver où vous n'etes pas ! je me veux mal quelquefois de songer, si souvent à vous et je ne puis m'en empêcher. » — Voila comme il faut écrire, ma chère ; et cela vaut bien mieux que tous les compliments du monde. Il n'est pas nécessaire de vous servir de mes propres termes ; pour le sens, il faut qu'il y soit absolument. Voila donc votre besogne toute taillée ; vous n'aurez plus qu'à coudre et je me prépare de mon côté à vous remercier comme il faut. Cependant permettez moi de vous avertir que c'est aujourd'hui le treize de septembre et, quoiqu'il soit fort charmant, qu'une honnête fille comme vous ne doit pas être plus d'un mois hors de chez elle : vous avez de l'esprit, entendez ce que cela signifie. On vous dira : « Mais mon Dieu, G. . . . on ne vous a pas encore vüe ! étoit-ce la peine de venir pour si peu ? voulez vous retourner si tôt ? » fermez l'oreille à tous ces propos séducteurs et dites opiniâtement : « Oui, je m'en veux retourner. »

XXX.

A la même.

L'AIR de Paris opère en vous, ma chère, il opère visiblement : vous ne seriez pas si déterminée si vous n'aviez bougé d'ici ! vous, fille, faire une réponse à un garçon ! Voilà un grand excès ! il a passé mon espérance, et je vous l'avoue je ne m'attendois pas à tant de bonne fortune. Mais ce n'est rien de bien commencer, si l'on ne continue : courage donc, et ne vous laissez jamais vaincre en civilité : respirez moi comme il faut ce bon air de Paris. Pour bien faire il faudroit qu'il vous inspirât deux ou trois dragmes de tendresse pour corriger je ne sais quelle humeur sévère dont tout le monde se plaint, et moi tout le premier. Je ne vous le cèle point, car je ne suis pas homme à flater les défauts de mes amies : votre mal, Mademoi-

selle, c'est que vous êtes d'une certaine façon et que vous ne voulez pas changer. Or, il ne faut jamais s'attacher si fort à ses propres sentiments : il n'est que de suivre les opinions générales. Autrefois, je l'avoue, les filles fuïoient, elles haïssoient même ceux qui les trouvoient aimables : cela n'étoit pas bien, mais enfin c'étoit la coutume ! Notre siècle a bien corrigé ces abus. Il a introduit la mode de prendre pitié du mal d'autrui et de le soulager même autant que l'on peut, sans se faire tort, cela s'entend ! Toujours païer une amitié d'indifférence, ce n'est plus maintenant une vertu, c'est un vice, un vice effroïable, horrible. Dieu vous en garde, Mademoiselle et moi aussi ! Après tout vous ne sauriez nier que ce ne soit aujourd'hui le deuxième jour d'octobre, et vous aviez promis à toutes vos amies d'être ici à la Saint-Remi ! Manquez vous ainsi à vos amies ? Toutes ces pauvres filles sont extrêmement affligées de votre absence et vous ne sauriez croire la peine que j'ai à les consoler ; je vous supplie de me délivrer promptement de cette fatigue, car cela est fort importun de redire tant de fois : « Ne vous impatientez pas, elle est fille

de parole ! Elle a promis à la Saint-Remi ; elle ne vous fera plus guère attendre ! comme vous la regrettez ! on diroit qu'il n'y a que vous qui aïez de l'amitié pour elle ? Allez, allez, d'autres seront peut être aussi aises de la voir que vous. « Voila ce que je leur dis : mais votre vue fera mieux que toutes mes paroles. Il ne manque plus que vous. M. B., L. N., L. P., Char., tout le monde est ici. Il semble pourtant à de certaines gens qu'il n'y a personne ! revenez, Mademoiselle, ne vous le faites pas dire deux fois, s'il vous plait .

XXXI.

A Mademoiselle De La Framboisière.

NE savois-je pas bien que la grande cousine m'écrirait ! cette fille là, elle ne sauroit faire une incivilité, je l'en défie. Pour G... c'est une, une.... je n'oserois dire,

mais quand elle ira chez vous, mettez lui la plume à la main et que de gré ou de force on lui fasse faire son devoir ! c'est comme il faut traiter ces sortes de gens là ! Mais voïez, ma chère cousine, comme je tache à me rendre digne de votre amitié ! tous les jours je vous promène au parc, je vous tiens d'une main, G... de l'autre, je vous conduis dans des allées de charmes nouvellement tondus. N'est il pas vrai que vous etes bien aise ? Nous en contons par où nous en savons, et puis quand j'aperçois que vous commencez à vous lâsser, ce que je connois quand je me lasse moi même, nous nous couchons sur des tapis verts tous parfumés de serpolet, moi aux pieds des nymphes, d'où mes soupirs et mes regards leur disent tout ce qu'il faut, sans crainte d'être entendu, car nous sommes les seuls hôtes de la solitude, avec les oiseaux, qui ne gâtent jamais rien, comme vous savez : cependant la nuit nous avertit de retourner au logis et tout d'un coup, je ne sais comment cela se fait, mes cousines disparoissent et je me trouve sans elles à la maison : de sorte que l'on diroit que tout cela n'est qu'un songe : jugez de ma douleur ! Pour me consoler, on me fait très bonne chair ; on me

crève d'excellent melon ! voilà la misérable vie que je mène : encore ai-je peur qu'elle ne vous fasse pas pitié ; mais ce n'est pas ma faute. Je vous la représente le plus lamentablement que je puis. Adieu, ma cousine ; et gardez moi toujours un peu de part en vos bonnes grâces ; je ne voulois faire que des baisemains à G... mais il vaut mieux lui écrire un mot, en attendant sa lettre, pour lui sauver la honte d'avoir écrit à un homme, la première.

XXXII.

A la même.

ous dites donc pour vos raisons que vous avez voulu voir si j'étois homme à vous écrire deux fois sans recevoir de réponse ! oh ! que ne disiez vous cela ! il y a longtemps que c'en seroit fait. Vraiment c'est bien la peine de chicaner avec vous, pour si peu

de chose, qu'une de mes lettres ! mais je ne prenois pas l'affaire de la sorte. Je disois : ma grande cousine est venue à Reims ; elle m'a dit ce qu'il lui a plu, je l'ai souffert sans me défendre : elle retourne à Paris, je me donne l'honneur de lui écrire : point de réponse ! qu'est-ce que cela signifie ? cela veut dire, en bon françois. que la grande cousine ne se soucie plus de moi et qu'elle n'en veut plus entendre parler. — Voila ce que j'en pensois : mais par bonheur, je me suis trompé : je verrai encore de l'écriture de la chère Isabelle ; car ma lettre lui sera rendue par une messagère jolie et fidelle. Je l'ai chargée de mille, mille et mille complimens pour vous : prenez bien garde qu'elle n'en retienne quelques uns pour elle ! j'ai voulu y joindre quelque demi-douzaine de baisers, encore pour vous, cela s'entend : mais elle m'a dit que son confesseur lui avoit défendu de se charger de pareille marchandise : au reste elle vous dira des nouvelles de la société qui est plus dispersée qu'une volée de perdreaux. G... à Paris, B... à Courville, L. P... à Montchenau, Bab... à Rethel, les M... à Comontreuil et moi votre très humble serviteur à Chateau-Thierry,

chez M... gentilhomme ordinaire de où vous m'adresserez vos lettres. Ne doutez pas que je ne les reçoive avec toutes les cérémonies qui leur sont dues ; je les lirai et relirai, baiseraï et rebaiseraï tant de fois que vous en rougirez jusques dans Paris.

XXXIII.

LETTRE COCHONNE.

A Mesdemoiselles.....

MESDEMOISELLES,



PUISQUE ma destinée m'a condamné à être mangé, je vous avoue que j'aime mieux l'être de vous que de tout autre. Il est vrai que j'espérois recevoir cet honneur à Fleury, où le bruit a couru que vous viendriez dîner en allant à la Malmaison ; ce bruit avoit mis une terrible alarme dans la basse-court : certains gras poulets en prirent l'épouvante, jugeant bien que l'affaire les regardoit, et qu'ils

pourroient bien y laisser de leurs plumes ; l'alarme monta jusqu'au colombier , et quelques pigeonneaux croïoient déjà être cuits. Pour mes frères et moi , nous primes une généreuse résolution d'attendre courageusement ce qu'il plairoit à la fortune ordonner de nous , et de vivre vie de cochon , courte et bonne ; en effet , nous ne faisons que nous réjouir , nous allions promener au bois de Saint-Marc , et maman Mignonne nous avoit promis de nous conduire jusqu'à Montchenau , rendre nos civilités à une admirable nymphe qui y vient quelquefois. On nous a raconté qu'un peu avant que nous vins- sions au monde , cette belle fille avoit joué une comédie (Horace) ; je ne sais pas trop bien ce que c'est ; nous autres cochons , nous ne sommes pas grands comédiens. Tant y a qu'elle y avoit fait des merveilles , et , malgré tout cela , un perfide , un scélérat la tua d'un grand coup d'épée , dont pourtant elle ne mourut pas. Mais , ou le portrait que l'on m'a fait de cette nymphe est faux , ou ce pourroit bien être cette jeune demoiselle que je vois , qui a les cheveux bruns , les yeux admirablement beaux et le menton fourchu ; vraiment , j'ai bien de la joie de l'avoir

vue avant que de mourir. Mais, bon Dieu ! qui est cette autre grande personne si bien faite, qui a le teint si blanc, les yeux si doux, la bouche si vermeille, le ris si agréable et je ne sais quoi sous le menton qui se pousse en avant ! par saint Autoine, notre patron, ce morceau là vaut encore mieux qu'un cochon de lait ! Voila encore trois jeunes nymphes qui en valent bien trois autres, pour le moins. Or bien, mesdemoiselles, c'est assez harangué. Les cochons de Fleury n'ont pas accoutumé de parler beaucoup, et il ne me souvient pas d'en avoir tant dit de ma vie. Avant que de finir, j'ai pourtant un avis à vous donner : c'est que vous pouvez manger de mon grouin en assurance, car, foi de cochon de bien, et qui jamais ne mentit, je l'ai toujours tenu proprement, et il ne s'est point gâté dans les affaires du monde : vous entendez bien ce que cela veut dire, et que c'est tout autre chose que les fleurs de jasmin que Monsieur vous envoie. Adieu, mesdemoiselles, jusques à demain que, bien cuit et bien risolé, je prendrai la hardiesse de me présenter devant vous en personne, sur le midi ou environ.

XXXIV.

A Mademoiselle Le V.....

[Levieux, c'est l'Olinde de Patru.]

L y a long-temps que je n'ai rien vu de si beau que votre dernière lettre ; et quoi-que je fusse fort persuadé de votre esprit, elle n'a pas laissé de me surprendre : ce qui m'en fache, c'est que je n'oserois la faire voir : elle est si pleine d'amitié pour moi, qu'on croiroit que ce seroit par vanité que je l'aurois montrée. Enfin, vous voudriez, Mademoiselle, que dans le cœur je me fusse plaint de votre silence ! Eh ! qui vous a dit que je ne m'en suis pas plaint ? êtes vous bien assurée que depuis peu de temps encore je ne me sois pas informé de vous, à des gens de votre connoissance ? allez... mais il n'est pas à propos que vous sachiez ce qui se passe pour vous dans mon cœur. Tout ce que je vous

puis dire, c'est que j'ai besoin contre vous de toute ma bravoure; si on ne m'envoie une deuxième lettre aussi tendre que la dernière, je vous le déclare, je ne répons plus de rien! et selon toutes les apparences, cette amitié que je vous ai si religieusement gardée jusques ici, pourroit bien céder à quelque chose de plus violent; ne m'en demandez pas le nom, de peur que je ne le dise. Mais une autre fois, prenez garde à votre stile. Nous autres, bonnes gens, nous nous attachons à la lettre, et sommes si sots, que nous ne manquons jamais de croire ce que nous souëtons le plus. Vous pensez peut être, à cause de mes cheveux blancs, que tout ce qu'on me dit ne tire plus à conséquence! ne vous y joüez pas; j'ai autant d'années qu'il a plu aux destins; mais pour mon cœur il ne vieillit pas, et je ne sais point le secret de résister à la beauté et à la tendresse jointes ensemble: si vous le savez, Mademoiselle, aprenez le moi et me donnez des armes contre vous même. Adieu, ou je me trompe, ou je suis un peu plus votre serviteur qu'à l'ordinaire.

XXXV.

A la même.

Vous voudriez bien que je fusse encore trois ou quatre mois sans vous écrire pour me bourer après tout à votre aise, et me reprocher mon incurable paresse : mais vous n'en aurez pas la joie, car je vous écris, comme vous voyez, et je rentre de moi même dans mon devoir. J'avoüe que je le pouvois faire un peu plus tôt ; mais vous savez les occupations du carnaval : elles sont étranges en ce païs ; quelque pente qu'on ait à la sobriété, il est impossible de la suivre ; on m'a donné la gêne deux mois durant avec du vin d'Espagne, du muscat, et je vous laisse à penser comme un pauvre garçon qui a tout cela dans la tête est en état d'écrire à Olinde ! Mais vous, comment

avez-vous passé votre carnaval? avez-vous souvent masqué? n'avez-vous pas dansé quelque ballet? car j'ai toujours reconnu en vous une grande inclination à ces sortes de divertissemens! Vous avez bien la mine d'avoir couru les Églises avec M. L. P. de M.... et fait une bonne partie des bonnes œuvres qui se sont faites durant ce temps de désordre! je vous allègue cette illustre dame parce que M. C... me mande que vous etes toujours bien avec elle et avec M. son mari. Vous avez un charme pour gagner l'estime et l'amitié de tout le monde, je ne vois personne qui s'en puisse sauver. Mon C... m'écrit-il une seule fois qu'il n'y ait toujours quelque endroit qui témoigne l'estime et l'affection qu'il a pour vous! Je n'oserois me nommer après de si honnetes gens. Il est vrai pourtant qu'en cela je ne le cède à personne : vous me direz : mais d'où vient donc que vous ne m'écrivez plus? me prenez-vous Olinde pour un homme parfait? et pourquoi me sera-t-il défendu d'avoir des défauts aussi bien que les autres? je l'avoüe, je suis un peu sujet à écrire rarement à mes meilleures amies, au *de-meurant le meilleur fils du monde*. Pour répon-

dre à tout ce que vous me pouvez reprocher là-dessus, souvenez-vous qu'il faut aimer les gens avec leurs imperfections : et puisqu'il le faut, vous en passerez par là, s'il vous plait : c'est à-dire que vous me conserverez une petite part en vos bonnes grâces, et moi j'aurai pour vous, toute ma vie les sentimens qu'on doit avoir pour une personne qui a infiniment d'esprit, de vertus et de mérite.

XXXVI.

A la même.

JE pense qu'après cela, vous n'aurez plus rien à me dire, et que de votre vie vous ne me reprocherez ma paresse ! car quel prétexte pourriez-vous en avoir ? vous m'avez donné quinze jours pour vous écrire, je vous en rends trois généreusement, et en douze jours je vous réponds ; cela comme vous pouvez

penser ne se fait pas sans effort, mais j'ai crû qu'il falloit un coup de réparation comme celui là pour me remettre en estime et vous faire perdre la mauvaise opinion que vous avez toujours eue de ma diligence : faites donc réflexion sur une action si extraordinaire : j'ai peur que vous ne l'estimiez pas assez ; considérez qu'un homme, pour l'amour de vous, a fait en douze jours ce qu'il n'étoit obligé de faire qu'en quinze ! on dira ce que l'on voudra, mais si vous me rendez justice, vous avoürez que le temps des héros n'est pas encore passé. Enfin, Olinde, vous m'assurez de l'affection de M. le P. de M.... je n'oserois l'écrire tout au long, de crainte si cette lettre venoit à s'égarer, qu'on ne m'accusât de vanité. Comme je suis fort malheureux, je n'oserois croire une bonne nouvelle quand elle m'est favorable, et je douterois de celle cy, si ce n'étoit vous qui me l'appreniez. Je vous supplie de me prêter quelques-unes de ces belles paroles qui ne vous coutent rien, pour le remercier de l'honneur qu'il me fait, et pour être ma caution que j'en conserverai le souvenir toute ma vie. Pour votre affection, vous m'avertissez que ce n'est pas une chose faite, et vous ne me l'accor-

derez, dites-vous, qu'autant que je m'en rendrai digne ; mais que faut-il faire pour cela ? faut-il vous estimer ? hélas ! je vous estime Dieu sait ! faut-il vous écrire ? soïez en juge vous même ! peut on s'en mieux acquitter que je fais ? Venons au point : faut-il vous aimer ? voilà qui est fait. je vous aime chèrement, j'entends d'une amitié respectueuse, qui se tient dans le devoir, un peu en deça de la tendresse : voilà comme vous les voulez : et il ne faut donc que cela pour gagner votre affection ? elle est à moi, et quand vous la mettriez à plus haut prix, encore ne désespérerois-je pas de l'obtenir : car cette amitié qui se tient toujours en deça de la tendresse, que sait-on ? elle est peut-être un peu au delà ; ne vous en fiez pas à ce que je dis quelquefois, je ne sais pas les choses si précisément. Pour vous parler maintenant à cœur ouvert, vous m'avez fort surpris de m'apprendre que vous ne m'aimiez pas encore, je vous jure que je croïois l'affaire conclue et j'ai bien de la peine à m'imaginer le contraire, quand je pense à tout le bien que vous m'avez fait en votre vie ! combien vous m'avez donné de noix confites ! combien de fois, les matins, j'ai mangé de votre pain à la

Royne ! le bon feu que vous me faisiez en hiver ! vous avez beau dire, on ne fait pas tout cela pour des gens que l'on n'aime pas ! peut-être êtes-vous changée depuis : car que font les femmes et les filles que de tromper les mortels crédules ! je n'en userai pas ainsi à votre égard, car pour moi quand j'aime une fois, j'aime toute ma vie. Vous croiez que c'est une chanson ! c'est une vérité. Olinde, sérieusement, si je mourais, vous y perdriez un très humble et très obéissant serviteur.

XXXVII.

A la même.

Un de mes meilleurs amis me mande qu'il a remarqué en vous, je ne sais quelle disposition à oublier le passé : mais je ne le puis croire, ni qu'il y ait assez de bonté sur la terre pour cela : être trois ou quatre

ans sans écrire ! on sait bien qu'on ne pardonne jamais de telles fautes. Il faut pourtant avouer Olinde, que ce seroit une belle action, et d'une grande générosité ; vous qui avez l'ame extrêmement élevée, ce seroit là un exploit digne de vous : et si je n'étois si intéressé dans l'affaire, je pense que je vous le conseillerois ; car si cela arrivoit, voiez un peu ce qu'on diroit de vous ? on diroit : Olinde est la plus généreuse et la plus commode amie du monde : pourvu qu'elle soit assurée de l'estime et de la tendresse de ses amis, qu'ils soient trois, quatre ans sans lui écrire, elle leur conserve toujours la même place dans son amitié ! Ne vous laissez-vous pas tenter à une si douce louange ? vous en ferez ce qu'il vous plaira, mais souvenez-vous qu'il ne se présente pas tous les jours une occasion de faire des choses héroïques : je ne sais tantôt plus que vous dire en vérité ! on a assez de peine à défendre une mauvaise cause : j'ai pourtant bien envie de rentrer en grâce avec vous. Au nom d'Astibel, Olinde, pardonnez-moi : eh ! bien au nom de M. Conrart ! je commence à vous trouver un peu dure ! mais vous avez beau faire, vous ne m'échaperez pas : voici de quoi vous mettre à la rai-

son, au nom de Madame de T....! après cela, il n'y a plus rien à dire, et tenir davantage, ce ne seroit plus constance, ce seroit opiniâtreté ; car enfin on sait bien qu'on ne refuse rien au nom d'une si belle princesse, et qui est tant de vos amies ! en voilà donc plus qu'il ne faut pour obtenir le pardon que je vous demande : vous y pourriez joindre encore mon extrême repentir, sans mentir Olinde, je m'en defie : il est trop grand pour un simple repentir d'amitié, il faut bien cependant que c'en soit un, car vous ne voulez pas qu'on aille plus loin. Adieu.

XXXVIII.

A Monseigneur Charles-Maurice Le Tellier, Archevêque de Naziance, Co-Adjuteur de Reims, Grand-Maitre de la chapelle du Roy, etc.

..... 1671.

MONSEIGNEUR,



Nous vous dédiant cet ouvrage, je ne vous diray pas que je rougis de la bassesse de mon présent ; car que pourroit-on offrir à un grand archevesque qui fût plus digne de luy que ces divines homélies, qui autrefois eurent la force de consoler le désespoir de toute une ville, et de persuader à un peuple voluptueux que la douleur estoit plus agréable que le plaisir ? Je confesse pourtant que mon autheur a perdu entre mes mains beaucoup de ses ornemens ; mais il est si riche, que quelque perte qu'il puisse faire, il seroit difficile de l'appau-

vrir. C'est un souverain dépouillé, qui au milieu de sa mauvaise fortune, conserve toujours des marques de sa première grandeur. Je souhaite, Monseigneur, qu'il puisse occuper quelques momens de votre loisir, et servir d'entretien à cet esprit élevé qui en même temps se montre capable de tant d'emplois différens ; qui après s'être remply de toutes les lumières de la théologie monte en chaire pour disputer aux premiers orateurs de notre siècle non-seulement la gloire de l'éloquence qui seroit peu de chose, mais celle de la conversion des âmes qui est la plus noble fonction de la prélature. Je ne parle point de ces illustres assemblées où vous paraissez avec tant d'éclat et qui empruntent si heureusement votre voix pour représenter les intérêts de l'Église à notre monarque. Voilà, Monseigneur, une partie des excellentes qualitez que toute la France admire en vous. J'ose dire qu'il n'en faut pas moins pour être digne fils de ce grand homme à qui vous devez la naissance : nous tirons tous les jours tant d'avantages de la sagesse de ses conseils, qu'il est facile de juger combien pour le bonheur des empires, la prudence est plus nécessaire que la force ; mais ce

n'est pas mon dessein de toucher à la louange de Monseigneur votre père, ny à la vôtre : ma foiblesse me détourne assez d'une aussi haute entreprise : mon intention est seulement de vous donner un témoignage public de mon zèle et de mon respect. En cela je satisfais simplement à ce que le devoir exige de moy. Comme j'ay l'honneur de faire partie d'une église célèbre que la Providence réserve à votre conduite, je ne dois considérer mon travail que comme une chose qui vous appartient. J'espère, Monseigneur, que cette raison vous obligera à le recevoir plus favorablement. Pour moy j'en seray satisfait, si vous le regardez comme une marque de la profonde vénération avec laquelle je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble
et très-obéissant serviteur,

MAUCROIX, chanoine de Reims.

XXXIX.

A Monseigneur Charles-Maurice Le Tellier, Archevesque de Reims, et Grand-Maitre de la chapelle du Roy, etc.

..... 1675.

MONSEIGNEUR,



PUISQUE c'est par vostre ordre que j'ay entrepris de traduire cette histoire, je crois avoir droit en quelque sorte de la mettre sous vostre protection. Elle est sans doute fort nécessaire à cet ouvrage, car outre que mes fautes ont besoin d'être excusées, j'appréhende encore que l'on ne blasme mon auteur de s'estre trop emporté contre l'hérésie et ses sectateurs : je crains qu'on ne luy objecte qu'il faut qu'un historien soit sans interest ; qu'il

ne doit estre ni d'aucun païs, ni d'aucun party ; que l'histoire est un miroir fidelle qui représente les objets et qui laisse aux yeux d'autruy à juger de leurs perfections ou de leurs deffauts. Mais je doute qu'une telle modération fust bienséante à un écrivain catholique, qui traite de la ruïne de nostre religion arrivée dans sa patrie, et dont il a esté luy-mesme le spectateur. Les hommes qui sont échauffez de ce feu qui consuma autrefois les premiers chrétiens, ne sauroient parler avec tant de retenue d'une matière qui concerne le culte divin et le salut éternel ; et si cette chaleur est un deffaut, ce deffaut est plus louable que la vertu qui luy est opposée. Quoy qu'il en soit, Monseigneur, je suis assuré que vous ne condannerez pas un zèle mesme trop ardent, vous qui embrassez si ardemment les intérêts de Jésus-Christ et qui travaillez si utilement pour sa gloire. Ne voyons-nous pas avec combien de soin vous réparez les bresches qu'une longue vacance avoit faites à la maison du Seigneur qui vous est commise ? Combien les peuples sont-ils édifiez de ces visites si nécessaires et si peu pratiquées jusques icy dans ce diocèse ? Car l'on vous a veu, Monseigneur, en

des lieux où depuis plus d'un siècle on ignoroit jusques aux noms de vos prédécesseurs. Dans ces visites combien faites-vous d'utiles réformes ! Le vice ny l'ignorance ne scauroient se cacher à vos recherches. Les prêtres que vous jugez indignes du ministère des autels renoncent volontairement à leurs emplois, et tâchent par leur obéissance à mériter vostre estime, qu'ils ne méritoient pas par leur conduite passée. Ainsi le bon ordre se restablit partout, les églises sont pourveües de pasteurs fidelles, qui ne négligent plus leur devoir et qui le savent. Car, Monseigneur, peut-on assez louer l'exactitude presque scrupuleuse que vous apportez au choix des sacrez ministres ? S'ils n'ont fait un heureux assemblage de sciences et de vertus, vous ne les admettez pas dans le sanctuaire : il faut que la solidité de leur doctrine réponde à la pureté de leurs mœurs pour travailler sous vos ordres à l'héritage du Très-Haut. Certainement, Monseigneur, vostre Église a heureusement changé de face, depuis que vous en avez pris le gouvernement ; on peut dire qu'elle a quitté ses habits de deüil et que présentement elle est revêtue de sa robe nuptiale. Pour nous, Monseigneur,

quelles graces n'avons-nous pas à vous rendre de ces traitemens si chrétiens et si honnestes que nous recevons de vous ? Vous n'avez pas signalé votre avènement par un coup de foudre, comme le dieu de la fable, je veux dire par des contestations d'éclat, qui causent pour l'ordinaire plus de scandale que d'utilité dans l'Église ; nous n'avons encore senti votre pouvoir que par vos bien-faits : aussi nostre compagnie n'est jamais si bien d'accord que quand il s'agit de vous témoigner sa reconnoissance et son respect. En cela je tâche à ne me laisser surmonter de personne, et à faire paraître que je suis,

Monseigneur,

Vostre très-humble

et très-obéissant serviteur,

MAUCROIX.

XL.

ous avez bien la mine de ne pas savoir l'aventure de Sainte Oportune ! il faut que je vous la conte : elle est toute récente. Mais, voyez-vous, c'est à la condition que vous n'en direz rien à nos cousines, car comme l'histoire est un peu forte elle pourroit alarmer leur modestie. Vous saurez donc que jeudi dernier, sur les huit heures du matin, une femme fort jolie, en cape, sort de l'Église de Sainte-Oportune : elle avoit le pied dans la portière d'un carosse où un blondin l'attendoit tout seul de sa compagnie ; quand voici deux vilains hommes qui se ruent sur la belle, et coups de pied et coups de poing par la bonne année ! Un marchand du voisinage, voiant ce combat si inégal, se rend le protecteur de la persécutée, et de deux coups de poing met les deux ennemis par terre : cependant la dame se sauve dans la maison de son

défenseur, entre dans une salle basse; le carosse et le blondin disparaissent, les deux champions que notre marchand avoit si vaillamment déconfis, se relèvent, viennent à lui : « Morbleu ! Monsieur, pourquoi nous battez-vous ? N'êtes-vous pas honteux de battre une femme ? — C'est ma fille, dit l'un : — c'est ma femme, dit l'autre. d'un ton plus fort. Oh ! je ne vous crois pas ! Nous sommes gens d'honneur ! Monsieur un tel, cordonnier qui demeure dans votre rue, nous connoit bien. » Tandis qu'ils le vont quérir, le marchand entre dans le lieu où la belle s'étoit réfugiée, lui demande qui étoient ces gens là ? Elle avoue que c'est son père et son mari et qu'elle avait fait une partie un peu gaillarde avec M. le marquis d'Erva ! Le marchand se met sur la morale : « Mais ne savez-vous pas bien, ma mie, qu'il faut garder fidélité à son mari ? Hélas ! oui, répondit-elle, mais il y a de l'enchantement. — Comment de l'enchantement ! Oui, Monsieur, ce malheureux homme là m'a enchantée. » Le père, le mari et le cordonnier arrivent : le marchand ne voulut pas permettre qu'ils parlassent à la dame qu'après avoir promis qu'ils ne l'outrageroient pas : pour ses vérités, ils les

lui dirent amplement : le mot de vilaine et de double c.... n'y fut pas épargné, à ce qu'on prétend. Le marchand dit au mari qu'il ne falloit pas croire ainsi de léger, ni condamner les femmes sans sâvoir bien pourquoi : la dessus, il tire le mari à part, lui demande d'où lui viennent ces ombrages de madame sa femme qui paroît si honnête. — « Je m'en vais vous conter cela : je suis sellier de mon métier, Monsieur, je demeure en la rue de Montorgueil. Il y avoit dans ma boutique une calèche à moitié faite : par malheur, M. le marquis d'Erva passa par devant chez nous, et trouva la calèche à son gré. il la marchande et nous tombâmes d'accord du prix : tous les jours il venoit voir si la calèche étoit achevée, et toujours il causoit avec ma femme : au commencement je n'y prenois pas garde, mais à la fin cela me déplut, car il lui parloit à l'oreille, et elle rioit. je secouois la tête, je me dépêchois de lui faire sa calèche, afin qu'il ne revint plus : quand elle fut achevée, il monta dedans, et demanda à ma femme si elle y vouloit monter avec lui, et qu'il la meneroit promener, car il avoit fait venir des chevaux. « Vraiment, répondit-elle, j'irois bien volontiers, si

vous voulez me mener à Fontenay-aux-Roses où notre petite est en nourrice ! » Je n'eus pas l'esprit de dire que je ne le voulois pas : il s'en va avec ma femme. Je croïois qu'il la rameneroit sur les quatre à cinq heures du soir, tout au plus tard : quatre heures, cinq heures, six heures sonnent, ma femme ne revient pas. Je commençois à me douter de quelque chose : sept heures, huit heures, neuf heures sonent, je ne vois pas ma femme ! morbleu ! Monsieur, j'étois pis que fou. Je m'en allai coucher sans souper : je ne dormis pas de toute la nuit : le lendemain, la voici qui revient avec son marquis. Eh ! morbleu ! lui fis-je, d'où venez-vous vraiment ? — Ne savez-vous pas bien quel temps il fit hier : il plut toujours ! il n'y eut pas moien de revenir, la calèche eut été toute perdue ! — La, la, Monsieur Pierre, me dit Monsieur le marquis d'Erva, ne vous fachez pas ; voilà votre femme saine et sauve que je vous ramène ; il me dit cela en riant, ce qui me fit plus de dépit que tout le reste, car il me sembla qu'il se moquoit encore de moi. Il s'en alla : j'étois si en colère que je ne lui ôtai pas mon chapeau ! je ne savois ce que je faisois. Morgué ! dis-je à cette rusée, dès qu'il fut parti

si tu vois jamais cet homme là, je t'échinerai ! » Elle n'a pas laissé cependant : ce matin, comme j'ai vu qu'elle s'attifait, qu'elle faisoit des serpenteaux, morguïé, disois-je à part moi, tu n'y es pas encore ! — Nous l'avons suivie, son père et moi, nous l'avons attrapée, comme vous avez vu. Têteguïé ! Monsieur, sans vous, nous l'eussions bien peignée ! mais elle n'en perd que l'attente. » — Le marchand tacha de l'apaiser : le curé de Saint-Eustache s'est intrigué dans l'affaire : présentement le mariage va à souhait dont Dieu soit loué éternellement, et plus de marquis d'Erva, pour un double ; c'est tout. L'histoire m'a été racontée par le même marchand qui sauva la belle sellière.

XLI.

A. M. B....

ONJOUR, Monsieur ! bonjour, Mesdemoiselles ! comment vous portez-vous ? Se réjouit-on comme il faut, tandis que je

tourmente ici ma misérable vie, et que je n'entens parler que d'arrêts, de requêtes et autres horribles mots : pas un pauvre jeu d'ombre ! Quand on a des procès, on ne songe pas aux plaisirs, hormis à la comédie. Il y a ici une Phèdre de Racine qui fait un terrible fracas. Il y a aussi un homme que l'on montre pour 50 sols. Il mange des charbons ardents, cire d'Espagne et soufre brulant sur les doigts, et il se trouve assez bien de tout cela ; ce n'est pas tout : on rougit un fer, et quand il est tout rouge, il vous passé doucement la langue par dessus cinq ou six bonnes fois, mais sans se presser, et tout à son aise. Quand il a pris tous ces honnetes divertissemens, il prend son bouillon, car il a besoin de se rafraichir : c'est-à-dire qu'il fait fondre de la cire d'Espagne, de la poix-résine et vous avale le tout sans en laisser une goutte. Cela est fort bon, à ce qu'il prétend, et personne ne le contredit, car au diable celui qui seroit tenté d'en faire l'expérience ! n'êtes vous pas bien aises Monsieur et Mesdemoiselles, que je vous fasse part de ces belles raretés ? Je serois ravi si, en mon absence, je pouvois contribuer quelque chose à vos divertissemens et réparer ainsi les

brusqueries du hoc et de l'ombre. Je ne sais si vous me reconnoîtrez bien, quand je retournerai : car je vous avertis que je cours risque, mais risque fort grand, de devenir dévot ! et comment s'en sauver, mes très chères filles ! On va faire deux Jubilés consécutifs, celui de l'exaltation du Pape, et le grand Jubilé ! tous les dévots commencent à raigüiser leurs armes et Satan n'a qu'à se bien tenir ! Cette saison dévote commencera le premier jour de Carême ; tous les divertissemens cesseront : adieu Phèdre, adieu l'opéra ! jeûnes et repentirs ! voilà tout notre exercice. Ce qui me déplait principalement de cette ville, ce sont les histoires tragiques qui y arrivent. En voici une bien horrible, bien véritable et bien nouvelle, car le procès en est au parlement.

Un jeune homme se marie, et épouse une fille fort bien faite. Le jour de ses noces, par malheur, il se trouva assez mal pour ne pas coucher avec sa femme. Un cordelier, frère du marié, qui avoit été prié de la noce, va parler le soir à l'épouse, et lui dit : Mon frère fait le malade, il m'a prié de vous le venir dire : ce qu'il en fait n'est que pour s'exempter, et vous

aussi, de toutes les folies qui se pratiquent au coucher des nouvelles mariées : mais laissez votre porte ouverte, et la nuit il vous viendra voir.— « La simple pucelle crut le cordelier, dont bien lui prit ; car le compère s'étant emparé de la robe du marié, se glisse furtivement dans la chambre et dans le lit de la belle. *La parole me manque à ce récit funeste.* Tant y a, Monsieur, car ce n'est qu'à vous, que je raconte cette tragédie, et gardez-vous bien d'en dire un mot, d'en faire même semblant à nos cousines, surtout à la chaste ! diantre ! elle me dégrimone-roit à mon retour !... Achéons notre lugubre narration. Tant il y a donc, Monsieur, que le cordelier joua, il ne se peut mieux, le rôle du nouveau marié, enfin en véritable cordelier, c'est tout dire. Il y a apparence qu'il ne parla pas beaucoup : peut être étoit-il l'heure de silence, car la nouvelle mariée y fut trompée. Il n'attendit pas le jour pour se retirer. La belle après le départ du faux époux s'endort et passe le reste de la nuit assez tranquillement ; le matin elle se lève et va trouver son malade : Eh bien comment vous trouvez-vous ? Quel malade ! est-ce comme cela que vous trompez les gens, et si vous

vous portiez bien donc? » — Le pauvre homme ne comprenoit rien d'abord au discours de sa femme, car il étoit malade de bonne foi, et toute la nuit il avoit eu la fièvre. mais elle en dit tant, et ils s'éclaircirent si bien, qu'il connut manifestement, évidemment, clair comme eau de roche, que son propre frère, cordelier, à la vérité, l'avoit enrolé dans la confrérie. Il n'y a rien de si vrai que ce que je vous mande, et cela transit tout le monde d'horreur en ce païs : le mari veut faire casser son mariage : il dit que sa femme est une friponne : elle dit qu'elle est de bonne foi. Que croiez vous qu'il en sera ? car l'affaire est au parlement. Cependant je m'aperçois qu'onze heures s'approchent : bonsoir, donc, mon cher Monsieur ! bonsoir, mes chères cousines, grandes, petites et moyennes ! Monsieur de la Framboisière vous baise les mains à toutes ; il est gros comme un moine et fort en peine si Mademoiselle sa sœur passe bien le temps ? je l'ai assuré qu'oui. Eh bonsoir Miche, eh bonsoir Chaste, et bonsoir G..... baisons-nous encore une petite fois avant que de nous séparer. Monsieur Poitiers ronfle, je ne lui donne pas le bonsoir de peur de l'éveiller. Mais

bonsoir notre chère Nanes, je m'en vais re-
ner G. et la grande cousine chez elles. Mais
non, mon cher, je m'en vais coucher tristement
en l'absence de tant de personnes que j'aime
bien. Bonsoir.

XLII.

Au chanoine Fuvart.

14 septembre 1681.

ous êtes un scélérat ! je gage que non,
et qu'elle n'a pas soupiré une pauvre
fois. Vous avez fait parler le petit Ber...
comme il vous a plu, ou comme il me plairoit,
ah ! mon cher, je sais bien que je ne suis plus
aimable ; mais aussi je ne suis pas crédule sur ce
chapitre. Pourtant si elle avoit soupiré, j'en se-
rois bien aise. Il ne faut point mentir ; soupiré,

voyez vous, notre ami, ce seroit quelque chose ; mais non, cela n'est pas. Vous me trompez, elle a trop d'esprit, se tient trop bien sur ses pieds, et moi, chétif trop indigne d'un si bon traitement ! je l'aime pourtant bien, oui, et cela sans vilénie.

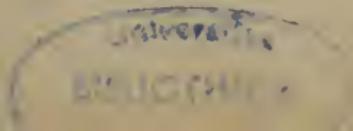
Quant à la maison, quelles graces n'ai-je pas à vous rendre là-dessus ! Je vous prie de mettre la chose en état, qu'elle ne puisse me manquer ; car je me fais un plaisir solide de loger dans cette jolie maison ; j'aime la jeunesse aussi bien en maison qu'en autre chose ; l'inquiétude me prend qu'elle ne m'échappe ; assurez-moi donc le plus tôt que vous pourrez que c'est une affaire faite et qu'elle est, ou sera à moi infailliblement. Que je vous plains des actions de grâces que je vous rendrai ! Je vous en acablerai, prenez garde à vous.

Parlons encore un peu : cette matière plait, je ne sais pourquoi ! J'ai revu la première Iris à qui j'aie jamais brûlé de l'encens : il y a longtemps qu'il est évaporé ; elle est un peu plus pleine qu'à dix-sept ans, comme vous pouvez croire, mais pour le teint, elle l'a aussi frais et aussi beau que jamais ; la bouche aussi belle, les yeux aussi vifs ; elle est plus vermeille qu'elle ne

fut de sa vie : car avoir tout ce que je dis à dix-huit ans, il n'y a pas lieu de s'en étonner, mais l'avoir conservé jusqu'à cette heure, c'est où est le miracle. *Ergo* la belle est miraculeuse, *concedo totum*. Ce n'est pas elle, non, qui me dit cela, c'est moi qui le dis.

Le pape a fait seize cardinaux, je n'en répète pas les noms, pour éviter prolixité : adieu, notre très cher, faites un peu mes baisemains à votre belle M..... et assurez-la bien de mon très humble service ; je ne manquerai pas, Dieu aidant, d'aller voir la Béate sa sœur, elle est ma voisine. Je suis le tout votre M....

Et les confesseurs, sont-ils toujours si incommodes ?



XLIII.

Au même.

7 octobre.

LE faut excuser un peu les gens qui ne disposent pas de leur temps comme ils voudroient : je vous aurois fait plus tôt réponse, si j'en avois eu le loisir ; ô mon ami, que Scarmouche est un grand personnage ! C'est lui qui a dit, *Bella cosa e far niente*. Je n'ai pourtant pas fait grand'chose encore ; je n'ai fait que ma cour et m'ennuyer à Paris : car entre nous, je m'y ennuie et ne me console que par l'espérance du retour, et de jouir des félicités que vous m'avez préparées : du reste si tout va bien à l'ordinaire, je vous assure, mon cher, qu'il n'y a point de député du deuxième ordre qui n'ait sujet d'envier votre bonheur ! appliquez-vous

bien à conserver votre bonne fortune : ne soyez jamais si insensé que de souhaiter autre chose que ce que vous possédez, et laissez dire les gens : les rois ne sont pas si bien que vous, peste ! tant vous êtes aise ! Cela n'empêche pas que je ne vous prie d'assurer Mademoiselle votre b... m... que je suis son très humble serviteur : je le suis bien aussi de Monsieur votre patron. — Le roi marche vers Brissac, avec la reine : il verra Huningue, Colmar, Schelestat, Strasbourg, sa nouvelle conquête, Charleroi, etc., et puis préparez-vous à le bien recevoir à Reims, car on tient qu'il y passera à son retour. On dit par la ville que l'on accorde des bulles à l'évêque de Pamiers, fils de Monsieur de Bourlemont : si cela est, c'est-à-dire qu'on s'adoucit à Reims : le Seigneur le veuille ainsi ! notre fonction ne sera pas longue, *ergo* nous retournerons plus tôt en notre patrie, et vous nous ferez, s'il vous plaît, quelque petit conte joyeux pour récréer notre pauvre esprit accablé sous les questions de la régale. — Je suis le tout vôtre, sans y faillir.

Vous connoîtrez, si je ne me trompe, au style de cette lettre que je suis un peu sombre. Il

est vrai, je le suis; que sert de dissimuler? les affaires graves ne sont guère mon fait: quatre petits tours de préau valent bien mieux que tout cela! mais le monde ne sait pas donner le prix aux choses.

XLIV.

Au même.

19 octobre 1681.

Vous êtes, mon cher, un fort honnête garçon, vous m'avez envoyé de jolis vers; à ce que je vois, vous n'êtes pas trop mélancolique! ce n'est pas comme nous, gens importants, qui n'oserions rire qu'une pauvre fois en toute une semaine, de peur de nuire à notre gravité. Nous ferons quelques tours de préau, Dieu aidant, et nous nous racquitterons du mauvais temps! cependant prenons patience. Mais, par hasard, car j'ai reconnu que vous étiez quelquefois assez bien informé de ce qui se passe dans le

monde ; par hasard donc , mon cher , n'auriez-vous rien appris d'une certaine aventure arrivée chez Mademoiselle de la M...., qui ressemble comme deux gouttes d'eau à une autre histoire qui arriva il y a quelques années chez Mademoiselle Le Bel, là, cette servante que l'on traitoit d'un *schirre*, et qui heureusement guérit par une couche. On m'a mandé en ce pays tout ce v... La servante de Mademoiselle de la M.... femme de notre cirier, a servi autrefois chez notre ami Rainss... Mademoiselle Rainss... se défiant un peu de la sévérité de cette infante, la congédia doucement et sans bruit, mais enfin la vérité ne mentira jamais : il faut que scandale arrive. La belle qui chez Monsieur Rainss.... avoit appris les premiers éléments de bien faire a fructifié, à ce que l'on me mande, et s'est émancipée un peu plus qu'elle ne devoit : tant y a qu'il n'y a plus moyen de dire que non : bien des gens ont part à ce forfait. Revenons : ne me manderez-vous point quelque petite particularité de cette histoire ? On dit que Monsieur Calou, notre confrère, ne trouve guère à propos que la servante de Mademoiselle sa sœur soit tombée en un tel accident. Que de coups de discipline

si l'on abandonnoit la pécheresse à nos gens de bien ! Si vous savez donc quelques petites circonstances joyeuses touchant cette affaire, faites-
nous en part ; mais pesez bien vos mots , et ne me mandez rien d'incompatible avec ma modestie ; je suis curieux , mais ne me faites pas rougir , et quand vous verrez votre b... m... assurez-la de mon très humble service. Il n'est pas possible que vous ne rencontriez quelque part Mademoiselle de la Framb... , un petit mot pour moi à la belle , s'il vous plaît. On a beau faire , il est bien difficile d'oublier les amis , je ne le fais pas aussi , ni mes bons amis. Dans quinze jours l'ouverture de l'assemblée aux Augustins. Tout ceci va bien lentement ; si le roi ne se hâtoit pas plus que le clergé nous n'aurions point Strashourg et nos troupes ne seroient point comme elles le sont dans la citadelle de..... Monsieur de Boufflers y est entré avec la cavalerie , et Monsieur Castinel avec l'infanterie , et il a lieu d'avoir grande peur. — Notre ambassadeur à Constantinople n'a reçu aucun mauvais traitement : je vis l'autre jour sa dernière lettre à un de mes amis. Monsieur Duquesne a fait belle peur aux Musulmans : on

a fait entrer l'armée navale dans le port de Constantinople. Tous les jours les rachas et le visir s'assemblent pour voir comment on s'opposera à ce démon de Duquesne qui ne songe pas à eux. Il a tiré quelques volées de canon sur une mosquée de Scio : Monsieur Mohomet en est fort en colère. Adieu, le tout vôtre.

XLV.

Au chanoine F....

14 novembre.

OTRE cher, ne vous scandalisez pas de ma paresse, s'il vous plaît. Le démon n'a pas le loisir de me tenter : j'ai trop d'affaires ; ne pense pas, mon cher, oublier une seule circonstance ; je te ferai rendre compte de tout exactement, rigoureusement, je ne veux rien perdre ; il faudra bien un peu me réjouir ; car, en

ma conscience, peu ou point de consolation en ce pays ! Mon ami, tout le monde va ici en masques ; tout le monde, c'est-à-dire moi, et peut-être que les autres n'en font pas moins : c'est bien longtemps avant le carnaval ! pour moi, malgré les honneurs mondains, je trouve que la liberté est la meilleure de toutes les choses d'ici bas ; quand la retrouverai-je ? quand vivrai-je à ventre déboutonné ? quand querellerai-je quelqu'un tout à mon aise, à l'ombre ? Hélas ! nulle de ces félicités à Paris ! mais du mal il faut tirer du bien ; je la goûterai mieux cette liberté de tout faire, de ne rien faire, si je ne veux. — Nous allons faire la révérence à notre monarque et le féliciter sur ses nouvelles victoires. Il n'y a rien ici de nouveau : une femme de qualité, Madame de Sourdis, je pense, mourut l'autre jour sur la chaise percée : belle posture pour se présenter ! la vilaine ! Du reste, autant en un mot qu'en mille, je suis tout à vous. Ne me mandez rien que de bien à propos, non, notre petit cher, car les lettres peuvent se perdre ! Je parais bien meilleur que je ne suis : il le faut ainsi et ne choquer personne, si cela se peut. Adieu, le tout vôtre.

Voyez-vous souvent Mademoiselle de La Fr...? faites si bien qu'elle ne m'oublie pas : je l'honore et l'estime toujours. J'ai un fond d'amitié pour elle qui ne s'épuise point, je ne crains pas de vous l'avouer, car pour moi mes tendresses ne tirent plus à conséquence ; il faut être à votre âge, avoir le teint frais et les cheveux blonds, propre, Dieu sait combien, pour avoir une amitié dangereuse. Adieu encore une fois, notre très cher, *et viva spargna* et M... du secrétariat.

XLVI.

Au même

14 novembre.

ous ne m'oubliez donc pas, notre très cher, et vous me faites bien du plaisir de vous souvenir de moi : elle dit, à ce

que vous me mandez, quelle... un peu pour l'amour de... vraiment elle me fait trop de bien et d'honneur, j'en ai bien de la reconnaissance, faites un peu tout de votre mieux pour la remercier comme il faut; je vous constitue mon lieutenant général pour cette affaire. Mais il est bon de vous avertir de ne pas confier un secret à des lettres que l'on peut ouvrir, et que peut-être l'on ouvre, car que sait-on? Gardez-moi tout pour mon retour : faites un petit, un gros registre de divertissements : nous examinerons tout cela à notre retour : matière à plusieurs tours de préau! Vous croyez peut-être que je me diverts ici comme un compère, rien moins! Je ne m'ennuie pas pourtant : cette assemblée donne tant de connaissances! Si on vouloit passer la journée en visites, on la passeroit et doucement : toujours nouveaux visages, honnêtes gens d'ailleurs, surtout fort civils, il ne s'y peut y ajouter; diantre! vous me trouverez accru d'une merveilleuse dose d'honnêteté! je n'en plairai que mieux à Mademoiselle de La Fr..., car elle est fort honnête et sait très bien vivre : comme elle verra que j'aurai un peu plus de rapport à son humeur que par le passé, je ne doute pas qu'elle ne

m'accorde enfin cette place dans son cœur que je lui demande inutilement hélas ! depuis si longtemps. Je veux causer là du déménagement, chut ! il faut surprendre les gens et ne point menacer avant l'effet ! Vous l'avez vue, j'espère que vous me ferez la grâce de me dire ce qu'elle vous aura répondu : que sait-on ? les affaires pourroient s'engager jusques à lui écrire ; je ne répons de rien : je sens un fonds d'estime pour elle qui veut dire quelque chose. Malgré tout le sérieux de la négociation, encore faut-il rire un peu ; cela me délasse merveilleusement l'esprit. Quand je serai sur le point de partir, je n'y suis pas encore, je songerai à faire l'emplette dont vous me parlez ; cette commission ici me pourra un peu remeubler. Dieu bénisse notre prélat ! Il n'est pas mauvais de s'approcher des grands seigneurs, leurs bonnes grâces ne sont pas inutiles, mais, *ut ab igne*, de peur de se brûler. — On croit la guerre en Champagne, mais ici l'on dit que tout s'apaise : Dieu le veuille ! ce n'est pas que la conquête de la Flandre ne me tente étrangement, le beau morceau à coudre à notre royaume ! Le bruit a couru que Madame la Dauphine étoit

grosse, puis ce bruit a cessé, puis il a recommencé ; comme c'est la chose du monde que le roi souhaite le plus, et la seule qui manque à son bonheur, on croit à tout moment que cela est. Monsieur le Dauphin est gros et gras, se porte bien, paroît robuste : mais à qui est-ce que je le dis ? vous l'avez vu depuis quatre jours. Adieu, mon cher, j'ai vu des gens qui se louent fort de Monsieur votre frère ; ils disent qu'ils n'ont jamais vu un plus galant homme : mais pour achever de leur gagner le cœur, qu'il s'acquitte dignement de la commission qu'ils lui ont donnée, on ne peut s'imaginer le plaisir que l'on fait aux gens de leur envoyer de bon vin. — Adieu, et faites toujours bien.

XLVII.

1 décembre 1631.

Ai même.

Voici notre assemblée qui commence à cheminer, et nous avons trouvé une ouverture par où nous pouvons, Dieu aidant, sortir de toutes nos affaires! L'église perdra quelque chose, elle regagnera d'un autre côté; la perte et le gain seront bien égaux, peut-être même que le gain excédera la perte, au moins pour les églises de nos provinces. Je voudrois que toute cette négociation fût terminée, et que je pusse m'en retourner à notre bonne église. Quand la reverrai-je? quand irai-je attendre onze heures dans le benoît préau, et faire parler des gens qui me confient bien des choses, et me font des romans en chair et en os? Mon ami, la con-

trainte n'est pas mon fait, je n'aime que la liberté! je ne l'ai pas haïe jusques ici, je l'aimerai à l'avenir encore davantage. J'apprends un peu de civilité : je ne sais si je la pratiquerai, quand je serai en notre bonne ville ; je vous fais des révérences, il faut voir ! je dis des honnêtetés ! jamais feu Bernard le chantre n'y fit œuvre. — Parlons d'affaires : Mademoiselle Poté, vous m'assurez qu'elle n'est pas morte ! mais ne saura-t-elle pas par vous, mon cher, que sa maladie m'a fait bien peur, car c'est une jolie fille, qui a bien du mérite et qui a dit de fort plaisantes choses à M. Bernier ; je pense que Mademoiselle de Chambrecy a eu l'alarme bien chaude : car enfin voir sa bonne amie en danger, sa chère, sa vie, son âme ! regardez un peu ce que ce seroit, si Mademoiselle Poté n'eût point été une fille ! car Dieu en pouvoit faire un garçon ! en quel risque n'auroit point été Mademoiselle de Chambrecy ? car elle l'auroit aimé. Qu'en eût dit le monde ? ah ! qu'en eût dit M. Larb... ? tout étoit perdu. Il auroit fallu racheter cela de bien des coups de discipline ! mais c'est une fille, par la grâce de Dieu : ainsi la vertu de la belle nullement exposée. Tirons pays : je sais que vous avez fait votre

devoir auprès de Mademoiselle de LaFramb..., je vous en remercie, faites-lui valoir un peu, s'il vous plaît, que je ne vous écris fois que je ne lui fasse mes baisemains : tout de même, quand j'écris à M. B.... Il est encore chargé de mille baisemains pour elle : je vous assure qu'elle est bien près de mon cœur, cette chère cousine, mais il ne faut pas qu'elle y entre, s'il lui plaît, car je ne veux plus de telles hôtessees qui mettent le feu à leur maison : à notre âge, j'entends au mien, mon cher, il faut songer à vivre doucement, à voir les belles choses sans désir, à aimer le repos, un peu le bon vin, mais guère : voilà tout ce que j'ai à vous dire pour aujourd'hui.—Notre assemblée ne verra point Pâques, dans toutes les apparences du monde ; il y a des gens ici qui voudroient qu'elle durât dix ans ; ni le profit, ni l'honneur qui m'en reviennent, ne m'empêchent de songer à ma petite maison ! une maison comme cela ! quel jardin ! il sera propre, les allées toujours nettes, sablées comme celles de Versailles pour le moins. Je sais à qui j'ai obligation de tout cela. Je suis le tout vôtre, sans façon.

XLVIII.

Au même.

JE mande à M. Rainssant s'il y a quelque difficulté sur ma maison à louer, qu'il vous en parle ou à M. B., et que tout ce que vous ferez sera bien fait. Je tiens toujours pour les tapisseries, pour mes deux chambres et ma salle. Je parle bien insolemment mes, mes, c'est-à-dire qui sont à Monsieur votre cousin, et dont il a la bonté de m'accommoder. J'en voudrois savoir la hauteur et la largeur. J'ai ici une dame de mes amies, qui m'ajustera tout cela comme il faut.

Or ça, mon ami, sachez que vous vivez en un temps où les beaux garçons n'ont qu'à se bien tenir. Un jeune garde du corps, fort bien fait de sa personne, sur les huit heures du soir est attaqué

par trois hommes qui se jettent sur lui, lui ôtent son épée et le mettent dans un carrosse : ils s'y mettent avec lui : le carrosse marche. « Mais Messieurs, disoit le pauvre enlevé, que veut dire ceci, que me veut-on ? — Monsieur, n'ayez pas peur, on ne vous veut point faire de mal, ne vous inquiétez point, n'ayez pas peur enfin ! » On le tourne, on le vire par Paris, jusqu'à onze heures ou minuit ; enfin on arrive devant une petite porte, on le fait descendre, et toujours le refrain de la ballade : Monsieur, n'ayez pas peur. Ils ne craignoient autre chose, sinon que ce pauvre garçon eût peur. On le mène par des lieux obscurs ; enfin il parvient dans une belle chambre : un lit de damas jaune, avec une crépine d'argent magnifique ! grand miroir ! Une femme de chambre le reçoit : elle le prie de n'avoir pas peur, lui demande s'il ne veut pas souper : il dit que non ; on ne laisse pas de lui apporter une perdrix, une bécasse, une bouteille de vin de R.... Il persiste à dire qu'il ne veut ni boire ni manger. On lui dit : « Monsieur, puisque cela est ainsi, et qu'il est un peu tard, prenez la peine de vous coucher, le lit n'est pas mauvais, mais s'il vous plait n'ayez pas peur ! » — Il se couche, la

femme de chambre se retire et emporte les bougies : peu de temps après, voici une femme en robe de chambre qui vient, sans chandelle, vous entendez bien : elle s'approche du lit : « Eh bien, Monsieur, avez-vous bien peur?— Les dames ne me font jamais peur, les belles surtout, et je crois que vous êtes de ce nombre. » — Croiriez-vous qu'elle eut la hardiesse de le prier de lui faire place ; mais voici ce qui fait dresser les cheveux de la tête : il la lui accorda ! la voilà couchée avec le cavalier. Je crois que leurs mauvais anges firent bien leurs orges cette nuit-là ! Quoi qu'il en soit, comme le pauvre cavalier pensoit dormir, sur les quatre heures du matin, il est à croire qu'il n'avoit pas dormi jusque-là, aussi cette femme-là est une mauvaise coucheuse ! à quatre heures du matin la dame se retire ; les mêmes hommes qui s'étoient saisis du paladin le reprennent, et observant les mêmes cérémonies, le remettent au même endroit où ils l'avaient pris, et que plus y a mis, plus y a perdu. Par ma foi, je ne connois pas la dame, mais je vous assure qu'une de mes bonnes amies a entendu le cavalier faire lui-même le récit de son aventure. Il n'y a pas quinze jours que cela est arrivé. En ce

misérable pays-ci les beaux hommes sont sujets à de terribles infortunes ! Adieu, le tout vôtre.

Tenez-vous gai ! n'oubliez pas de faire mes baisemains à Mademoiselle Poté, à Mademoiselle de Chambrecy : oui dà, à Mademoiselle de Chambrecy ! croyez-vous que je n'oserais me souvenir d'une dévote . notre ami ? Adieu.

XLIX.

Au même.

8 janvier 1082.



SOUVENEZ-VOUS, s'il vous plaît, mon petit cher, que vous m'avez promis les mesures de nos chambres : quand il vous plaira, vous me les enverrez, mais sans vous fatiguer là-dessus, car rien ne presse. Notre assemblée ne tire pas encore à la fin : on ne croit pas qu'elle voie Pâques, mais elle n'en ira guère loin. La paresse ennuie : nous ne faisons rien. L'on

attend la réponse de Sa Majesté, mais les grandes affaires marchent lentement : que faire pendant ce temps de repos ? un peu de musique, conversation douce ! vous seriez ici bien à votre aise, notre cher, si vous étiez à ma place ! — Une de mes anciennes amies, notez ancienne, je n'en ai plus d'autres, m'a fait connoître de belles et jeunes personnes, enjouées, brillantes, bouche de corail, perles au lieu de dents, rien n'y manque ! de l'esprit, on n'en peut pas avoir davantage. Un homme d'esprit, un habile de ce siècle, honnête barbon, disoit la bonne aventure à une fort jolie fille : *j'y étois, j'en sais bien mieux le conte !* c'est un de ces savants qui savent tout ; la physionomie, la chiromancie, etc. — « Ça, Monsieur, dites-moi donc ma bonne aventure ! serai-je mariée ? sera-ce bientôt ? (car en ce pays on aime à précipiter les choses.) — Oui, vous serez mariée, vous n'aurez que deux enfants. — Tant mieux ! y aura-t-il bien des gens qui m'aimeront ? — Sans doute. — Y a-t-il des signes qui marquent si une fille est aimante ? — Mademoiselle, toute fille qui a la gorge ferme a le cœur tendre. » — A ces mots, voilà la pauvre fille arrêtée ; car de soutenir qu'elle avoit le cœur dur, c'étoit avouer que sa

gorge ne l'étoit pas et l'on n'est pas trop aisé de tomber d'accord de cette vérité ! d'avouer aussi une grande tendresse de cœur, elle n'osoit s'en vanter. L'embarras de la demoiselle me réjouit un peu, je me mis aussi de la partie, j'entrepris de continuer la bonne aventure après le départ du bon faiseur. Je lui dis : « Cet homme se moque de dire que vous aurez des enfants, vous n'en aurez jamais ! — Ah ! si je le savois, s'écria la belle ! ... » et nous de rire ! et honni soit qui mal y pense ! Mais en vérité, on n'est pas si retenu en ce pays qu'au vôtre, et l'on y trouve autant d'honnêtes personnes : il y en a aussi qui s'emancipent un peu, mais qu'y feroit-on ? Il faut bien que jeunesse se passe ! Pour la magnificence, elle est en un point qu'il ne s'y peut plus rien ajouter ; le luxe, le jeu, les carrosses, les habits des femmes, leur oisiveté, sont les sources de la corruption du siècle, et les pauvres prédicateurs et tous les dévots s'en prennent aux opéras et aux comédies : ils n'y sont pas les bonnes gens ! Vous vous attendiez, mon cher, à quelque histoire joyeuse et voilà un bout de sermon ; mais, mon dieu, oublierai-je toujours à vous demander des nouvelles du mariage de

M. Monache G.... car on m'a assuré qu'il se marioit, et qu'il étoit brouillé avec sa belle-sœur et son époux. Cela est-il? apprenez-moi un peu tout cela; mandez-moi aussi qui est une jeune personne qui va chez M. B.... et qui s'est mise depuis peu de la belle société? Satisfaites à tout cela, et me croyez tout à vous.

L.

16 janvier 1682.

L'AMBASSADEUR de Maroc a une tigresse apprivoisée; on la patine, on la flatte, elle est la plus jolie du monde, elle gronde toujours et vous jette de petits regards furieux, qu'on diroit qu'elle va vous sauter à la gorge; on trouve cela le plus plaisant du monde: vous ne sauriez croire combien ce bon ambassadeur marroquin plaint l'aveuglement où nous sommes.

et quelle bénédiction il dit que ce seroit, si nous pouvions nous résoudre à croire à Mahomet ! quelle pitié de voir un si beau royaume dans un si fatal aveuglement ! Notre saint Prophète, éclairez-les de vos lumières ! ... » La comtesse de Gramont le fut voir par curiosité : « Madame, lui dit-il, notre loi nous permet d'avoir plusieurs femmes, mais si j'en avois une qui vous ressemblât, je m'en contenterois et n'en voudrois pas davantage. »

Un homme, un cavalier épouse une femme jolie, bien faite : il ne l'aimoit pourtant pas, mais en récompense, la belle avoit un cousin qui l'aimoit fort, et qui chercha si bien les moyens de lui plaire qu'enfin il lui plut un peu trop ; de sorte que le mari fut bien et dûment enregistré. Il ne s'en soucioit pas, car il avoit une autre amourette qui l'occupoit fort et où on ne le traitoit pas trop mal ; la Dame qu'il aimoit n'étoit pas aussi jolie que son épouse, il s'en falloit beaucoup. Enfin il ouvrit les yeux, fit justice à sa femme : l'en voilà amoureux. Une nuit qu'ils étoient ensemble, après bien des caresses, il lui demande pardon du passé, lui avoue de bonne foi qu'il lui avoit fait des infi-

délités, mais que jamais il n'y retourneroit, et qu'il vouloit l'aimer fidèlement toute sa vie. « Je crois bien, dit-il, que tu ne t'en es pas trop souciée, et que M. un tel t'a aidée à te consoler de mes trahisons, car je me suis bien aperçu de ses assiduités, et je ne doute pas qu'il n'ait été fort bien avec toi! Tu peux me l'avouer, ma chère, car par avance, je te déclare que je te pardonne de bonne foi et de tout mon cœur. — Vraiment, Monsieur, vous vous moquez! je ne sais ce que vous voulez dire. — Mon dieu! c'est que tu es honteuse; mais, va, prends courage, et avoue-le-moi: sur mon honneur! il n'en sera jamais parlé, et je te le pardonne. — Il n'y a point à pardonner à cela, je n'y ai jamais songé. — Mon dieu si! dis-le-moi! donne-moi cette satisfaction, mon petit cœur: ne vois-tu pas que je t'en ai avoué autant! — Là, il est vrai qu'il m'aimoit, mais jamais... — Je te dis que si! que sert de le nier? puisque je t'assure que je ne m'en fâcherai point. — Eh bien! mon dieu, qu'est-ce que vous me voulez faire dire? — Achève, ma petite chère, dis-moi tout, ma mignonne. — J'étois un jour dans mon cabinet avec ma sœur; il entra: quelque temps après ma sœur sortit: si vous saviez

comme il est fort ! — Eh bien ? — Ma sœur revint, et puis elle sortit encore ! — Diantre ! — Dame ! il fallut encore, car il est d'une force... Une autre fois à la campagne... — Eh bien, à la campagne ? — Il m'attrapa sous un berceau... » La dame ayant achevé sa confession ; voilà le mari qui saute en chemise à la ruelle de son lit : « Ah morbleu ! il est donc vrai que je suis c... — Eh oui, répond l'épouse, vous l'êtes. — Je suis c... ! — Eh oui, mon cher.... » Toute la maison retentissoit des clameurs du pauvre homme et des lamentations de sa femme qui le consolait toujours par ses : eh oui ! — « Eh bien ! je te l'ai dit, je te le pardonne, jamais je ne m'en ressentirai contre toi. » Il se recoucha, ne dormit pas trop bien, à ce que l'on tient, mais ce sont peut-être de mauvaises langues qui le disent ainsi. Le lendemain, il envoie un cartel au cousin, et lui dit qu'il lui a fait le dernier outrage, et qu'il veut le voir l'épée à la main. Le cousin lui répond qu'il est un fol, qu'il est son serviteur ; que volontiers il le verra le verre à la main, mais que pour l'épée, assurément, il ne la tirera pas contre lui, et qu'il ne sait ce qu'il lui veut dire. Le mari ne se contente pas :

voilà un deuxième cartel en campagne : il portoit : « Il ne vous sert de rien de le nier : la complice me l'a avoué. » Le cousin pour réponse met au bas du cartel : « Elle en a menti. » L'époux le montre à sa femme : — « Comment, il est bien si hardi que de le nier ! c'est un impudent ! je vous ai dit la vérité ; en tel endroit, et puis là, et puis là. Voyez un peu l'effronterie ! il me veut faire passer pour une menteuse ! » — Le mari voulut faire encore le fier-à-bras, mais l'amant continua à se moquer de lui : — Au renard ! il croit être c.... et il ne l'est pas..... — C'est de la Dame même que celui qui m'a conté l'histoire l'a apprise : car elle n'en demeura pas là, et se rendit avec le temps assez experte. Au commencement on dit qu'elle étoit simple et qu'effectivement elle fut comme enlevée de force ; avec le temps elle se perfectionna et se fit honnêtement habile.

LI.

Au chanoine F...

4 février.....

 L y a longtems, mon cher, que je vous dois une réponse, mais j'espère que vous pardonneriez aux occupations du secrétariat. Ce fut hier une rude journée pour nous ; soir et matin nous fûmes assemblés et tout cela dura près de huit heures ; notre prélat harangua très magnifiquement, une bonne heure entière : ensuite il lut une lettre qu'il a écrite au pape, au nom de l'assemblée ; et puis un acte par lequel le clergé consent que la régale soit introduite dans toutes les églises du royaume. Tout cela fut extrêmement applaudi, et puis, Dieu aidant, vous verrez un jour que ce n'est point sans raison. Monseigneur l'archevêque de Reims

a sans doute acquis beaucoup de gloire. Ma foi, le voilà à la tête du clergé, sans contredit : d'autres peuvent avoir encore des partisans, mais la foule est pour nous : nous, c'est-à-dire, Monseigneur, notre archevêque. Il est habile sans doute, homme vif, d'un esprit pénétrant et droit et d'un grand travail ; je l'ai vu quelquefois enfermé dix et douze heures ; sa peine n'a point été perdue, il en a recueilli des fruits fort délicieux. — Je crois que vendredi prochain nous irons en corps saluer sa Majesté. Dieu sait comme je le regarderai ! au reste, il est dans une gaité étrange : cela fait croire que tout va bien. — Mais il n'est pas question de cela ; il faut résolument savoir de quel cru est le vin que M. votre frère a envoyé à Puimorens : tous les connoisseurs disent que c'est le meilleur vin qu'on ait bu à Paris. Je le tiens pour du Taissy, et du meilleur !

Oh ! mon petit cher, quel livre court secrètement par Paris ! *l'École des Filles*, bagatelle ! *Arétin*, livre honnête ! il n'y a point de vestale, je l'en défie, fût elle vestale mille fois, qui puisse tenir contre, qui ne rompe son vœu et en diligence encore ! il est écrit en latin, et autrefois on

l'a vu à Reims. Je n'oserois en dire le nom, je tiens que c'est un blasphème! — Parlons d'autre chose: Savez vous qui se plaint de moi? Mademoiselle de la Framboisière! elle m'appelle paresseux! il ne faut pas qu'elle le nie, gens de bien et d'honneur m'en ont assuré: sans cela je serois un assez bon garçon. Eh, mon ami! bien des choses me manquent pour être seulement passable; la seule qualité par où je pourrois plaire au beau sexe, c'est que je le trouve toujours fort aimable. Aujourd'hui, de fraîche date, je me suis trouvé en un lieu où j'ai vu vingt femmes, belles comme des anges: il y a longtemps que je n'en vis un si gros monceau. De retour chez moi, je vous assure, mon cher, que je me trouve extrêmement maître de moi-même, et que toutes ces beautés ne m'empêcheront pas de retourner agréablement à Reims, jouir de la tranquillité de la province. N'oubliez rien! vous avez tant la mine de laisser échapper quelque chose! écrivez sur un morceau de papier, un mot fait deviner tout le reste. — Réau, un valet de chambre de M. le président de Mesmes, a volé les pierreries de Madame sa femme; il y en a bien pour dix ou douze mille écus. — Adieu, mon très cher. Mais

ne voyez-vous pas Mademoiselle Poté et Mademoiselle de Chambrecy, sa bonne amie? faites-leur, s'il vous plait, mes baisemains. Adieu, le tout vôtre, mon cher.

LII.

Au chanoine Favart.

17 février 1682.



EST-CE, mon cher, que vous prétendriez ne me pas rendre un compte exact des noces de Mademoiselle votre cousine! fut-elle longtemps à dire ses sept psaumes? elle les trouvoit si beaux que l'on m'a mandé qu'elle vouloit les répéter; ce que c'est que d'une louable éducation! Moi, par avance du beau récit que vous m'en ferez, je vous dirai un conte de M. de Birans, fils de M. de Roq. On porte présentement des manteaux qui vont quasi jusqu'aux talons; tous les gens de la cour en ont de

cette sorte. Ce jeune Monsieur, un jour qu'il y avoit un bal célèbre, se déshabille tout nu : j'entends qu'il ôta jusqu'à sa chemise, et ne garda que des bas de soie et des souliers ; il prend son grand manteau, s'empaquette bien là dedans ; j'oubliois qu'il avoit encore une cravate. Le voilà allé au bal. La dame civile, Dieu sait ! ne manque pas de prier M. de Birans de vouloir danser : il la supplie fort modestement de l'en vouloir dispenser et qu'il n'étoit point en état de cela. Le scélérat se tenoit bien envelopé dans son manteau : on le prie encore, il s'excuse : « Madame, vous ne me le pardonneriez pas si j'avois pris cette liberté. — Vraiment, Monsieur, non seulement je vous le pardonnerois, mais je vous en serois bien obligée. — Madame, puisque vous me le commandez, je m'en vais donc danser : et en même temps il jette en bas son manteau et parut à peu près comme Adam et Eve avant leur péché ; et femmes de crier, filles de s'enfuir et de boucher leurs yeux ! vous entendez bien, notre cher, en ouvrant un peu les doigts. — *La Gaité* vous a rendu compte de notre voyage à Saint-Germain, mais elle ne vous a pas dit que je soutins la foule qui auroit fort pressé Monseigneur le Chancelier. J'eus l'hon-

neur de le voir tout à mon aise ; il a le teint frais, l'œil vif et promet encore plusieurs années de vie. Le pauvre père Maimbourg a été classé de chez les bons Pères ; le Roi ayant consenti que l'on donnât cette satisfaction au Pape : ce n'a pas été sans verser des larmes. Le Provincial ayant consulté l'affaire avec les principaux de la maison, on trouva à propos de lui signifier qu'il falloit sortir. « Oui, mes Pères, vous voulez que je sorte, et moi je vous dis que je ne sortirai pas. » Cependant le sire ayant considéré que la résistance seroit vaine, a obéi ; cette obéissance lui coûte un peu plus qu'à un autre. Il sort d'une maison, à soixante-douze ans, dans laquelle son père a porté cent mille écus. Une affaire qui me vient de survenir m'empêche de vous en dire davantage, mais croyez que je suis toujours à vous de tout mon cœur et que je ne perdrai jamais le souvenir des obligations que je vous ai. Adieu.

LIII.

Au chanoine F...

27 février.

h! elles me plumeront, ce dites-vous ; eh bien ! voilà pourtant, dès qu'on sait qu'un pauvre homme a quatre deniers. conjurations de tous côtés contre sa bourse ! eh bien ! il est vrai, j'ai mis ensemble quelque peu de monnaie : ne l'ai-je pas bien gagné ? et ne le gagné-je pas bien tous les jours ? travailler soir et matin, toujours griffonner, hélas ! On ne sait pas ce que l'argent coûte ! à peine l'a-t-on, il y a de méchantes âmes qui ne pensent qu'à vous l'enlever. Vous qui êtes de mes amis, trouvons un peu quelque tempérament à cela : n'y a-t-il pas moyen qu'elles se contentent de plumer mes canards, d'écailler mes brochets ? Morbleu ! j'apporterai

une bourse à double cadenas et puis je me moquerai des traitresses. — Cependant, mon cher, ce n'est pas encore fait; hier on donna trois nouvelles commissions: trois nouveaux bureaux établis, l'un pour la religion, le deuxième pour les mœurs, le troisième pour les réguliers. La morale s'en va être secouée comme il faut: adieu la probabilité! J'ai pour ma part un moine sur l'assiette tous les jours; dire que ce sera moi qui leur remettrai leur tête dans leur capuchon! Or ça, mettez la main à la conscience: quand vous me voyez pestant, reniflant, hélas! eussiez-vous cru que j'eusse su tant bien faire? Ma foi! si l'on ne voit les gens en place, on ne sait ce qu'ils valent. Tenez, je n'eusse jamais cru cela non plus! Mais ils me disent: « Vous ferez bien ceci, vous ferez bien cela! » — Je dis comme cet homme à qui on vouloit persuader qu'il avoit fait de si belles cures: » Vous dites, Messieurs, pour vos raisons, que je ferai cela comme un ange? Peste! Cette commission vous vous en acquitterez à merveille. — Diantre! soit! serois-je bien devenu habile sans y penser! Voici le fin, mon ami; nous autres gens du deuxième ordre, nous n'avons pas le mot à dire; nous avons des pré-

lats habiles, intelligents, qui dirigent tout, et nous sommes là pour opiner doctement du bonnet. Sans vanité, je tiens là ma place aussi capable qu'un autre. Il y a pourtant parmi ce deuxième ordre, des gens terriblement savants. Mais revenons à nos cousines, et éloignons un peu le sérieux; dites-leur qu'elles se rassurent: la bonne fortune change le cœur humain, les gens heureux sont doux comme moutons et se laissent tondre la laine tout doucement; ainsi ma cousine J....., ma cousine Nane, ma cousine Maïon et tout ce que j'ai de cousines dans l'univers, ne me craignez plus s'il vous plaît, mais aimez-moi cordialement: et plus de noises, je vous en prie: vous me grondiez quelquefois assez mal à propos, mais je vous le pardonne; vous m'avez un peu pillé, mais il ne faut pas garder le souvenir des injures; je ne pouvois avoir de paix avec vous, mais il faut bien souffrir de son prochain, et les défauts comme les perfections; je vous ai trouvé quelquefois un peu grondeuses pour ce qui me regardoit, mais chacun a son faible! N'ai-je pas bien fait, notre cher, d'être venu en ce pays-ci? est-ce que j'aurois appris cette modération à Reims! vos

femmes criardes comme elles sont, m'auroient rendu d'aussi méchante humeur qu'elles : je serois devenu mutin comme un diable, sans raison, non plus qu'un Suisse : querellant toute la nature mal à propos, insolent dans le gain, chagrin dans la perte, ne serois-je pas à l'heure qu'il est un joli jeune homme ! A propos, ne leur allez pas dire : non. — Qu'est-ce que vous me jargonnez d'un vieux chalet pour la capucine ! y a-t-il à faire quelque petite malversation ? en conscience, je l'ai oublié ; rafraichissez-m'en un peu la mémoire à la première occasion ; mais encore une fois, gardez-vous bien de leur dire qu'une de leurs commissions me soit échappée de la mémoire. Adieu, je ne sais comment je puis tant vous parler, car je suis fort enrhumé ; comme vous pouvez voir, ce n'est que depuis le carême. Cependant pour me consoler un peu de l'absence de nos bonnes amies, que vois-je en ce pays ? anges ! mon ami. Quand on vous dit, anges, vous devez entendre des anges sans voile. Faire tant répéter, et encore pour un homme enrhumé ! J'en ai vu un cet après-dîner, je dis un ange, oui ! mais j'ai passé la soixantaine, et haye au bout ! pourquoi diantre cela

ne venoit-il pas à vingt-quatre ans ! quel plaisir de soupirer à vingt-quatre ans pour tant d'ap-pas ! un esprit angélique enchâssé dans tout cela ! ouf ! tirons pays ; je n'aime que la petite Babette, je dis d'amour ; car pour de l'amitié et de la plus tendre, j'aime toutes nos chères cousines et nos bienheureux cousins. — Monseigneur l'archevêque ira à Pâques à Reims, et je l'y accompagnerai, Dieu aidant. Je suis tout à vous. — J'ai bien envie de voir la blondine.

LIV.

Au chanoine F...

8 mars 1683.

 ai eu l'honneur de voir Monsieur votre frère, mon petit cher. Je lui ai demandé de vos nouvelles : il m'a assuré que vous vous portiez comme un compère ; j'en ai été bien

aise, il m'a juré que vous me diriez tout. Est-il vrai? Faites un peu votre examen, il ne faut pas oublier aucune circonstance: on néglige quelquefois une particularité, et c'est le meilleur du conte. Enfin, après bien des travaux, nous allons avoir un petit intervalle de repos. Monseigneur l'archevêque se rendra à Reims la semaine sainte. Il y fera son devoir de prélat et puis nous reviendrons ici achever ce que nous avons si bien commencé. — Cependant, mon ami, voici bien le diable! Je crois que l'on va dégainer, tout le monde le croit ainsi; tout ce qui s'appelle cavalier, officier, tout cela fait son équipage et se prépare à partir: les premiers corps dans toutes les apparences se rueront vers nos frontières: les princes Allemands nous tourneront le dos: pourquoi non? Ils nous craignent, mais s'il plaît à Dieu que nous hapions Luxembourg, notre pauvre Champagne respirera. Comment feroient Messieurs les Tudesques pour pénétrer dans le Royaume! si les cartes se brouillent, nous verrons de belles choses; bien des gens se ligueroient contre nous, mais par bon sens, par bravoure, par argent dont nous avons abondance, on espère, et avec

apparence, que nous viendrons à bout de tout. Dieu le veuille, car ce seroit une chose fâcheuse si les bons chanoines de Reims, hélas! ils sont si bons, si, dis-je, ils avoient encore le déplaisir de voir ravager leurs dixmes.

Le père Maimbourg, jadis jésuite, s'appelle maintenant M. Maimbourg. Il a un grand chapeau, un beau collet, manteau de drap de Hollande, long d'ici à demain. Il le fait porter par un laquais, jusque dans la chambre de Monsieur de Paris. Il vint hier présenter son dernier ouvrage à Monsieur de Reims : en vérité, son laquais lui prit la queue en descendant les degrés...—Voilà pour M. Ping...—M. de Tracy, gouverneur de Tournay, est mort, regretté de toute la terre. Monsieur de Maulevrier Colbert est pourvu de ce gouvernement qui vaut trente mille livres de rente. Je vous ai dit mes nouvelles, à mesure qu'elles se sont présentées à mon esprit. Je suis tout à vous, mon petit cher. — J'ai demandé à Monsieur Clouet des nouvelles de l'ami Guillaume : il m'a dit qu'ils ne se voient plus et qu'il a quelquefois de mauvaises curiosités, comme.... Mais ne nomme-t-elle pas quelquefois mon nom? Le tout vôtre.

LV.

Au chanoine F...

24 mars 1683.

MON cher, le bon Dieu n'a point encore voulu de moi. Il me semble pourtant que j'étois bien résolu à faire le grand voyage. Je le prie, ce seigneur maître de la vie et de la mort, quand ce sera tout de bon, car il faut que cela arrive, et le terme n'en sauroit être trop long, qu'il m'accorde les mêmes consolations que j'ai trouvées dans ce dernier péril. Je vous remercie de tout mon cœur des témoignages obligans de votre amitié, mais j'ai une.

Or sus, en voilà assez pour un homme qui a perdu vingt-quatre palettes de sang et qui a la cinquième médecine dans le corps. Encore

peut-être n'est-ce pas tout ! Adieu, faites mes baisemains, s'il vous plaît, à Mademoiselle votre b. m.... Je vois bien qu'elle n'est pas pour la grande effusion de sang : sans cela pourtant le compagnon étoit troussé. Adieu, mon très cher, j'espère que nous nous embrasserons un jour et que nous en dirons de meilleures.

LVI.

Au chanoine F....

2 avril.

Je suis bien fâché que ces souris lui aient fait tant de peur, ce sera une belle histoire à savoir : ces souris-là gâtent bien de bonnes affaires. Vous êtes, au reste, trop honnête, mon petit cher, sur l'affaire des maisons, et je ne puis assez vous en remercier. Il y a longtemps que je n'ai reçu de nouvelles de Monsieur B. et je n'en ai point reçu du tout de Monsieur H.

Je vous supplie de lui demander, parlant à sa personne, pourquoi il m'oublie si cruellement et ce que je lui ai fait pour cela? Eh bien, il est vrai, j'ai failli à mourir! N'étoit-ce pas à mes dépens? Tout le sang que j'ai versé, lui en a-t-il couté une goutte? pourquoi donc me négliger si fort, moi, qui reçois toujours ses lettres avec tant de joie! Je laisse le reste à votre discrétion et à votre colère, car je crois qu'en cette rencontre vous vous animerez pour la raison, qui est toute visble pour moi. Si vous voyez Mademoiselle de la Framboisière, dites-lui, s'il vous plaît, que je ne la tiens pas si dure que je ne croie que mon indisposition l'ait touchée: dites lui, je vous prie, que je n'ai point encore oublié les oranges de Portugal qu'elle m'a autrefois prodiguées en semblable occasion: que cependant personne, en ma cruelle aventure, ne m'a fait de baisemains de sa part, ni près ni loin. A-t-elle eu si grand soin que j'ignorasse quelque léger ressentiment que mon mal lui a donné? car elle a beau faire, j'ai si bonne opinion d'elle, que je suis persuadé qu'elle m'a plaint quand vous lui avez fait mes petites plaintes. Ayez la bonté de l'assurer que je suis

toujours son très humble serviteur. Je suis assurément le vôtre et vous suis très obligé.

Je serois fâché que l'amitié eût conseillé à Monsieur R. de demander mon retour à Monseigneur l'archevêque. Je lui ai trop d'obligation et de l'honneur qu'il m'a fait, et de la bonté qu'il m'a témoignée dans mon mal. La vie qu'il m'a conservée par ses soins ne sauroit être mieux employée qu'à son service, aussi le sera-t-elle, si je lui suis utile à quelque chose. Enfin, mon cher, Dieu aidant, je verrai ici la fin de l'assemblée, ou celle de mes jours. Quand tout sera fait, je m'en retournerai jouir du repos de notre bonne ville, vous conter bien de belles choses, achever de vieillir, et mourir enfin au sein de ma patrie, car Reims l'est devenue. Voilà l'intention du sire : Dieu est pourtant le maître de tout, mais j'espère qu'il me fera la grâce d'accomplir des désirs si modérés. Adieu cette fois-ci. Je suis le tout vôtre.

LVII.

Au chanoine F...

2 mai 1682.

J'ai pris la liberté de charger M^{lle} Gar... d'une demi-douzaine de baisemains pour vous, mon cher : prenez garde qu'elle n'en retienne quelqu'un pour elle, car ces femmes sont si trompeuses ! *nolite fieri*, dit un Gascon de ce pays, c'est-à-dire, selon la version, ne vous y fiez pas ! Il y a bien longtemps que je ne me suis donné l'honneur de vous écrire, mais j'ai été occupé jusqu'ici des restes de ma maladie ; par la grâce de Dieu, les choses sont en assez bon état, et les médecins et les apothicaires m'ont assuré que j'étois guéri, et que je n'avois qu'à me conserver. Je commence à sortir : j'ai été aujourd'hui à la messe, c'est la troisième que j'ai entendue depuis ma maladie mortelle : car, mon enfant, j'ai été mort, sûrement : on ne peut

aller plus loin sans toucher au but. Le Seigneur veut que je vive encore : sa volonté soit faite ! il faudra encore une fois prendre des résolutions contre la mort. Vous serez bien étonné, quand vous me reverrez : vous verrez de terribles réformes. — Le Roi, la Reine, Monseigneur, toute la cour est aujourd'hui à Paris. Ils ont visité l'Observatoire et les Invalides : demain ils vont à Meudon, et mercredi à Versailles ; l'on y passera tout l'été, j'espère d'y aller et de visiter Saint-Cloud en passant ; après quoi, il n'y aura plus de danger de mourir. Que pourra-t-on voir après cela ? Il ne reste qu'à fermer les yeux : pour les oreilles, je ne les ferme pas encore, et je ne suis pas fâché que l'on me fasse de petits contes : Hé ! ce ne sera que pour vous avertir de n'y plus retourner. En vérité, j'ai bien envie de faire deux ou trois tours de préau avec mes chers confrères que j'aime tant ! J'ai assez, assez goûté des grandeurs de ce monde : un plus ambitieux que moi en seroit content : il faut me remettre dans mon pas. — Lundi, il y aura assemblée générale du clergé. J'espère que Dieu me fera la grâce de m'y trouver : ce n'est pas que je sois aussi fort que Samson ; il me

semble que mes pieds tiennent à terre : ma force reviendra petit à petit. Bonjour, mon petit cher, ne m'oubliez pas et faites mes baisemains à M. Ping. Je suis tout à vous.

LVIII.

5 juin.

Que n'aimez-vous, cœurs insensibles,
Que n'aimez-vous, rien n'est si doux.

JE vous demande pardon, ce n'est pas de cela dont il s'agit, mais je reviens de l'opéra, et ce menuet est terriblement dans ma tête. — Mon ami, il y a un étrange remue-ménage à la cour ; bien de nos jeunes gens, et tous des plus beaux, sont allés prendre l'air hors de Versailles, et apparemment ils n'y reviendront pas de sitôt. Qu'ont-ils fait ? bouche close là dessus ; Italie ! Italie ! Il est encore arrivé une

aventure aux Tuileries, dont l'on parle fort. Les laquais sont présentement d'une insolence à ne pouvoir plus être tolérés. Une femme, après s'être promenée, voulut regagner son carrosse. Il falloit pour cela passer au travers de quatre cents Messieurs de la livrée ; voilà mes coquins à lui prendre... à lui prendre... cela peut se dire, à lui prendre, oui, là, un peu au-dessous du menton ; ils lui prirent encore.... mais cela ne peut se dire.... cela est bien mal, comme vous voyez ! et les laquais de Paris sont peu respectueux envers les dames. Une femme ayant vu le mauvais traitement qu'on avoit fait à celle-là, pria un brigadier des mousquetaires de la vouloir prendre en sa protection : il le fit de la meilleure grâce du monde. « N'ayez pas peur, Madame. » Il entre généreusement dans la foule des laquais : « Gare donc ! place ! ces coquins ici ne laisseront-ils pas passer les honnêtes gens ! » Cela ne les convertit pas. La dame que menoit le brigadier leur parût jolie : voilà mes gens bariolés à vouloir encore jouer des mains : ce jour-là ils étoient un peu patineurs : la dame crie, le brigadier met l'épée à la main, mais son épée est saisie, et on lui en donne deux ou trois coups à travers du corps, a

ce que l'on dit. L'hôtel des mousquetaires n'est pas loin de la porte des Tuileries : le bruit y est porté qu'un de leurs officiers a été blessé par les laquais. Une douzaine de mousquetaires courent au secours ; ce fut aux laquais à voir s'ils avoient de bonnes jambes. Quelques laquais de M. de Turenne, fils aîné de M. de Bouillon, furent traités en gens de bonne maison : coups de canne, sans compter, leur pleuvoient sur les épaules ; ils couroient pourtant de toute leur force. M. de Turenne voulut sortir, il ne trouve plus ses laquais ; on lui dit que les mousquetaires les avoient chargés. « Ce sont de plaisantes gens que les mousquetaires, morbleu ! gens à coups de bâton ! » M. le chevalier de Novion, fils de Monsieur le premier président, est mousquetaire, il entendit ce que M. de Turenne disait ; « Morbleu ! Monsieur, ce sont les mousquetaires qui donnent des coups de bâton aux autres, mais ils n'en reçoivent pas, et le Roi saura en quels termes vous parlez de ses mousquetaires. » En effet Sa Majesté l'a su, et l'on dit qu'il veut que M. de Turenne entre à la Bastille, ou qu'il fasse satisfaction aux mousquetaires. Voilà de fâcheuses affaires, mais tant pis

pour ceux qui les font. — Quant à notre assemblée, je crois bien que Monsieur de Paris et Monsieur de Reims en savent le secret, mais je doute que le reste en soit bien informé. Il faut qu'il y ait quelque chose, car depuis le neuvième de mai, on ne s'est pas assemblé, et tous Messieurs les commissaires sont préparés sur leurs commissions ; il ne tient donc pas à eux que les choses n'aillent leur train : peut-être que l'on négocie avec le Pape, et que ce pendant on arrête les délibérations, de peur que nous ne reculions la négociation en voulant l'avancer, D... surtout. Adieu, mes baisemains à toutes nos chères cousines ; dès que je serai excommunié, je ne ferai plus semblant de les connoître de peur de les effaroucher.

LIX.

2 juillet 1682.

E me souviens que vous m'avez mandé une nouvelle un peu gaillarde du pays : voici pour vous rembourser : je vous en

dirai le nom de bouche. Une dame, bien faite, donne rendez-vous à un de ses amants fort laid ; il n'y manqua pas : mais la place étoit prise par un rival plus beau et plus diligent que lui. La femme de chambre lui dit qu'il prit patience, et le fit entrer dans un cabinet, jusques à ce que le temps de parler à sa belle fût venu ; ce temps lui dura beaucoup, mais enfin il vint. « Ah ! Madame, quelle perfidie est-ce la ! comment osez-vous regarder les gens, après une telle trahison ! Et le reste. — Mon Dieu, un tel, prenez cette bougie et ce petit miroir de poche, et entrez avec moi dans ce cabinet. L'amant plaintif obéit : il y avoit un lit de repos, elle se couche dessus et fait voir de fort belles choses au curieux spectateur. La dame lui dit ensuite de se mirer. Il le fit : — Eh bien, lui dit-elle, fait comme vous voyez, n'êtes-vous pas bien heureux encore qu'on vous garde les restes de tant de belles choses ! Ce fut à lui de se taire : qu'auroit-il dit ? Il fut heureux à son tour. — Je ne vous manderai plus guère de ces jolies historiottes ; j'ai ici une personne de qualité qui en sait. Dieu sait combien ! Je n'en perds pas une parole, mais quand je serai parti, je ne saurai plus rien.

LX.

Au chanoine F..

2 septembre 1682.

IL y a plusieurs jours que je diffère à vous écrire ; car je tombe d'accord, il y a trop longtemps que je ne vous ai écrit, et tandis que je diffère, vous m'avez prévenu par la plus tendre et la plus obligeante lettre du monde : conservez-moi bien toute cette bonne volonté, mon très-cher, et si jamais Dieu me fait la grace de revoir notre chère ville, nous causerons, faut savoir ! nous causerons tout notre soul et en dirons des meilleures. Cependant cette vilaine camuse, la mort, a voulu encore me donner un coup de griffe : mais ce n'est pas encore pour elle ! que diable a-t-elle tant à se hâter, a-t-elle peur que je m'enfuie, je m'y rendrai à l'heure marquée, et sans y faillir. Vous m'avez

affligé de me mander que notre cousine Jeanne a juré de ne plus jouer ! n'y a-t-il pas moyen de lui faire révoquer son serment ? je m'engage à lui en faire obtenir l'absolution : car sans jouer, comment vivre ? au moins pour moi. Je ne désespère pas quand je serai au pays d'obtenir quelque chose sur sa résolution. Il me semble que j'y suis déjà, au coin du feu de ma cousine, deux pauvres malingres, toussant à qui mieux mieux ! Ah ! je n'en puis plus, c'est cette fois le *et in manus !* et puis de se ravigoter un peu, et puis peut-être un peu jouer ! je vous assure que nous ferons encore quelque chose de bien plaisant : notre nonne entrera dans notre tousserie pour sa part, car l'année passée, elle toussoit assez bien : mais j'ai beaucoup profité en tousserie dans cette ville, et sans vanité, je prétends à présent de tousser mieux qu'elle, vous en serez témoin. On me permet pourtant de manger melon, figues et pêches et lait d'ânesse à crever. Au reste, je songe sans cesse à ma petite maison, je ne sais si ma chambre est lambrissée du côté du jardin ; si elle ne l'est pas, dès que je serai arrivé, j'y donnerai ordre avec la permission du maître de la maison. Souffrez que je

vous quitte, voilà compagnie qui me vient. Je suis tout à vous. Adieu.

LXI.

*A Monseigneur Jean-Jacques de Mesmes,
Président à mortier, etc.*

1685.

MONSEIGNEUR,

i le public pouvoit tirer quelque utilité de mon ouvrage, ce seroit à vous qu'il en auroit l'obligation. Vous m'avez inspiré le dessein de l'entreprendre, et la passion que j'ai eue de vous plaire m'a donné le courage de l'achever. Je tiendrois à grand honneur si j'avois réussi dans ce dessein. Quelle fin plus noble pourrois-je me proposer de mon travail. Que de plaire au digne héritier de tant de grands

hommes qui ont été les protecteurs des lois et des lettres? D'ordinaire, Monseigneur, les héros sont à charge à leurs neveux; et il faut bien du mérite pour soutenir un nom illustre: mais dans votre famille les hommes passent et les vertus se conservent. Ces grands noms de *Mesmes* et *d'Arvaux* ne pèsent point à ceux qui les portent. On trouve en vous, Monseigneur, toutes les excellentes qualités que les règnes précédents ont admirées dans vos aïeux. Cette louable inclination pour les beaux arts; mais surtout cet inviolable amour pour la justice. Vous ne la rendez pas seulement dans l'auguste tribunal où vous avez tant de fois garanti le foible de l'oppression du puissant. Vous l'exercez encore en secret, et nous sommes témoins que quand vous venez jouir du repos de la province, vous amenez, s'il faut ainsi dire, la paix avec vous. Les haines, les dissensions de vos voisins s'apaisent à votre vue, et par votre autorité vous les obligez quelquefois, malgré eux, à consentir à leur bonheur. Un grand pouvoir est une arme bien dangereuse entre les mains d'un homme qui en abuse, mais quand les peuples sont heureux, quand il ne s'en sert

que pour leur bien ! Ainsi, Monseigneur, quelles louanges ne méritez-vous pas de faire un si bon usage d'une chose dont on pourroit faire un si mauvais ? d'être puissant et bienfaisant tout à la fois ? Mais il faut laisser cette matière à ceux qui travailleront à votre éloge. Je ne pense, pour moi, qu'à vous rendre un témoignage public du respect avec lequel je suis

Monseigneur,
Votre très humble, etc.

LXII.

14 juin 1684.

Mon ami, il y a longtemps que je ne vous ai écrit, mais voici une saison de nouvelles : il n'est pas que l'éloignement de beaucoup de jeunes seigneurs n'ait été jusqu'à vous : hélas ! mon cher, toute notre jeunesse en a *reverentia parlando*. c'est une pitié ! je ne connois guère ces Messieurs, mais j'en plains

un que bien vous connoissez, et qui est bien connu à Sillery : c'est le cadet de Rumigny, autrement dit La Cuillemote : il est laid, il est torticoli, homme de cœur s'il y en a un en France, et sur le tout je ne l'eusse jamais pris pour un giton ! Une femme jolie et spirituelle me voulant faire entendre qu'il n'y avoit eu que Monsieur un tel qui s'étoit enivré, *rotis usque ad invidiam felicitibus*, me dit : Voyez vous, on tombe d'accord qu'il n'y a eu que Monsieur tel qui ait donné la haquenée ! *asturconem macedonicum* ! Si vous ne savez point, ou si vous avez oublié votre Pétrone, tant pis pour vous ! c'est un livre fort à la mode et de grand usage. — Quelques-uns de vos amis, et qui ont logé chez vous, n'ont pas été trop bien traités par notre monarque, que l'on ne sauroit trop louer de s'efforcer de purger sa cour de ces ordures. Monsieur de Birans Rocq. a été arrêté à Strasbourg, non pas pour la chaussonnerie, mais pour avoir quitté son régiment, et être venu ici sans congé ; il y demeura incognito avec trois ou quatre autres Messieurs de sa volée. Ils étoient déguisés en femmes, alloient à l'opéra : on les trouvoit laides à faire peur : comme l'on veut que chacun fasse

son devoir avec exactitude, on n'a pas entendu raillerie là dessus : le cavalier est en lieu sûr pour quelques jours. Il y a deux jours que l'on fit noces chez Monsieur le chancelier ; c'étoit celles de Monsieur Chauvelin, intendant de la Franche-Comté, parent de Monsieur le Chancelier et de Madame la Chancelière : il a épousé la fille de Monsieur Billart, avocat ; mais combien croyez-vous que ce Monsieur l'avocat ait donné en mariage à sa fille ? Quatre-vingt mille écus, mon ami, bien comptés, la veille des noces ! il a été payé avant le coup. Mais comme le service du Roi ne souffre aucun retardement, Monsieur l'Intendant part dans trois ou quatre jours pour retourner à son intendance : l'épouse sera encore quinze jours à rendre ses visites, puis elle ira chercher son époux, et Dieu sait la vie ! — Mais on dit que vous avez une fort jolie et jeune épouse, en notre ville, qui ne se porte guère bien. Prétendez-vous de la laisser mourir comme cela ? gardez-vous-en bien, car j'espère d'en faire le plaisir de mes yeux, de mes oreilles, quand je serai à Reims : elle est belle et a de l'esprit. J'ai eu l'honneur de la voir du temps qu'elle étoit Mademoiselle Villot. Je ne crois pas que le ma-

riage lui ait rien ôté que ce qu'on dit bien qui n'est bon qu'à perdre : pour de la beauté et de l'esprit, il faut garder cela tant que l'on peut, ce sont deux admirables qualités. — Mon ami, si vous saviez les jolies personnes que je connois en ce pays! comme cela est dru! n'en disons pas d'avantage, de peur de vous induire en tentation. ce que je trouve de plus plaisant, c'est la liberté avec quoi elles causent ! une disoit à son amie qui se scandalisoit quasi de la voir badiner : « Tu penses que je suis sur les frontières du péché mortel, mais tu te trompes ! » Brûlez-moi les yeux d'une fille, d'une femme, qui parle comme cela! En notre bienheureux pays, elles ont assez d'esprit, mais elles manquent de cette agréable hardiesse : elles croient que le chat seroit au fromage, si elles en avoient autant dit : pour moi *mirificè capior facetiis*. — Adieu, quand on est sur ce chapitre on ne peut finir. — Notre assemblée durera encore quelque temps. On dit que le Pape veut s'accommoder. c'est son plus court et le nôtre

LXIII.

A Mademoiselle de La Framboisière.

24 juillet 1684.



ÉLAS ! ma chère cousine, la pauvre affaire que nous avons faite ! si vous saviez comme il est changé depuis son exaltation ! Tous les jours le premier à matines : à matines ! ma chère ; son breviaire, le misérable livre que c'est ! il ne lui donne ni paix ni trêve : petites manchettes, les cheveux courts, on lui voit les oreilles ; à l'ombre, vraiment oui. parlez lui un peu, il vous feroit belle mine ! Je n'ai pas laissé, tel qu'il est, de lui recommander votre affaire, et il a comme promis d'en prendre soin, quand le temps en sera venu : mais il dit que rien ne presse. quant à présent. Il le faut laisser faire, car ces gens-là on ne sait comme s'y pren-

dre avec eux. Cependant, ma chère cousine, je vous ai trouvée bien plaisante dans la lettre que vous m'avez écrite, et cela ne fait qu'augmenter le déplaisir de votre absence et l'envie de vous revoir. Que feriez-vous toujours à ce vilain Paris, on s'y ennuie à mourir ? J'ai bien de la joie que vous ayez traité de votre grande contrélerie : certaines gens, que je croyois autrefois de vos amis, m'avoient conté toute cette négociation d'une manière qui ne vous étoit pas extrêmement avantageuse ! moi qui crois toujours que les gens disent la vérité, j'en étois bien en colère contre vous ; et si vous voyez, je ne vous en ai pas fait semblant ! mais un chevalier, que Dieu bénisse (dites *amen* ma chère), m'a détrompé et m'a conté comme la chose s'est passée. J'ai vu clairement et manifestement que vous étiez blanche comme neige et que toute la faute venoit des gens qui sembloient se plaindre de vous, dont je vous jure que j'ai eu bien de la joie : car, voyez-vous, ma chère cousine, eh ! là là ! je vous ai toujours un peu aimée : ma foi, je ne m'en puis tenir, quoique..... bon ! bon ! me plaindre, il en est bien temps ! que m'avez-vous donc fait ? sur mon honneur, je prends toujours

plus d'intérêt à vous qu'à une autre. Il faut que cela échappe, pour le coup. Je ne passe guère bien le temps, ma chère cousine! plus de partie de campagne! plus de Montchenau! plus de Cormontreuil! notre homme devient sérieux comme un Caton; on espère qu'il égratignera bientôt! peste de la dignité! quelle misère d'être réduit à donner bon exemple! je ne veux jamais rien valoir que par l'amitié que j'aurai toute ma vie pour, ma chère grande cousine.

LXIV.

A Madame de Notre-Dame de Soissons et à Madame du Châtelet. Sur les soupirs de la dame.

Divin objet de mes désirs,
 N'employez pas tous vos soupirs
 A regretter ma maladie! (*Il avait la fièvre.*)
 Soupirs aux fièvres ne font rien :
 Gardez-m'en quelqu'un, je vous prie,
 Pour quand je me porterai bien.

Réponse.

Dites-lui
Que pour contenter ses désirs,
Je n'emploierai point mes soupirs
Au regret de sa maladie :
Puisqu'on sait que j'ai dessein
De ne soupirer de ma vie
Ni pour malade, ni pour sain.

Réplique.

Vous nous défendez d'espérer
De vous entendre soupirer :
Ma foi ! c'est être trop sévère :
C'est être injuste au dernier point.
Eh! pourquoi ne feriez-vous point
Ce que vous faites si bien faire ?

Réponse.

Vous avez tort de m'accuser
De faire quelqu'un soupirer :

C'est une pure médisance ;
Car je ne suis point trop d'humeur
A souffrir une intelligence
Entre les soupirs et mon cœur.

Réplique.

Vous n'ignorez point vos appas.
Qu'est-il besoin de vous le dire ?
Cependant vous ne voulez pas,
Divine Olympe, qu'on soupire :
Mais il vous le faut bien souffrir ;
Car enfin, n'est-il pas visible
Qu'on n'est pas tenu d'obéir
Quand on commande l'impossible ?

Réponse.

Je sais que je n'ai point d'appas ,
Que rien en moi n'est agréable ;
Ainsi ne continuez pas
De railler une misérable.

LXV.

*Autre sur ce qu'Olympe assuroit que les soupirs ne
servoient de rien.*

Si pour guérir fièvre quartaine
Vos soupirs ne servent de rien,
Belle Olympe, il est d'autre peine
Où sans doute ils feroient grand bien.

Réponse de la dame du Châtelet.

Je sais que
Pour soulager fièvre quartaine,
Faut Hippocrate ou Galien :
Mais pour soulager d'autre peine,
A dire vrai, je ne sais rien.

Réplique.

Vous ne savez quel mal, Madame,
Vos soupirs soulageroient bien!
C'est un mal où l'on ne réclame
Hippocrate ni Galien.
C'est un mal de tous maux le pire :
Quand un cœur en est bien atteint,
On ne sait que faire ni dire :
On rêve, on soupire, on se plaint ;
C'est un mal connu dans la ville,
A la Cour, aux champs en tous lieux,
Et qu'il n'est pas bien difficile
De prendre en voyant vos beaux yeux.

Réponse.

Je ne suis pas pour le souffrir :
La raillerie est trop visible.
Mais si vous voulez m'obéir,
Taisez-vous, la chose est possible.

LXVI.

A Mademoiselle Serment.

10 septembre 1686.

EST-CE là cette fille que l'on dit qui a tant d'esprit ? Mais si vous êtes si spirituelle, que ne devinez-vous donc que je traduisois deux homélies. à la prière d'un de mes amis ! que j'ai tout quitté pour cet ouvrage et que voilà qui est fait ! Au lieu de cela, je bâtis ! vous avez bien trouvé votre bâtisseur ! C'est l'ange de mon voisinage ! c'est mon !... Il pense bien à autre chose ! et moi aussi ! il y a un dragon qui garde ce trésor : il n'y fait pas sûr à cent pas à la ronde ! si vous saviez avec quels yeux il regarde les gens ! mais qu'il regarde tant qu'il lui plaira. Il roule inutilement pour moi. Hélas ! je n'y pense point à mal : *le mal que j'y pense*

me puisse soulain avenir. C'est Rabelais au moins qui dit cela, et je vous l'allègue à telle fin que de raison. Il faut que vous me passiez cela, je m'en vais être plus sage : tant y a que mon cœur n'est point là : voici qui vous le va bien montrer : c'est une petite épigramme que j'ai faite cette nuit ; elle est toute nouvelle, je vous en fais la première montre :

Pourquoi faire un si grand trophée
De la conquête de Margot ?
Vous n'êtes pas le premier sot
Dont une sottie s'est coiffée.

Vous me demanderez, mais quelle part prenez-vous à cette Margot ? petite ! moins que rien. Je ne suis pourtant pas fâché d'avoir un peu égratigné ses amours. C'est une sottie encore une fois, elle pouvoit mieux choisir. Je lui trouvois de l'esprit, elle est de belle taille, bien faite ; vous avez beau dire, c'est une sottie, je vous en assure, ne m'en parlez plus, car je n'en veux jamais entendre parler. A propos, vous me reprochez que bien souvent ç'ont été les sens qui ont emporté mon cœur ; pour cette fois-là, vous ne devinez pas trop mal, ma chère : quand il y a un

peu d'amour en campagne, cela arrive assez souvent; car quoi! est-ce qu'on verroit une aimable chose et qu'on n'oseroit s'en approcher un peu! voyez-vous, le corps est si près de l'esprit, on ne sauroit quasi les séparer; l'esprit commence la noise : on l'admire ; qu'elle est jolie ! Quelle grace ! Quels yeux ! Qu'elle bouche ! Et puis vient le traître de corps qui demande à être de la partie. Mais là, là, voici bien de quoi convaincre toutes celles qui voudroient m'accuser de légèreté. Par le plus grand bonheur du monde j'ai recouvré un portrait de la personne que j'ai la mieux aimée. Combien il y a-t-il ? Plus de quarante ans ! ce sont bien des ans ! J'en fais faire une copie ; la copie est presque achevée : elle ressemble fort à l'original, qui ressemblait fort à la belle. J'en ai une joie, je ne m'en sens pas ! Eh Margot donc ? Margot ! je ne donnerois pas mon portrait pour toutes les Margots du monde. toutes mes plaies se sont rouvertes : je suis tout rouge de sang, ma pauvre chère, je n'en ai quasi plus dans mes veines. Faites-les-moi venir tous ces prétendus fidèles , tous ces céladons ! après quarante années, auroient ils l'effronterie de soutenir une comparaison ? et Mademoi-

selle D. H. . . . ne voudroit pas d'un tel Lycidas? Nous verrons un peu, après quarante années, si elle aura quelqu'un qui fasse mieux son devoir! nous verrons, c'est-à-dire, elle verra, car pour moi, j'aurai quelque petite affaire qui m'appellera ailleurs. J'attends avec impatience ce que vous m'avez promis d'elle, alors je vous promets de renoncer à la bonne opinion que j'ai des anciens : je les mettrai tous à ses pieds et moi aussi ; et nous avouerons tous qu'elle est le plus bel auteur, le plus joli , le plus aimable qui fut jamais, sans en excepter Sapho, qui fut aussi un auteur de robe longue , mais qui en usa un peu plus cavalièrement que notre amie, laquelle je jurerois, la main au feu, n'avoir jamais eu de Phaon. Voilà jurer bien hardiment! eh bien! si c'est trop, car on dit qu'il ne faut de rien jurer, mettons exclusivement pour contenter tout le monde. Cela ne fait rien à la chose, ce petit perfide qui s'est sacramenté si mal à propos, pourroit bien avoir endommagé en quelque sorte la conscience et mis quelque froideur entre son bon ange et elle: mais je ne crois pas qu'ils en soient venus à une rupture entière. Si je me trompois un peu, en vérité, j'en serois

bien aise ! Vous me faites mourir, vous autres prudes ; vous purifiez trop toutes choses, vous voulez que le bon vin soit sans lie ; mais je ne vous reformerai pas. Adieu, ma très chère demoiselle, tout à vous, c'est à dire entièrement sans réserve.

LXVII.

A Madame de Saint-Étienne.

17 juillet 1857,

 qui contez vous le départ de Madame de Sillery ! J'étois chez Barbesieux quand elle est partie : je n'avois garde de manquer à prendre congé d'elle, nonobstant toutes choses dites : si vous aviez veu cela, vous en auriez été touchée ! Une fille de qualité, après avoir perdu sa sœur, veut donner à une autre une abbaye sur laquelle il sembloit qu'elle avoit

quelque droit et qu'on n'a pu lui refuser sans lui faire honté, est obligée de quitter sa maison de profession après une demeure de tant d'années, et d'aller chercher par le monde de nouvelles aventures : elle a contribué peut-être à son malheur, je le veux : mais faut-il qu'un malheureux n'ait pas failli pour être plaint ? pourquoi donc a-t-on tant pleuré à la mort de M. de Montmorency, de M. de Thou, de Saint-Mars ? En vérité, Madame, il faut bien remercier la puissance de la fortune ! cette fille si malheureuse, qui présentement n'a ni feu ni lieu, est pourtant petite-fille d'un chancelier, qui en son temps a fait une grande figure dans le monde ! combien y a-t-il ? Les arbres qu'il a plantés à Sillery ne sont pas encore morts : voilà les petites réflexions que j'ai faites ce matin sur l'éloignement de cette dame. Dieu veuille qu'elle profite de cette manière d'exil, et qu'elle fasse un bon usage de ses disgraces ! ceci n'est-il pas bien chrétien ? Seigneur dieu, un solitaire de la Trappe dirait-il mieux ? Bon soir, mon illustre abbesse.

LXVIII.

JE m'étonnois et m'ennuiois de ne pas recevoir de vos nouvelles ! mais, Madame, vous n'aviez qu'une trop bonne raison pour ne me pas écrire ; vous êtes incommodée de vapeurs ! mais M. de Tiberjau n'est-il pas à Soleure ? n'est-il pas en parfaite santé ? pourquoi donc êtes-vous malade ? il n'y songe pas ! il y va plus de sa réputation qu'il ne pense. Il faut que je vous fasse un petit conte, à propos ou hors de propos, n'importe ! Une chapelière de notre bonne ville étoit malade, comme vous, Madame : on lui avoit donné des médecines, on y avoit fait toutes les herbes de la Saint-Jean, la guérison ne s'avançoit pas : un des amis du mari, ce mari s'appeloit Gabriel, lui dit un jour : « Qu'est-ce que tu veux tant médeciner ta femme, qui ne..... qui ne..... » avec votre permission, Madame, le reste demeurera au bout de ma

plume : et puis à des gens d'esprit, il n'est pas nécessaire de tout dire. Le mari alla conter à sa femme le plaisant remède qu'on lui avoit appris pour la guérir; la pauvre moribonde, regardant piteusement son époux, lui dit : « A ton avis, Gabriel, cela me seroit-il bon ? » Je ne sais ce que le remède opéra, mais au moins on assure qu'elle ne le trouva pas de si mauvais goût que les médecines qu'on lui avoit fait prendre. »

LXIX.

27 avril 1639.

ous savez sans doute que les ennemis ont assiégé Kaiserawert, et que nous faisons le siège de Juliers? L'argent cependant est très rare, et bien des gens trouvent que feu M. le Prince et M. de Turenne n'ont guère laissé de successeurs. Dieu a toujours pro-

tégé la France, il la protégera lencore s'il lui plaît. Je ne sais quel temps il a fait en Suisse, mais ici, il a gelé rigoureusement : les vignes avancées ont souffert : la côte d'Ay a été fort maltraitée. La montagne en est quitte à meilleur marché; on déterre les ceps, et peut-être que la perte ne sera pas si grande. — Nous aurons bientôt le Jubilé. La foire de la Couture expire aujourd'hui, elle a été assez curieuse cette année : l'on y a vu des tigres, des lions, des panthères, des hommes à triple étage. Savez-vous ce que c'est qu'un homme à triple étage? — C'est un homme qui en porte un sur ses épaules : vous entendez, ce deuxième a ses pieds sur les épaules du premier, et le troisième a ses pieds sur les épaules du second. Belle et agréable invention pour se rompre le col! un autre étoit monté sur des échasses aussi hautes quasi que les maisons. En vérité, Madame, l'on fait pour vivre tout ce qu'il faut pour mourir. Mais, sans sortir de notre ville, il y a une plus grande rareté que tout cela : je ne sais comment vous le faire entendre : la chose est difficile, et si vous ne m'aidez un peu, je crois que je n'en viendrai point à bout. C'est une femme... et si ce n'est point une femme herma-

phrodite, non : mais pour être une femme comme il faut, il manque quoi ? ce n'est pas si grand-chose : mon Dieu, ne m'entendez-vous pas ? et oui, vous m'entendez ! c'est cela justement qui lui manque. Le confesseur lui dit, qu'en conscience, elle est obligée de souffrir que le rasoir du chirurgien lui donne ce que la nature lui a refusé. C'est aussi l'avis du mari, car la belle est mariée, mais elle n'en veut croire ni le mari ni le confesseur. Les théologiens soutiennent qu'elle doit souffrir l'opération. Les femmes qui sont bien assurées que rien ne leur manque, rient de cette aventure, et avec votre permission j'en rirai un peu aussi sous cape. L'histoire est vraie et très vraie : la pauvre demoiselle est plus honteuse d'être si chaste, que d'autres ne le sont de s'être un peu émancipées. Vous voyez bien que je ne pouvois pas me dispenser de vous mander cette histoire tragique. Je n'ai pourtant pas trop envie de rire : cette maudite guerre fait évanouir toutes les joies, et le misérable Turc sera-t-il si turc que de ne venir pas en Hongrie ? laissera-t-il échapper une si belle occasion de regagner ce qu'il a perdu ! guerre, toujours guerre ! j'ai vécu en guerre et j'y mourrai. Mes

civilités respectueuses à Monsieur votre époux, à Son Ex.... et à Mademoiselle votre fille, je ne l'oublie jamais, elle n'est ni d'âge, ni de beauté à être oubliée. Pour vous, Madame, je suis toujours l'homme du monde qui vous aime et qui vous honore le plus.

LXX.

A Monseigneur Fabio Bruslard, évêque de Soissons.

1695.

MONSEIGNEUR,

CE peu d'homélies que je prends la liberté de vous présenter est tout ce qui reste d'Astérius évêque d'Amassée : beaucoup d'habiles gens tiennent que la perte des ouvrages de ce grand prélat est une des plus considérables que l'église ait jamais faites, car on ne doute pas de le comparer aux plus éloquents des Pères grecs.

Les saints prélats des premiers siècles de l'église ne se contentoient pas seulement de bien faire ; ils s'étudioient encore à bien parler : comme les Chrysostôme et les Grégoire de Naziance qui employèrent tant d'années à l'étude des belles-lettres : Astérius se nomme aussi le nourrisson des Muses, et fait connoître le commerce qu'il avoit avec Démosthènes, le plus excellent orateur de la Grèce. Tous ces grands personnages étoient bien éloignés de l'opinion de ceux qui se déclarent contre l'éloquence et qui voudroient même la bannir de la chaire de la vérité : ils prétendroient volontiers que l'évangile ne doit être annoncé aux peuples qu'en de termes rudes et mal polis ; comme si un prédicateur devoit renoncer à un art qui n'a été inventé que pour détruire le vice et pour honorer la vertu.

Si je ne craignois, Monseigneur, de faire souffrir votre modestie, je dirois qu'il n'y a personne qui ait plus d'intérêt que vous de s'opposer à cette erreur. Car enfin à quoi serviroient ces heureux talents pour l'éloquence que vous avez reçus de la nature, et qui ont paru avec tant d'éclat dans les discours chrétiens que

vous avez prononcés ? Certainement vous faites bien voir que l'évangile ne perd rien de sa dignité ni de sa force pour être publié par une bouche éloquente : au contraire que ces vérités éternelles pénètrent plus avant dans les esprits et y font une plus grande impression, quand elles sont accompagnées des grâces et des ornements du discours. Pour peu que je continuasse, Monseigneur, je lasserois votre patience ; je sais que vous ne souffrez qu'avec peine les parfums les mieux préparés et qu'il seroit difficile de vous louer longtemps sans vous déplaire : Vous devriez pourtant vous y accoutumer ; car il est certain que votre mérite vous attirera souvent de pareilles persécutions : c'est ce que j'ose vous prédire au commencement de votre épiscopat et de votre gloire , et je suis sûr que l'évènement confirmera ma prédiction. Pour moi, après avoir rendu un témoignage public de la vénération que j'ai pour vous, je n'ajouterai ici que la protestation respectueuse avec laquelle je suis,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

LXXI.

A Monseigneur le Prince de Conty.

MONSEIGNEUR,

 I mes derniers ouvrages que je dédie à V. A. n'ont le bonheur de lui plaire, au moins ils lui témoigneront ma reconnaissance et mon respect. L'amour que vous avez pour les beaux arts, doit un jour vous attirer les hommages de tout ce qu'il y aura de gens de lettres dans le royaume : car quoique les Muses soient timides, elles s'approchent pourtant avec plaisir de ceux qui les accueillent favorablement. On a cru autrefois qu'elles amollissoient le courage, et que les qualités de savant et de vaillant ne s'accommodoient pas ensemble : parce qu'on avoit vu quelques barbares coura-

geux, on s'étoit imaginé que pour être courageux, il falloit être barbare : votre exemple, Monseigneur, détruit une erreur si grossière. Chez vous, l'amour des lettres et des armes sont d'accord : avec quelle ardeur ne vous voit-on pas courir à la gloire? que ne faites-vous pas pour vous montrer digne neveu d'un héros qui a rempli toute la terre de son nom? n'oserois-je suivre ici les mouvements de mon cœur, et dire de ce grand prince, ce que j'en pense depuis tant d'années? Nous avons admiré les exploits de sa jeunesse : je n'en parle pas, ils sont trop connus. Mais avec quelle dignité et quelle sagesse passe-t-il maintenant ses années que la nature a réservées pour le repos? Un prince si vigilant, si actif, n'être point empêché de son loisir, n'être point embarrassé de n'avoir rien à faire? être aussi héros à Chantilly qu'à Rocroy, qu'à Fribourg, qu'en tant d'autres lieux que sa valeur a rendus célèbres! Certainement ce n'est pas tout que de vaincre et de détruire; les belles vies sont celles qui se soutiennent partout, dont toutes les parties sont également glorieuses. V. A. s'étant proposé un si grand exemple, elle ne sauroit l'imiter que par des efforts extraor-

dinaires. Qu'est-ce aussi, que la France ne doit point attendre de votre valeur, quand elle sera fortifiée de l'expérience, quand l'âge vous aura appris ce que les maîtres ni les livres n'enseignent point ! Peut-être que la Providence ne permettra pas que je sois témoin des grandes choses que vous exécuterez un jour ; mais au moins, Monseigneur, je les aurai prévues : votre valeur, votre humanité ; tant de douceur, tant d'esprit ne nous promettent rien de médiocre. Cependant, Monseigneur, ne seroit-ce pas offenser votre courage, que de supplier V. A. de ménager une vie qui doit faire l'honneur de son siècle ! Je n'ignore pas que la gloire est un bien qui ne s'acquiert qu'avec péril ; mais quand il vous seroit permis d'être libéral d'un bien si précieux que votre vie, certainement il ne faut point en être prodigue, et vous devez épargner à la France, quelques-unes des justes craintes que lui donnera votre valeur. Comme françois, je crois avoir droit de vous faire cette prière, je vous la fais encore, étant comme je le suis,

De Votre Altesse, le tout, etc.

FRAGMENTS.

LXXII.

.... à propos de lui imposer silence pour jamais ; peut-être aussi que quelque mari impatient, car la plupart de ces maris ne sauroient rien souffrir et ne sont point débonnaires, comme il seroit à propos, quelque mari donc pourroit bien aussi avoir *hâte* d'aller à notre Cn. Les flammes légitimes ne sont pas sujettes à ces disgraces, et *vivat* M. Siflet ! et *vivat* M. Maillefer, le Rotomagien ! N'est-ce pas bien de reculer la venue de ce vilain antéchrist ? et curés de baptiser la pauvre Madame Dorgeans. Les vieux conseillers ont tort, je vous assure.

LXXIII.

16 juillet.

 'IL plaît à la bonne Notre-Dame de Liesse que nos douleurs diminuent, je ne ferai pas long séjour ici, où tout m'ennuie. Ah ! vilaine *Seratz. q. f.*, car, où les douleurs sont continuelles, il ne faut plus chercher de joie... ! Dans le *Lutrin* il (Despréaux) parle mal des bons chanoines ; il les accuse d'aimer à dormir tard et de trop manger ! — Vous reconnoissez-vous à cela ? En vérité j'ai peur que Dieu ne punisse l'auteur d'avoir ainsi pris plaisir à diffamer les gens de bien. Il vient quelquefois du mal aux gens : ils s'imaginent que c'est pour une raison, et c'est pour une autre. Finirois-je sans un souvenir des chères cousines ? il n'y a pas moyen. Hélas ! que deviendront leurs pauvres vaches s'il faut quitter

Cormontreuil ! On sait bien qu'il faut se souvenir des grandes et des petites ! Perrette ne veut point prier Dieu pour moi ! elle verra....

LXXIV.

..... Toute autre musique auprès de celle-là est morte et éteinte ; fi ! ce n'est rien ; croyez-vous que ce soit tout ? Vous me portez déjà une cruelle jalousie : je vous veux rendre jaloux tout à fait. J'ai ouï chanter Mademoiselle de Saint Christophe : et c'est pitié que de toute autre chanteuse auprès d'elle ! On est remué, on est agité, on n'est pas à soi. Voilà, mon cher, comme je passai hier tristement mon après dîner. Il me prend un remords de vous écrire tout ceci : vous êtes un causeur ; vous ne vous tiendrez jamais de le dire à nos cousines, et que

sait-on ! elles s'iront peut-être imaginer que tous ces divertissements me les font oublier ! qu'elles se gardent bien d'avoir de si scandaleuses pensées ! Le Jubilé ne seroit suffisant pour laver un si gros péché. Hélas ! mon cher, je ne pense que trop souvent à elles : de bonne foi j'aimerois mieux entendre chanter le coucou de Cormontreuil que tout cela. La félicité que je me propose, c'est de les revoir jouer quelquefois à l'hombre ou au hoc, au hasard même qu'il nous échappe une *mordienne* ! mais qu'y feroit-on ? le compère est ainsi bâti. Peste ! si je gagne mon procès, que je serai aise ! et que je passerai bien mon temps ! Bientôt j'en aurai le cœur éclairci. On me donne de fort bonnes espérances, c'est toujours quelque chose ! Il faut voir comme la victoire de M* l'a rendu cher aux dames ! on diroit à les voir à l'opéra que ce sont tous cousins et toutes cousines, tant ils s'entendent bien ! — Je ne sais pas d'historiettes, car les tambours déconcertent les amours : c'est-à-dire que durant la guerre, la galanterie languit. On ne parle d'aucune histoire tant soit peu scandaleuse... — Cette niche me plaît fort, mais si je gagne mon procès, je l'aimerai bien encore davantage. Il

est vrai que ce chevalier me traversera étrangement. Nous ajusterons tout cela comme nous pourrons. Et la grande cousine, donc, n'aura-t-elle rien ? Et vraiment oui ! je ne l'oublie pas comme cela ! ni G. ni P. Pensez-vous qu'il ne me souvienne pas de la sainte de votre quartier ? Belle demande ! il m'en souvient, et je me promets bien de gagner mon procès par ses prières.

LXXV.

..... Les ans, *abstulere jocos* : je m'en prends aux acteurs ; je ferois peut-être mieux de m'en prendre à moi-même.

Despréaux est souvent assez négligé et mal vêtu : un gueux bien vêtu lui demandant l'aumône : « Ah ! ah ! monsieur, répondit Despréaux, vous m'avez prévenu ; je voulois vous la demander.

LXXVI.

..... Voici bien pis ! les hommes sont bien méchants, il faut l'avouer. Un jeune abbé de qualité avoit une sœur très jolie, veuve : il n'y a point encore de mal jusque-là, au faubourg Saint Germain : un beau matin, il entre brusquement, mais sans penser à mal, dans la chambre de sa sœur, et trouve.....quoi ?

Sire, la voix me manque à ce récit funeste !

il trouve un laquais couché, entre deux draps, s'entend ; avec sa pauvre sœur ! Jugez de la surprise : je crois que le mot de p.... ne fut point épargné ; mais toutes verités ne sont pas bonnes à dire. — Ce n'est pas tout, il appelle du secours : on vous prend le fortuné, ou l'infortuné amant ; on apporte... un couteau ! non, non, cela eût été trop cruel ! on en usa mieux. On vous jette le drôle par la fenêtre ; mais comme le pauvre garçon n'avoit pas d'ailes, il

tombe durement sur le pavé, se brise, se fracasse tout le corps : il n'a vécu que deux heures, se confessa, se repentit, comme il y a grande apparence, et est allé en l'autre monde rendre compte de sa conduite. — Ne lisez point ceci, je vous prie, à ma cousine de la Fave...! Que sait-on? elle ne seroit peut-être pas bien aise que l'on crût que les veuves peuvent être si gaillardes. Il est vrai que ce sont les veuves de Paris. Peste! celles de Reims ne sont pas sur ce pied-là! Réformées Dieu sait combien! diroit-on qu'elles y songent?

LXXVII.

J'AI vu, j'ai vu, j'ai vu, compère, qu'as-tu vu? J'ai vu Meudon, en propre personne! une terrasse, des balustrades, termes, salon, escalier de marbre, jets d'eau, orangerie, deux cent mille écus! Ne vous semble-

t-il pas que vous y êtes ? Pièce d'eau au-dessous de la terrasse, morbleu ! c'est-à-dire, mon ami, que tout ce que l'on voit ailleurs peut être beau, peut paraître fait de la main des hommes, mais il semble que la terrasse de Meudon ait été faite par des géants et que défunt Encelade, de gigantesque mémoire, s'en soit mêlé. Tous ces travaux ont coûté la rançon d'un roi. En quel que lieu que vous jetiez les yeux, il faut dire non pas : voilà qui est beau ! mais : ah ! que voilà qui est beau ! ! Beauté devant vous, tant que votre vue se peut étendre : beauté à droite, beauté à gauche, beauté sans fin !. Sur le vestibule, il y a des ouvrages de Sarrazin, grand sculpteur de notre temps. J'y ai remarqué trois petits amours, les plus jolis du monde, avec deux cornes d'abondance admirables ! Notez en passant qu'amours et cornes s'accordent fort bien. Dans un autre jardin, on voit l'orangerie faite de pierre meulière de rocaille : il ne vous déplaira pas si elle ne coûte que deux cent mille écus ! On auroit pu la faire plus magnifique, mais, comme vous voyez, on y a plaint la dépense. *Atque*, et l'orangerie ! et la terrasse ! et le salon ! et le château ! et vingt-quatre mille liv. de rente,

qui en dépendent, n'ont coûté à M. de Louvois que 450,000 liv. Ce n'est pas avoir payé l'eau qu'y ont bue les ouvriers! — J'ai oublié que de dessus la terrasse on voit la rivière de Seine, qui descend de Chaillot, droite comme un canal, et toute couverte de cygnes; ce qui n'est pas, selon moi, une petite beauté! Si vous ne me croyez point, allez-y voir...

..... Cependant elle étoit de fort belle taille droite comme un jonc! merles, Dieu sait! — La vue seroit aussi belle de là, que de la terrasse de Meudon! Monsieur du deuxième ordre, prenez un peu garde à ce que vous dites, s'il vous plaît! Si messeigneurs le savoient! — Il n'y en aura donc pas davantage pour le coup! Et vous dites...! — Mais qui diantre aussi vous obligé à me parler de si appétissantes Picardes! de mon pays, encore! — Notre ami n'aura t-il pas de commémoration! ce cher, ce féal et bien amé! et parbleu, si fera! je m'en souviendrai et de bonheur! J'écris à G. sur son mal de jambe... Je ne doute pas quelle n'ait un caleçon, quand on la panse! je la connois!...

LXXVIII.

..... Combien d'embrassades ! je faillis en être *déallé*, je veux dire étouffé. Ils me veulent faire accroire qu'ils ont fait un choix ! Il faut voir, diable emporte, si je les crois ! *Q. vult decipi, dicipiatur !* J'ai quasi envie de leur dire : Parbleu, messieurs, *médecins vous-mêmes !* Mes baisemains à tout ce qui nous aime, masculins et féminins....

LXXIX.

DÉVINEZ combien la marmite des Invalides tient, non point de pintes, mais de seaux d'eau ! — deux, trois, quatre ! vous n'y êtes point. Dix, quinze, vingt ! Aussi peu. Et

(1) Quand il fut nommé secrétaire.

combien, diantre, tient-elle donc ? Cinquante-cinq seaux d'eau, mon ami ! pas une goutte de moins ? — Mais rien n'y est propre ! une méchante odeur partout. Votre cuisine me semble bien plus jolie, une autre de votre voisinage aussi. — Il n'y a honneur qui tienne, je voudrais bien déjà y être. La pauvre vie que je fais ici ! je n'ai encore querellé personne : tout ce que j'ai fait d'honnête, mon laquais m'avoit fâché en me donnant à laver : je lui jetai au nez l'eau que j'avois dans les mains ! — mais ce n'est pas là contentement ! — Somme toute, notre cher, les honneurs sont beaux, mais la liberté est admirable ! Nous irons faire la révérence à S. M. et lui dire tout ci tout ça : qu'il est un grand prince ; qu'il a pris une belle ville... Ne sait-il pas tout cela aussi bien que nous ? — Un prélat, que Dieu bénisse, m'a dit hier que l'assemblée pourroit bien finir vers le mois de janvier. — Le Seigneur puisse l'avoir doué du don de prophétie ! — « Mais n'êtes-vous pas bien ? que » vous faut-il ? de la paille jusqu'au ventre ! plus » d'honneur mille fois que vous n'en méritez ! » Il est vrai, et par delà ! mais je ne suis pas chez moi ! Je deviens bossu, à force de faire des ré-

vérences ! Ce n'est pas là mon air. Il nous faudroit aller promener à Cormontreuil comme des compères ! La grande lumière ne m'éclaire pas, elle m'éblouit : mes yeux ne sont pas accoutumés à tant de clartés. Avec tout cela, j'ai de fort agréables moments ici. Bien des gens me font bon visage, et tous les plus beaux yeux, cela ne déplaît point. *Neq. enim mihi cornearum fibra est.* Mes baisemains ! gardez-vous bien d'oublier le Fr....

LXXX.

.... Tous deux plaident toujours, et je fais comme Trivelin, quand l'un me dit son affaire : *O signor a ragon*, que l'autre me conte sa chance : *O signor a ragon*, et tous deux ont tort, car peut-on avoir raison de plaider pour 220 fr. ?

.

J'ai campot ! et ne fais œuvre de mes dix

doigts ! je n'ai qu'à mettre ce qu'on a dit en bataille : c'est de l'ouvrage, Monsieur ! — Je retournerai tout cousu de pistoles ! Ce sera la plus grande pitié du monde ! Dieu me le pardonne ! Je pense que je reporterai des flambeaux d'argent.

.
.

Le feu maréchal de Gramont vit un major des gardes vêtu de deuil : « M. votre père est mort, Monsieur ? j'en ai bien du déplaisir ! c'étoit un de mes bons amis ! C'étoit un puant b....., Monsieur, que feu M. votre père ! vous ne puerez jàmais tant quatre jours après votre mort, qu'il pouoit durant sa vie ! Je prie Dieu qu'il vous console ! »

LXXXI.

A M.....

Quand les nuages s'assemblent, la pluie n'est pas loin.

Rus quando te!

.....Je veux aller prophétiser, me promener le long des bois, et user ainsi du peu de jours qu'il plaira à la Parque de me filer, *si quid superesse volunt dii!* on se fait riche à Paris, mais on y perd son temps. Combien j'aurois eu de visions salutaires que le tracas de Paris m'a ôtées ! Nos grands hommes songent à s'acquérir une gloire immortelle : cela leur coûte bien ! il ne faut pas leur envier. L'obscurité qui est si bonne ne coûte rien. Je vous reporterai le flambeau joli, d'argent, s'entend ; l'ai-

guière, le bassin argent mat, bien entendu, pour traiter les cousines un peu plus proprement : quelque petit quart d'écu et plus, car je vois que j'en ferai un furieux dégât en ce pays, mais que diable importe !

.

Quand on a ce qu'il faut, que faut-il davantage ?

.
.

Le chevalier de Nantouillet m'a donné sa parole, m'a touché dans la main solennellement qu'il me tirera d'affaire. Le roi est-il si riche que moi ? il s'en faut bien. M. de Reims fera l'office à Paris et j'irai vous embrasser et de bon cœur, ce me semble.

LXXXII.

A M.....

.....Je ne suis pas fâché, non, de n'être pas mort : je ne suis pas si dénaturé que cela ! Si Dieu qui est le maître m'eût voulu tirer d'ici il eût fallu obéir avec toute la soumission dont j'étois capable ; mais je suis assez content de revoir le soleil, même d'entendre les carrosses qui me rompent la tête ; ombre, livres et petits repas consumeront ce qu'il plaira à Dieu qu'il me reste de vie, et un peu de griffonnage ! — Je souffre un opéra.... presque continuel qui me met sur les dents. Paris et moi nous faisons divorce pour jamais

.

Du catolicon double avec du jus de chicorée,
 médicament admirable !

.

 De la graine de rhubarbe sauvage mise en
 poudre dont on fait un opiat avec de la conserve
 de Provins liquide, ôte la liquidité et la fré-
 quence des opéra... Mon arquebuse qui portoit
 six vingts pas, de blanc en blanc, à peine en
 porte cinquante!

.

 Oh! ceci vient user mon pauvre reliquat! ..

.

 Oh bien! il n'y a remède, la piolerie ne sert
 ici de rien.

.

 Quand je vous nomme les noms de mes cou-
 sines, cela me soulage, j'en suis tout réjoui...
 Je marche déjà comme une tortue.. J'y ai
 trouvé de jolies femmes (voilà bien ce qu'il me
 faut, hélas!) Je n'ai pu m'empêcher de leur
 dire quelque petite douceur, vaille que vaille!

.

Toutes mes incommodités sont cessées, grâce à Dieu et je suis pleinement guéri de... de hélas ! ne m'entendez-vous point ! maintenant...

LXXXIII.

A M.....

.....Hélas ! je ne me repens guère de ce petit penchant honorable que j'ai toujours eu pour elle, qui le mérite si bien : remerciez tous ces aimables enfants qui ont pris l'alarme si obligeamment pour moi, et comme je n'ai guère de force, faites-leur bien et tendrement mes baisemens, et à notre cher ami F... qui a pris sans doute dans cet accident la part qu'il y a dû prendre.

.
.
.

. . . Encore pourvu que je ne sois pas aussi noir que charbon, patience ! nos cousines y prendront-elles garde de si près ! elles voient bien des Huguenots, des Juifs, des Turcs ; pensez que nous ne serons pas pis que tous ces gens-là ! pour un peu d'excommunication, les voilà bien alarmées ! encore quelle excommunication ! ouvrage de favoritisme, hasard ! je serai en bonne compagnie ! — La, mettez la main à la conscience, laquelle faut-il que j'aime, entre ces Magdelons ? Il y en a une de riche taille, et quand cela va aux Tuileries, jusqu'aux marronniers d'Inde, tout court après pour la voir. Quand vous m'aurez dit à qui vous trouvez à propos que je me rende, je vous croirai ; oui mais, Monsieur du député, eh ! l'on voit bien que vous sentez un peu votre excommunié !

LXXXIV.

A M.....

.....Et moi suis-je chien pendant ce temps-là ! Jolies comme des anges, des bouches, des épaules blanches, des tailles, morbleu, des tailles ! croyez-vous que ce soient des niaises ! ma foi, vous les avez bien trouvées ! à mon retour il faut que j'endoctrine un peu nos cousines. Elles ont de grandes erreurs, peste ! qu'elles sont loin du but ! Il y a là bien à réformer, et il faudra bien suer pour les tourner comme il faut.

.
.

Le chevalier de Broully fils du feu marquis de Vastigny et le chevalier Fouquet, après avoir bu leur vin sans eau, s'en vont sur le minuit à la porte d'une vestale appelée pourtant *La*

Moreau. Notez-le, c'est une marque de prudence. Ils heurtent ; la dame mettant la tête à la fenêtre : Que demandez vous, Messieurs ? Morbleuf ! (on dit qu'ils l'appelèrent par son nom, mais toutes vérités ne sont pas bonnes à dire, principalement en pleine rue ; fais-nous venir... Je n'achèverai pas le reste. La dame qui connut à leur parole que ce n'étoit pas la soif qui les pressoit, leur dit qu'il n'étoit pas heure de songer à tout cela et qu'ils s'en allassent dormir. Les voilà à grands coups de pied contre la porte ; la dame crie au voleur ! Le guet à pied et à cheval accourt, le chevalier de Brouilly met l'épée à la main : un homme du guet à cheval lui tire un coup de pistolet et lui casse la tête : le pauvre garçon tombe roide mort. Son camarade, le chevalier Fouquet, plus heureux que lui, en a été quitte pour quelque blessure légère et pour quelques heures de prison. Qui est mort est mort !.. Le défunt a fait comme le chien à Brusquet, il pensoit au bois et le loup l'a mangé... *O rus, quando te aspiciam !* Car Reims, ne lui en déplaît, en comparaison de Paris, ne passera en bonne justice que pour un honnête *rus*.

.....

 le différend du prince de Conty qui dit au chevalier de Lorraine, qui lui demandoit de quoi il se plaignoit? quand nous nous serons battus, je vous le dirai. Cela fait taire tous les petits bruits qui couroient des mousquetaires.

« Car devant le soleil tous les astres s'enfuient »

LXXXV.

A M. . .

JE m'avance languissamment auprès de mon feu : je vous écris pour avoir de la joie. Diriez-vous que la vanité ne m'a point encore quitté ! En ce misérable état, j'ai eu la hardiesse de me mirer ! mais j'en ai été bien puni ! quel visage ! un nez effilé, les

livrées de la mort sur toute la face ! Hélas ! mon cher, ce n'étoit pas la peine ! il faudra recommencer, et je n'avois plus besoin que d'un coup d'éperon pour être au but ! Sans faire le prophète mal à propos, je suis pourtant bien aise que Dieu ait voulu encore un peu prolonger ma carrière : je ne me propose pas une petite félicité en vous embrassant, en revoyant tant d'aimables personnes à qui j'ai fait peur ; ces larmes de nos chères m'ont merveilleusement touché au cœur. Je vous les aimerai, Dieu sait combien ! je ne veux pas qu'il leur arrive mal au doigt, je dis au bout du doigt, que je ne vous les plaigne. Eh mon Dieu, ma chère ! comment vous portez-vous ? ceci durera-t-il longtemps ? vous verrez comme je ferai bien... Commençons le chapitre des recommandations : Serait-il possible que Mademoiselle de la Framboisière ne m'eût pas honoré d'une petite palpitation de cœur ? quoi, elle n'auroit pas dit : hélas ! le pauvre garçon ! je ne puis croire cela d'elle, elle est trop honnête !... Tous ces petits détails de la société me mettent au milieu de vous.

.

Je me fixerai à la Magdelon des marronniers d'Inde, c'est bien la plus appétissante chrétienne de toute la chrétienté, mais quoi je n'ai plus guère d'appétit, en récompense je vous cause comme un perroquet.

.

.

Savez-vous bien pourquoi le duc de Verneuil s'étoit marié à 75 ans? En vérité, disoit-il à un homme, quand je revenois de la chasse, j'étois si fatigué que je n'avois pas la force de dire mon bréviaire. — Eh Monsieur! une femme n'est-ce pas encore pis?

LXXXVI.

A M....

BEAUMONT et Cormontreuil valent bien mieux que tout ce qu'on a ici. Véritablement je voudrois bien par quelque

petit tour de pathelin, emporter les Tuileries dans ma poche et les mettre dans le grand jart ou à Saint-Remy : car tout de bon ces Tuileries sont fort agréables, surtout quand la foule n'y est pas et qu'on peut se coucher sur les tapis verts ! croyez-vous que nos cousines feroient difficulté de s'y vautrer ? Si pourtant je ne regardois Paris comme un lieu que je veux bientôt quitter, il y a quelque chose, oui, qui pourroit bien m'amuser, notre ami : les Cloris y sont terriblement égrillardes ! la peste ! comme elles sont éveillées ! « Je ne mets de dentelles d'or ni d'argent au bas de mes jupes, disoit une commère. — Pourquoi ? — Cela m'écorche le... menton ? » Hem ! entendez-vous la ruse et la friponnerie ? Dites un peu ceci à une de nos cousines qui rime à friponnerie, pour voir si elle l'entendra : elle en diroit de bonnes si elle vouloit, ce n'est que méchanceté qui la tient. Je me suis un peu instruit en ce pays, vous verrez quand je serai de retour. J'ai vu une Philis, jolie cette Philis, et par ma foi... mais l'année climatérique est contraire à bien des choses : il ne faut plus penser qu'à l'ombre et aux promenades. Je n'ai point de peine à croire l'immortalité des es-

prits, car je m'aperçois sensiblement que le mien ne vieillit point : mais ce misérable corps est un vilain, ce n'est tantôt plus rien ! *mes cheveux sont plus blancs que les vôtres....* oh ! Dieu, mes yeux ne verront-ils jamais ce séjour de paix et de tranquillité ?

... .. (du jeune abbé de Louvois)... que de plaisirs attendent ce jeune homme s'il peut vivre ! c'est belle chose que la fortune ! mais quand je pense à la vie douce que vous menez, qu'un homme sage tienne la balance, il trouvera que vous avez de meilleurs moments qu'eux : ils sont adorés, mais que sert cela ? s'il faut songer à tout moment à divertir les tempêtes qui viennent du côté d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne ! Dieu me le pardonne, il faut songer jusqu'à Tunis et Alger, jusqu'à Constantinople ! Voilà qui est très-bien, Monsieur, mais où est le moment qui vous reste pour vous réjouir, pour brandiller avec vos amis et avec vos bonnes amies ? A propos de brandillage, M. l'archiduc me mande qu'il n'y a brandillage aucun cette année ! parbleuf ! vous avez donc perdu l'esprit, tous autant que vous êtes ! faut-il perdre comme cela le temps ? avez-vous

oublié qu'il n'y a rien de si cher ! et les jours, notre cher, que vous laissez passer mal à propos sans vous réjouir, en tout bien et en tout honneur, cela s'en va sans dire, ces jours-là, mon ami, vous seront-ils rendus ? La cruelle Parque ne les mettra-t-elle pas sur votre compte ? et que l'on boive à ma santé, pour le bon avis. — On m'a conté une histoire assez jolie : oserois-je la dire ? pourquoi non ? n'est-il pas le carnaval ? Un honnête homme avoit rendez-vous chez une dame : l'heure étoit prise, à trois heures. Il fut arrêté chez lui par diverses compagnies qui succédèrent les unes aux autres, jusques à cinq heures : à cinq heures, il va chez la dame : une demoiselle qui étoit de garde le laisse entrer ; il trouve sa belie avec le cavalier qui ne perdoit pas le temps. Voilà trois gens bien étonnés, grands reproches à l'infidèle ! « Eh mon cher, vous moquez-vous ? ce n'étoit qu'en vous attendant!... »

LXXXVII.

A M.....

... Il y a de très belles filles, oui, à ces festins! il ne tient pas à moi qu'elles ne viennent fort souvent, car elles me réjouissent les yeux, les pucelles. Mais quand je ne les vois plus, suis-je obligé d'y songer continuellement, à votre avis? Madame Dreux, à la chambre des poisons, a été condamnée à un bannissement perpétuel, son bien confisqué au roi: ce n'est que par contumace. — Si vous saviez l'histoire! « Mon Dieu, La Fosse, que je vous hais, vous n'avez point pitié de mon mal! Votre mal, Madame, et quel mal? — Que vous avez peu d'esprit, hélas! les vapeurs me désolent! » En voilà assurément bien des femmes qui se séparent ou sont séparées de leurs maris! Madame de Meklebourg, autrefois Madame de Châtillon,

n'est plus avec son époux : les laquais et les danseurs de l'opéra sont à la mode : souvenez-vous bien de M. de La Fosse et de Madame de Mecklebourg.

LXXXVIII.

A M . . .

..... de Racine scrupuleux. O l'esprit humain ! Voici qui n'est pas de gens si scrupuleux ! Un cavalier et une dame étoient en fort bonne intelligence et s'en trouvoient bien ; le mari ne s'en doutoit non plus que l'enfant qui est à naitre : l'amant étoit son meilleur ami : son devoir l'obligeoit à aller à la frontière : il en prie son ami à qui cette prière causa un grand chagrin : la belle lui dit de promettre et de faire le malade quand il faudra partir : elle compose une drogue avec de l'huile et du safran et vous en frotte l'amant : le voilà jaune comme un coin :

le mari le voyant si malade n'osa le prier de partir : il étoit en trop mauvais état. Il le prie de prendre soin de sa santé et le recommande à son épouse : le voilà allé : tout aussitôt le malade revient en santé : mais le diable fut de lui rendre son teint ; car la drogue étoit si bonne qu'il n'y a pas eu moyen d'ôter cette artificieuse jaunisse ; il a eu beau laver. La dame l'a trouvé si laid qu'elle n'a plus voulu de lui. Il en est au désespoir et prêt à se pendre.

.

. . . Ah ! n'irritons pas les dieux... quelles beautés, quelles enchanteresses !.. (*du S^r P...*) Il se peut fâcher s'il lui plaît, il est le maître... Je n'avois pas trop de tout, mais si le reste ne me demeuré en paix, Dieu soit loué!...

.

. Après tant de maux, je crois que ce ne sera pas trop que de trois semaines à ne faire autre chose que boire, manger et dormir et me promener, sans exclure l'ombre... Je gèderai le papa comme il faut... *dux femina facti*;

c'est une femme qui a entrepris cet accommodement. Sans vous, où en serions-nous ? vous êtes le lien de la société, le fondement de la joie des gens de bien, le bon, le doux, le complaisant, etc.

Je n'ai plus de goût pour Paris, mais ne se dégoûte-t-on pas d'une maîtresse que l'on a aimée, et ne dit-on pas avec horreur : *quid habet illius... etc ?*

On parle volontiers de ce qui plaît.

LXXXIX.

A M . . .

.....Le duc de Chartres prenoit les merles des filles et des femmes qui ont soin de lui : les baisoit, il faut savoir ! M. de Saint-Laurent lui a retranché toutes ces libertés : il n'ose donc

plus. Il voyoit deux tourterelles dans sa volière qui se baisoient : Eh ! dépêchez, dépêchez, dit-il, tandis que M. de Saint-Laurent n'y est pas.

.

C'est à Strasbourg que l'on en veut, mais pourquoi tant dire : on va à Chambor, on va à Chambor ! cela n'est-il pas bien mal de parler ainsi contre son cœur, c'est pécher au Saint-Esprit. Dieu leur pardonne ! les maisons sont de bois la plupart, cela s'accommodera merveilleusement avec les bombes et les carcasses.

XC.

A M...

.....Et quand vous aurez pourvu aux besoins de l'ainée, il sera bon, Monsieur, que vous jetiez un regard de pitié sur la cadette. Elle est

présentement fort occupée de la musique, des orgues et du clavecin ; mais enfin , Monsieur, tous ces sons sont viandes creuses, et un peu de solide ne gâteroit rien. Un père doit toujours avoir dans l'esprit

« Que sa fille, après tout, n'est ni caillou ni bois. »

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Molière, homme habile et bien entendu aux affaires de ce bas monde ; si j'en parle, ce n'est pas que la belle m'ait prié de vous représenter ses nécessités : ce n'est que belle et bonne charité chrétienne qui me fait agir, et une compassion louable de la misère du prochain, à laquelle, Monsieur, vous aurez égard, s'il vous plaît, en temps et lieu.

XCI.

M. de la Fontaine à M. de Maucroix.

10 février 1695.

u te trompes assurément, mon cher ami, s'il est bien vrai, comme M. de Soissons me l'a dit, que tu me croies plus malade d'esprit que de corps. Il me l'a dit pour tâcher de m'inspirer du courage, mais ce n'est pas de quoi je manque. Je t'assure que le meilleur de tes amis n'a plus à compter sur quinze jours de vie. Voilà deux mois que je ne sors point, si ce n'est pour aller un peu à l'Académie, afin que cela m'amuse. Hier, comme j'en revenois, il me prit, au milieu de la rue du Chantre, une si grande foiblesse, que je crus

véritablement mourir. O mon cher, mourir n'est rien : mais songes-tu que je vais comparoître devant Dieu ? Tu sais comme j'ai vécu. Avant que tu reçoives ce billet, les portes de l'éternité seront peut-être ouvertes pour moi.

XCII.

M. de Maucroix à M. de la Fontaine.

14 février 1695

on cher ami, la douleur que ta dernière lettre me cause, est telle que tu te la dois imaginer. Mais en même temps je te dirai que j'ai bien de la consolation des dispositions chrétiennes où je te vois. Mon très-cher, les plus justes ont besoin de la miséricorde

de Dieu. Prends-y donc une entière confiance, et souviens-toi qu'il s'appelle le père des miséricordes, et le Dieu de toute consolation. Invoque-le de tout ton cœur. Qu'est-ce qu'une véritable contrition ne peut obtenir de cette bonté infinie? Si Dieu te fait la grâce de te renvoyer la santé, j'espère que tu viendras passer avec moi les restes de ta vie, et que souvent nous parlerons ensemble des miséricordes de Dieu. Cependant, si tu n'as pas la force de m'écrire, prie Monsieur Racine de me rendre cet office de charité, le plus grand qu'il me puisse jamais rendre. Adieu, mon bon, mon ancien et mon véritable ami. Que Dieu, par sa très grande bonté, prenne soin de la santé de ton corps, et de celle de ton âme.

XCIII.

A M. Despréaux.

29 avril 1693.

ES choses hors de vraisemblance qu'on m'adites de M. de la Fontaine, sont à peu près celles que vous avez devinées : je veux dire, que ce sont ces haïres, ces cilices, et ces disciplines, dont on m'a assuré qu'il affligeoit fréquemment son corps, et qui m'ont paru d'autant plus incroyables de notre défunt ami, que jamais rien à mon avis ne fut plus éloigné de son caractère, que ces mortifications. Mais quoi, la grâce de Dieu ne se borne pas à des changements ordinaires, et c'est quelquefois de véritables métamorphoses qu'elle fait. Elle ne paroît pas s'être répandue de la même sorte sur le pauvre M. C. qui est mort tel qu'il a vécu ; c'est à savoir très misanthrope, et non-seulement

haïssant les hommes, mais ayant même assez de peine à se réconcilier avec Dieu, à qui, disoit-il en mourant, si le rapport qu'on m'a fait est véritable, il n'avoit nulle obligation. Qui eût cru que de ces deux hommes c'étoit M. de la Fontaine qui étoit le vase d'élection? Voilà, Monsieur, de quoi bien augmenter les réflexions sages et chrétiennes que vous me faites dans votre lettre, et qui me paroissent partir d'un cœur sincèrement persuadé de ce qu'il dit.

Pour venir à vos ouvrages, j'ai déjà commencé à conférer le dialogue des orateurs avec le latin. Ce que j'en ai vu, me paroît extrêmement bien. La langue y est parfaitement écrite. Il n'y a rien de gêné, et tout y paroît libre et original. Il y a pourtant des endroits, où je ne conviens pas du sens que vous avez suivi. J'en ai marqué quelques-uns avec du crayon, et vous y trouverez ces marques, quand on vous les renverra. Si j'ai le temps, je vous expliquerai mes objections, car je doute sans cela que vous les puissiez bien comprendre. En voici une que par avance je vais vous écrire, parce qu'elle me paroît plus de conséquence que les autres. C'est à la page 6 de votre manuscrit, où vous tradui-

sez, *Minimam inter tot ac tanta locum obtinent imagines ac tituli et statuæ, quæ neque ipsa laemen negliguntur* : Au prix de ces talents si estimables, qu'est-ce que la noblesse et la naissance, qui pourtant ne sont pas méprisées ? Il ne s'agit point à mon sens dans cet endroit, de la noblesse ni de la naissance, mais des images, des inscriptions, et des statues qu'on faisoit faire souvent en l'honneur des orateurs, et qu'on leur envoyoit chez eux. Juvénal parle d'un avocat de son temps, qui prenoit beaucoup plus d'argent que les autres, à cause qu'il en avoit une équestre. Sans rapporter ici toutes les preuves que je pourrois alléguer, Maternus lui-même dans votre dialogue fait entendre clairement la même chose, lorsqu'il dit que *ces statues et ces images se sont emparées malgré lui de sa maison, Æra et imagines, quæ etiam me nolente in domum meam irruperunt*. Excusez, Monsieur, la liberté que je prends de vous dire si sincèrement mon avis. Mais ce seroit dommage, qu'un aussi bel ouvrage que le vôtre eût de ces taches, où les savants s'arrêtent, et qui pourroient donner occasion de le ravaler. Et puis vous m'avez donné tout pouvoir de vous dire mon sentiment.

Je suis bien aise que mon goût se rencontre si conforme au vôtre dans tout ce que je vous ai dit de nos auteurs, et je suis persuadé aussi bien que vous que M. Godeau est un poëte fort estimable. Il me semble pourtant qu'on peut dire de lui ce que Longin dit d'Hypéride, qu'il est toujours à jeun, et qu'il n'a rien qui remue, ni qui échauffe : en un mot, qu'il n'a point cette force de style, et cette vivacité d'expression, qu'on cherche dans les ouvrages, et qui les font durer. Je ne sais point s'il passera à la postérité, mais il faudra pour cela qu'il ressuscite, puisqu'on peut dire qu'il est déjà mort, n'étant presque plus maintenant lu de personne. Il n'en est pas ainsi de Malherbe, qui croît de réputation à mesure qu'il s'éloigne de son siècle. La vérité est pourtant, et c'étoit le sentiment de notre cher ami Patru, que la nature ne l'avoit pas fait grand poëte. Mais il corrige ce défaut par son esprit et par son travail ; car personne n'a plus travaillé ses ouvrages que lui, comme il paroît assez par le petit nombre de pièces qu'il a faites. Notre langue veut être extrêmement travaillée. Racan avoit plus de génie que lui, mais il est plus négligé, et songe trop à le co-

pier. Il excelle surtout, à mon avis, à dire les petites choses, et c'est en quoi il ressemble mieux aux anciens, que j'admire surtout par cet endroit. Plus les choses sont sèches et malaisées à dire en vers, plus elles frappent quand elles sont dites noblement et avec cette élégance qui fait proprement la poésie. Je me souviens que M. de la Fontaine m'a dit plus d'une fois, que les deux vers de mes ouvrages qu'il estimoit davantage, c'étoient ceux où je loue le roi d'avoir établi la manufacture des points de France à la place des points de Venise. Les voici. C'est dans la première épître à Sa Majesté.

*Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
Que payoit à leur art le luxe de nos villes.*

Virgile et Horace sont divins en cela, aussi bien qu'Homère. C'est tout le contraire de nos poètes, qui ne disent que des choses vagues, que d'autres ont déjà dites avant eux, et dont les expressions sont trouvées. Quand ils sortent de là, ils ne sauroient plus s'exprimer, et ils tombent dans une sécheresse qui est encore pire que leurs larcins. Pour moi je ne sais pas si j'y

ai réussi ; mais quand je fais des vers, je songe toujours à dire ce qui ne s'est point encore dit en notre langue.

C'est ce que j'ai principalement affecté dans une nouvelle épître que j'ai faite à propos de toutes les critiques qu'on a imprimées contre ma dernière satire. J'y conte tout ce que j'ai fait depuis que je suis au monde ; j'y rapporte mes défauts, mon âge, mes inclinations, mes mœurs ; j'y dis de quel père et de quelle mère je suis né ; j'y marque les degrés de ma fortune, comment j'ai été à la cour, comment j'en suis sorti, les incommodités qui me sont survenues, les ouvrages que j'ai faits. Ce sont bien des petites choses dites en assez peu de mots, puisque la pièce n'a pas plus de cent trente vers. Elle n'a pas encore vu le jour, et je ne l'ai pas même encore écrite. Mais il me paroît que tous ceux à qui je l'ai récitée, en sont aussi frappés que d'aucun autre de mes ouvrages. Croiriez-vous, Monsieur, qu'un des endroits, où ils se récrient le plus, c'est un endroit qui ne dit autre chose, sinon qu'aujourd'hui que j'ai cinquante-sept ans je ne dois plus prétendre à l'approbation publique. Cela est dit en quatre vers que je veux bien

vous écrire ici, afin que vous me mandiez si vous les approuvez.

*Mais aujourd'hui qu'enfin la vieillesse vintue,
Sous mes faux cheveux blonds déjà toute chénuée,
A jeté sur ma tête, avec ses doigts pressants,
Onze lustres complets surchargés de deux ans.*

Il me semble que la perruque est assez heureusement frondée dans ces quatre vers. Mais, Monsieur, à propos des petites choses qu'on doit dire en vers, il me paroît qu'en voilà beaucoup que je vous dis en prose, et que le plaisir que j'ai à vous parler de moi me fait assez mal à propos oublier à vous parler de vous. J'espère que vous excuserez un poëte nouvellement délivré d'un ouvrage. Il n'est pas possible qu'il s'empêche d'en parler, soit à droit, soit à tort.

Je reviens aux pièces que vous m'avez mises entre les mains. Il n'y en a pas une qui ne soit très digne d'être imprimée. Je n'ai point vu les traductions des traités de la Vieillesse et de l'Amitié, qu'a faites, aussi bien que vous, le dévot dont vous vous plaignez. Tout ce que je sais, c'est qu'il a eu la hardiesse, pour ne pas dire

l'impudence, de retraduire les confessions de saint Augustin après Messieurs de Port-Royal, et qu'étant autrefois leur humble et rampant écolier, il s'étoit tout à coup voulu ériger en maître. Il a fait une préface au devant de sa traduction des sermons de saint Augustin, qui, quoiqu'assez bien écrite, est un chef-d'œuvre d'impertinence et de mauvais sens. M. Arnauld, un peu avant que de mourir, a fait contre cette préface une dissertation qui est imprimée. Je ne sais si on vous l'a envoyée; mais je suis sûr que si vous l'avez lue, vous convenez avec moi qu'il ne s'est rien fait en notre langue de plus beau ni de plus fort sur les matières de rhétorique. C'est ainsi que toute la cour et toute la ville en ont jugé, et jamais ouvrage n'a été mieux réfuté que la préface du dévot. Tout le monde voudroit qu'il fût en vie pour voir ce qu'il diroit en se voyant si bien foudroyé. Cette dissertation est le pénultième ouvrage de M. Arnauld, et j'ai l'honneur que c'est par mes louanges que ce grand personnage a fini, puisque la lettre qu'il a écrite sur mon sujet à M. Perrault est son dernier écrit. Vous savez sans doute ce que c'est que cette lettre qui me fait un si grand

honneur, et M. Le Verrier en a une copie qu'il pourra vous faire tenir, quand vous voudrez, supposé qu'il ne vous l'ait pas déjà envoyée. Il est surprenant qu'un homme dans l'extrême vieillesse ait conservé toute cette vigueur d'esprit et de mémoire qui paroît dans ces deux écrits, qu'il n'a fait pourtant que dicter, la faiblesse de sa vue ne lui permettant plus d'écrire lui-même.

Il me semble, Monsieur, que voilà une longue lettre. Mais quoi, le loisir que je me suis trouvé aujourd'hui à Auteuil, m'a comme transporté à Reims, où je me suis imaginé que je vous entretenois dans votre jardin, et que je vous revoisais encore, comme autrefois, avec tous ces chers amis que nous avons perdus, et qui ont disparu *velut somnium surgentis*. Je n'espère plus de m'y revoir. Mais vous, Monsieur, est-ce que nous ne vous reverrons plus à Paris, et n'avez-vous point quelque curiosité de voir ma solitude d'Auteuil ? que j'aurois de plaisir à vous y embrasser, et à déposer entre vos mains les chagrins que me donne tous les jours le mauvais goût de la plupart de nos écrivains modernes. Adieu, Monsieur, je suis entièrement à vous.

XCIII.

23 mai 1698.

A M. Despréaux.

J'ai différé quelque temps à vous répondre, Monsieur. C'est moins par négligence que par discrétion. Il ne faut pas sans cesse interrompre vos études, ou votre repos.

Mais au lieu de commencer par les remerciements que je vous dois, souffrez que je vous fasse des reproches. Pourquoi me demander que j'excuse *la liberté que vous prenez de me dire si sincèrement votre avis*? Vous ne sauriez, je vous jure, me faire plus de plaisir. Autant de coups de crayon sur mes ouvrages, autant d'obligations que vous vous acquérez sur moi. Mais cela, Monsieur, c'est la pure vérité. Je conviens de bonne foi que je ne suis point entré dans le sens

de l'auteur sur ces mots *imagines ac tituli et statuæ*. Au cas que ma traduction s'imprime, non-seulement je profiterai de votre correction, mais j'avertirai le public qu'elle vient de vous, si vous l'agréez ; et par là je me ferai honneur, car on verra du moins que je suis un peu de vos amis. Il y a encore dans ce dialogue beaucoup d'autres endroits que je n'ai pas rendus scrupuleusement en notre langue, parce qu'il auroit fallu des notes pour les faire entendre à la plupart des lecteurs, qui ne sont point instruits des coutumes de l'antiquité, et qui sont cependant bien aises qu'on leur épargne la peine de se rabattre sur des notes. Vous savez d'ailleurs que le texte de cet ouvrage est fort corrompu ; la lettre y est souvent défectueuse ; comment donc le traduire si littéralement ?

Venons à M. Godeau. Je tombe d'accord qu'il écrivoit avec beaucoup de facilité ; disons, avec trop de facilité. Il faisoit deux et trois cents vers, comme dit Horace, *stans pede in uno*. Ce n'est pas ainsi que se font les bons vers. Je m'en rapporte volontiers à votre expérience. Néanmoins, parmi les vers négligés de M. Godeau, il y en a de beaux qui lui échappent. Par exemple,

lorsqu'il dit à Virgile en lui parlant de ses Géorgiques :

Soit que d'un coutre d'or tu fendes les guérets,

Ne trouvez-vous pas que ce vers-là est heureux ? Mais pour vous dire la vérité, dès notre jeunesse même, nous nous sommes aperçus que M. Godeau ne varie point assez. La plupart de ses ouvrages sont comme des logogriphes, car il commence toujours par exprimer les circonstances d'une chose, et puis il y joint le mot. On ne voit point d'autre figure dans son *Benedicite*, dans son *Laudate*, et dans ses cantiques. A l'égard de Malherbe et de Racan, selon moi vous en jugez très-bien, et comme toute ma vie j'en ai entendu juger aux plus habiles. Ce que notre ami la Fontaine vous a dit sur les deux vers qu'il estimoit le plus dans vos ouvrages, il me l'a dit aussi ; et je ne sais pas même si je ne lui ai point dit cela le premier, je n'en voudrois pas répondre. Du reste j'ai bien reconnu, il y a longtemps, que vous ne dites point les choses comme les autres. Vous ne vous laissez pas gourmander, s'il faut ainsi dire, par la rime. C'est, à mon avis, l'écueil de notre versifica-

tion, et je suis persuadé que c'est par là que les Grecs et les Latins ont un si grand avantage sur nous. Quand ils avoient fait un vers, ce vers demeuroit ; mais pour nous ce n'est rien que de faire un vers, il faut en faire deux, et que le second ne paroisse pas fait pour tenir compagnie au premier.

L'endroit de votre dernière épître, dont vous me régalez, me fait souhaiter le reste avec une extrême impatience. J'aime bien cette vieilllesse qui est venue sous vos cheveux blonds, et si tout le reste est de la sorte, vous pourrez dire comme Malherbe : *Les puissantes faveurs dont Parnasse m'honore, non loin de mon berceau commencèrent leur cours, je les possédai jeune et les possède encore à la fin de mes jours.* Ne trouvez-vous pas plaisant que j'écrive des vers comme si c'étoit de la prose ? Racan n'écrivoit pas autrement ses poèmes.

J'ai lu la dissertation de M. Arnauld sur la préface du dévot. Je fus fâché, en la lisant, de n'être pas un peu plus vindicatif que je ne suis ; car j'aurois eu bien du plaisir à voir tirer de si belle force les oreilles à mon homme. Qu'auroit-il pu répondre à tant de bonnes raisons, qui

détruisent son ridicule système d'éloquence ? faites-moi la grâce de m'envoyer cette lettre que M. Arnauld écrit à M. Perrault, et où il parle de vous comme toute la France en doit parler. M. Perrault est un galant homme, qui entend raison sur tout, excepté sur les modernes. Depuis qu'il a épousé leur parti, il s'aveugle même sur le mérite des modernes qui défendent les anciens. Notre siècle, il est vrai, a produit de très grands hommes en toute sorte d'arts et de sciences. La magnanimité des Romains se retrouve tout entière dans Corneille, et il y a beaucoup de scènes dans Molière qui déconcerteroient la gravité du plus sévère des stoïques. Mais nous ne sommes pas contents de ces louanges, et à moins de mettre les anciens sous nos pieds, nous ne croyons pas être assez élevés. Quand nous en serions nous-mêmes les juges, nous devrions avoir honte de prononcer en notre faveur. C'est de la postérité qu'il faut attendre un jugement décisif ; et il y a certainement peu de nos écrivains qui comme vous, Monsieur, ne doivent pas craindre de paroître un jour devant son tribunal.

Pour moi, et les traducteurs mes confrères,

c'est inutilement que nous le craindrions. Vous m'avez dit plus d'une fois que la traduction n'a jamais mené personne à l'immortalité. Mettant la main à la conscience, je crois aussi que j'aurois tort d'y prétendre. Je ne m'en flatte point. *Oportet unumquemque de mortalitate aut de immortalitate sua cogitare.* Ce mot de Pline le jeune me paroît une des meilleures choses qu'il ait dites. Pour écrire, il me faudroit un grand fonds de science, et peu de paresse. Je suis fort paresseux, et je ne sais pas beaucoup. La traduction répare tout cela. Mon auteur est savant pour moi ; les matières sont toutes digérées ; l'invention et la disposition ne me regardent pas ; je n'ai qu'à m'énoncer. Un avantage que je trouve encore dans la traduction, et dont tout le monde ne s'avise point, c'est qu'elle nous fait connoître parfaitement un auteur ; elle nous le fait voir tout nu, si j'ose parler ainsi ; le traducteur découvre toutes ses beautés et tous ses défauts. Je n'ai jamais si bien connu Cicéron, que je fais présentement ; et si j'étois aussi hardi que les critiques de son siècle, j'oserois peut-être comme eux lui reprocher en quelques endroits un peu de verbiage ; mais il ne m'ap-

partient pas de parler avec si peu de respect d'un si grand orateur. Je vous avoue pourtant que si la fortune m'eût fixé à Paris, je me serois hasardé à composer une histoire de quelqu'un de nos rois. Mais je me trouve dans un lieu où l'on manque de tous les secours nécessaires à un écrivain. Ainsi j'ai été contraint de me borner à la traduction. Je ne saurois m'en repentir, si j'ai le bonheur de vous plaire un peu. Aimez-moi toujours, je vous supplie, et assurez le cher M. Racine, que je serai éternellement son très humble serviteur, aussi bien que le vôtre.

XCIV.

Au P... de la C. de J.

30 mars 1704.



E vois qu'il ne tient point à vous, mon cher père, que je ne perde la mauvaise opinion que j'ai de moi. Je ne vous

aurois pas donné mes remarques et celles de mes amis sur les fautes que j'avois faites dans ma version des Philippiques, si j'avois cru que cela dût m'attirer des louanges. Hélas, je sais trop le peu que je vaux, et à présent je le sens mieux que jamais. Quelques années de mon bel âge, si je les pouvois faire revenir, me seroient plus agréables que cette immortalité dont on flatte les écrivains. Vos lettres me rappellent des idées de poésie et d'éloquence, qui dissipent pour un moment les chagrins de la vieillesse. Mais souffrez que je vous réponde à bâtons rompus, si j'ose ainsi dire, car le poids de quatre-vingt-six ans est une distraction continue.

Vous me demandez ce que veut dire M. de la Fontaine dans la préface du second recueil de ses fables, lorsqu'il dit qu'il a donné à la plupart de ces dernières fables *un air et un tour un peu différent de celui qu'il avoit donné aux premières*. Voulez-vous que je vous parle franchement? Je le sais aussi peu que vous, et je me suis fait plusieurs fois cette question à moi-même, avant que vous ne l'eussiez faite. Pour moi je trouve qu'il n'y a nulle différence, et je

crois que notre ami n'a pas trop pesé ses paroles en cette occasion. Mais je puis du moins vous assurer en général, qu'il regardoit ses fables comme le meilleur de ses ouvrages. Il disoit pourtant qu'il y avoit quelquefois plus d'esprit dans les poésies, qui lui ont fait verser des larmes sur la fin de ses jours. Au reste c'étoit l'âme la plus sincère et la plus candide qui fut jamais. M. de la Fontaine ne ment point en prose, disoit Madame de la Sablière.

Vous avez beau trouver de l'impossibilité à ce que je vous ai raconté de M. Conrart. Oui, je vous répète que M. Conrart, qui ne savoit pas un mot de latin, m'a dit souvent, et l'a dit à bien d'autres, qu'il faisoit la différence d'un vers de Virgile d'avec un vers de tout autre poëte latin. Et après tout, y a-t-il une oreille si pesante qui ne s'aperçoive de l'harmonie des vers de Virgile? Mon cher père, Virgile est ma folie, et je soutiendrai jusqu'à la mort que ses Géorgiques sont le plus bel ouvrage qui soit jamais sorti de la main des muses.

On a dit aussi qu'en lisant Homère, il semble qu'on entende une trompette, tant ses vers sont harmonieux. Pour moi qui ne suis pas grand

grec, je n'ai point entendu la trompette. Quel homme est-ce que cet Homère ? Gueux, aveugle, il entend la guerre, il sait ce que c'est qu'un navire, il connoit le luxe des maisons royales, il sait ce qui est gravé sur l'argenterie. J'ouvris ses livres par hasard, il y a quelques jours, et je tombai sur un endroit, où assurément *bonus dormitat Homerus*. Est-ce une belle chose de voir Junon suspendue au milieu de l'air avec deux enclumes à ses pieds ? Un crocheteur traiteroit-il sa femme plus durement ? Oui, mais c'est une allégorie. Je n'ai que faire d'allégorie, je ne vois là qu'une déesse, et du premier ordre encore, traitée comme une misérable par son brutal époux. Il y a dans Homère bien d'autres traits de cette nature ; et les anciens mêmes ont dit avec raison qu'il eût mieux fait de faire les hommes comme des dieux, que de faire les dieux comme des hommes.

Je conviens avec vous que Voiture ne cache point assez son art. Il pousse de temps en temps la plaisanterie trop loin. On se lasse de tout, même de rire. Cependant il faut avouer que les anciens n'avoient pas trouvé l'enjouement de Voiture, cette ingénieuse manière de

badiner, qui pour l'ordinaire consiste à dire les choses d'une certaine façon, les entendant d'une autre. Nous en avons du moins bien peu d'exemples. Car les lettres de Célius à Cicéron, et celles de Cicéron à Papyrius Pétus, quoique très agréables et très naturelles, sont d'un autre goût. Mais, pour dire ceci en passant, Voiture fait des solécismes à tout moment. Ce que les anciens ont par-dessus nous, c'est qu'ils parlent très bien leur langue, et nous parlons la nôtre assez mal.

Je finis par où j'aurois dû commencer. J'ai lu et relu les trois odes que vous m'avez fait l'amitié de m'envoyer. Il ne m'appartient pas de critiquer les deux latines. On ne peut mieux louer que vous faites, Louis le Grand dans la langue d'Auguste. Mais j'aurois bien des choses à vous dire sur cette ode françoise, qui est votre coup d'essai. Puisque vous suivez Malherbe, songez une autre fois que c'est un guide qui peut égarer. Il a beaucoup d'élévation, mais il n'a presque ni douceur ni tendresse. Son grand travail, en quelques endroits qu'il a tâché de polir, ne sert qu'à mieux faire voir qu'il n'est point naturel. Je me souviens d'avoir compté

avec Messieurs Pellisson et de la Fontaine près de quatre-vingt stances dans Malherbe, qui nous paroissoient inimitables ; peut-être que je n'y en trouverois pas tant aujourd'hui. Je vous sais bon gré de vous plaire au lyrique. Mais c'est trop d'y penser jour et nuit, croyez-moi. Le sommeil est une si bonne chose ! Je n'ai plus d'autre plaisir. Je ne suis bien aise que lorsque je ne sens rien. Je me trompe, mon cher père, l'honneur de votre souvenir me cause encore une très sensible joie, et je vous prie de m'en donner des marques le plus souvent que vous pourrez.

XCV.

Au même.

6 octobre 1705.



Vous me demandez, mon cher père, si je sais quelques particularités de cette rhétorique françoise, que M. Patru

avoit promise, et dont Vaugelas et le P. Bouhours font mention. Voyez ce que c'est qu'un vieillard ! Je sais que M. Patru en avoit véritablement formé le dessein, et disposé même tous les chapitres. Voilà tout ce qu'il en a fait. Il n'étudioit que lorsqu'il n'avoit rien à faire de meilleur, et souvent il croyoit avoir quelque chose de meilleur à faire que d'étudier. Au reste, sans rebattre dans son ouvrage les règles triviales de l'invention et de la disposition, qui sont les mêmes dans toutes les langues et dans tous les temps, il vouloit se borner à celles de l'élocution, soit pour la mesure et le tour de nos périodes, soit pour les figures particulières de la diction françoise. C'est ce que Cicéron avoit fait pour le latin ; et j'ose dire que M. Patru étoit l'homme de France le plus capable de rendre cet important service à notre langue, dont il connoissoit parfaitement le fort et le foible. Peut-être aussi qu'il seroit allé jusqu'au scrupule ; du moins à en juger par ses plaidoyers qu'il a limés cent et cent fois ; car il s'en faut bien qu'il ne les ait donnés au public tels qu'il les avoit dits au barreau ; et ceux que j'ai vus ou entendus, avant qu'il y eût rien

changé, me paroissent d'un style plus ferme, plus aisé, plus oratoire.

Ce n'est pas que j'attaque le mérite de cet illustre écrivain. Sa mémoire m'est aussi chère que sa personne me l'a été. Je veux seulement dire, qu'à l'exemple de Crassus, ou plutôt de Cicéron qui s'est dépeint lui-même sous la personne de Crassus, il faut se contenter de la pureté et de l'élégance du langage, sans y apporter un soin excessif, qui coûte beaucoup à l'orateur, et ne déplaît pas moins à l'auditeur : *Sine molestia diligens elegantia*. J'aime un discours plein d'ornemens, mais sans afféterie; une belle expression m'enlève, pourvu qu'elle soit juste; je conseille la douceur et les agréments du style, mais je veux que la force et l'énergie n'en souffrent pas. Nous mettons presque tous nos mots à leur place naturelle, et ordinairement cela leur tient lieu de nombre. Les François, ennemis de toute contrainte, ne goûtent pas ces périodes si concertées des Grecs et des Romains. Et pour vous montrer que même sans périodes on peut être fort éloquent, Platon, le divin Platon n'est-il pas d'une éloquence infinie? Thucydide n'est-il pas admirable? Tous deux

étoient avant Isocrate, l'auteur de la période.

Aujourd'hui pourtant il n'est rien de plus ordinaire que de trouver des gens, et même des gens de lettres, qui se laissent éblouir par une période bien arrondie. Qu'un homme n'ait qu'une connoissance bien légère des livres de sa profession, que ses raisonnements ne soient ni solides ni pressants, qu'il laisse ses auditeurs aussi froids qu'il les a trouvés : si cependant ses expressions sont recherchées, fleuries, pompeuses, c'est un homme, dit-on, qui n'est pas solide, mais il est éloquent ; comme si l'éloquence devoit être séparée de la solidité. Vous savez de quelle manière en a parlé un ancien rhéteur, dont les ouvrages méritent non-seulement d'être lus, mais d'être appris par cœur. A cet éloge vous devinez Quintilien. La vraie et la bonne éloquence selon lui n'est pas une qualité solitaire, elle veut être bien accompagnée, et ne consiste pas dans une ridicule volubilité de langue, mais dans une judicieuse abondance de choses et de paroles. Il veut que l'orateur soit versé dans la lecture des poètes, où il apprendra la science des mœurs et des passions, aussi bien que la noblesse de la diction et des pensées ;

qu'il soit consommé dans l'histoire, pour en tirer des exemples qui ne soient suspects, ni de haine, ni de flatterie ; qu'il s'instruise des vertus et des vices dans les livres des philosophes ; qu'il possède Démosthène et Cicéron, les deux plus parfaits modèles d'éloquence : qu'il voie même les orateurs d'un moindre prix, ne fût-ce que pour mieux sentir la différence qu'il y a de l'excellent au médiocre ; enfin, qu'il ait commencé avec tous les auteurs grecs et latins, anciens et modernes, c'est-à-dire, qu'il renferme en sa mémoire une bibliothèque.

Je me laisse emporter au plaisir que j'ai de vous entretenir, mon cher père. Je ne prends pas garde que j'écris à un homme qui fait des leçons publiques d'éloquence dans une célèbre Université. Mais puisque j'ai commencé, ajoutons qu'il ne suffit pas d'avoir un langage pur, et un grand amas de connoissances ; mais qu'il faut encore que cette érudition soit accompagnée du bon sens, et qu'un orateur, quelque savant qu'il soit, n'affecte pas de le paroître. C'est un défaut que M. du Vair, en son traité de l'éloquence françoise, reproche à M. Brisson, qui fut avocat général, avant que d'être

d'être président. Il l'accuse d'en être l'auteur, et de l'avoir introduit au barreau. Il dit que ses harangues étoient tellement remplies de citations, qu'à peine en pouvoit-on prendre le fil ; et que d'ailleurs il affectoit de ne rien oublier de tout ce qui se peut dire sur un sujet, de sorte qu'une trop grande abondance déroboit à ses discours la clarté et le bel ordre. Sa réputation, ajoute cet illustre garde des sceaux, l'a fait imiter par d'autres, qui, bien qu'ils ne fussent pas aussi doctes que lui, n'ont pas laissé d'alléguer un grand nombre de passages pour paroître ce qu'ils n'étoient pas. Ils n'ont pu acquérir le nom de savants, et ont perdu le moyen d'être éloquents. En effet, continue le même auteur, cette vicieuse affectation s'éloigne infiniment de la fin que l'éloquence se propose. L'auditeur sommeille durant ces longues citations. Il y a quelque bonne raison dans un discours, qui seule feroit presque tout l'effet que désire l'orateur : elle est comme noyée dans cet océan de paroles superflues, qu'on ne cherche que pour avoir la gloire de parler longtemps. — Ces réflexions de M. du Vair sont certainement très-sensées, et conformes d'ailleurs à la pratique de Cicéron

et de Démosthène, qui n'ont point affecté ces ambitieux recueils de passages, quoiqu'ils eussent beaucoup de lecture. Ce n'est pas que l'on rejette absolument les citations. Il est bon quelquefois de se mettre à l'abri d'un nom plus autorisé que le sien. L'auditeur rebutera une raison pour laquelle il a du respect, quand il sait qu'elle est de saint Augustin ou de saint Chrysostome. Les citations peuvent donc être utiles, mais un débordement de lieux communs est vicieux, et je ne condamne que cet excès.

Après tout, quel est le fruit des citations, lors même qu'elles viennent à propos ? C'est d'appuyer l'opinion que l'on avance, et de faire voir qu'elle a été suivie par d'habiles gens. Or c'est un principe incontestable, que pour être éloquent il ne suffit pas de prouver. Ce n'est point assez, dit Aristote, de convaincre par ses raisonnements ; il faut que l'orateur se concilie l'esprit de ses auditeurs, et qu'il les oblige de se rendre à ce qu'il veut, c'est-à-dire, qu'il remue et qu'il excite leurs passions. En effet, il ne peut rien obtenir d'eux que par la force de ses raisons, ou par la bienveillance qu'ils lui portent, ou enfin par le trouble où il les jette. Prouver,

plaire, toucher, ce sont les trois fameuses armes de la persuasion ; et comme la dernière est la plus difficile à manier, c'est aussi la plus infail-
lible.

J'ai fait autrefois sur ce dernier article des réflexions que je pourrois coudre ici. Mais remettons, s'il vous plaît, la partie à un autre jour. J'ai honte de vous écrire des choses si communes, et je ne sais comment tout cela m'est venu insensiblement à l'occasion de la rhétorique de M. Patru. Adieu, mon cher père, je vous embrasse tendrement. Ne m'oubliez ni mort ni vif.

XCV.

Au même.

29 avril 1706.



quoi pensez-vous, mon cher père, de
me faire souvenir que je vous marquai,
il y a quelques mois, que j'avois fait

des réflexions sur l'art de remuer les passions ? Je n'ai pu depuis ce temps-là rien écrire que des billets de six lignes. Je n'ai vécu cet hiver que pour les rhumes et pour la toux. Il semble que tant de misères se réunissent à la fin de la vie pour que nous mourions plus volontiers. Mais comment oserai-je parler d'éloquence, moi qui n'ai de ma vie plaidé que cinq ou six fois, et qui ne montai jamais en chaire ? Quoi qu'il en soit, je me rassure un peu sur l'expérience que j'ai faite, qu'on ne court jamais risque de vous ennuyer, lorsqu'on parle des beaux-arts.

Je remarque donc en premier lieu, que si l'orateur ne paroît jamais que devant les sages, qui ne se laissassent toucher ni à la pitié, ni à la colère, ni à la crainte, ni à l'espérance, ni à quelque autre passion que ce soit, il faudroit absolument négliger cette partie de l'éloquence qui tend à émouvoir les cœurs. Mais comme il n'est que trop vrai que les hommes déferent bien moins à la raison qu'à leurs passions, et qu'il entre dans leurs jugements bien plus de colère, de haine, ou d'amour, que de bon sens, de vérité, ou de justice : les orateurs, qui ont reconnu ce foible de l'esprit humain, ont pru-

demment jugé que c'étoit par là qu'il le falloit attaquer.

Il paroît étrange d'abord que la préférence soit donnée aux passions sur la raison, dans un art où la raison est d'un si grand usage. Mais après tout, si l'on considère que la cause de nos amis est toujours bonne, et celle de nos ennemis toujours mauvaise; qu'un homme agité de haine, d'amour, de crainte, de pitié, juge des choses tout autrement qu'il ne feroit de sens rassis; on verra combien il est important de mettre l'esprit des auditeurs dans une disposition qui nous soit favorable. Quand Cicéron remplissoit de gémissements et de pleurs le barreau de Rome, n'étoit-il pas assuré de la victoire? Pouvoit-on perdre un coupable à la fortune duquel on s'intéressoit jusques aux larmes et aux soupirs? Que nous lisions encore aujourd'hui ses invectives contre Verrès, contre Catilina, contre Antoine, n'est-il pas vrai qu'on s'emporte tout aussitôt, et que si l'on étoit leur juge, à peine leur permettroit-on d'ouvrir la bouche pour se défendre, tant on auroit d'impatience de les condamner? Voilà ce que les raisonnements ne feront jamais, quelque so-

lides qu'ils puissent être, mais ce que feront toujours les passions, lorsqu'elles seront touchées par un orateur habile et véhément. La chaire, permettant de faire la satire de tout le genre humain, et proposant les objets les plus favorables d'imprimer ou une grande crainte, ou une grande espérance, donne un beau champ aux traits pathétiques. Autant que la théologie païenne étoit favorable aux poètes, autant la chrétienne l'est aux orateurs.

Mais en second lieu, comment émouvoir les passions? Vous savez aussi bien et mieux que moi ce qu'en ont dit les rhéteurs. Il n'y a pour cela qu'un secret, qui est de ressentir en nous-mêmes tous les mouvements que nous voulons imprimer dans l'esprit de ceux qui nous écoutent. Un auditeur prendra-t-il feu, tandis qu'on lui parlera avec une nonchalance capable de l'endormir? Quand Cicéron se met en colère, c'est avec une telle impétuosité, que son rival Hortensius en devient muet d'étonnement, et n'a pas la hardiesse de lui répondre. Ses péroraisons d'ailleurs sont la plupart si touchantes, que l'on y gémit comme dans une désolation publique. A quoi faut-il attribuer ces grands

succès ? Ce n'est point à son esprit, il le dit lui-même, c'est à sa douleur. La tempête s'élève d'abord en son âme, et se répand ensuite sur tous ceux qui l'entendent. *Pectus est*, dit Quintilien, *quod disertos facit, et vis mentis*. Les véritables orateurs doivent être non-seulement de beaux esprits, mais encore de bons cœurs. S'ils ont besoin de pénétration, de solidité et de justesse pour bien raisonner, il faut aussi qu'ils aient reçu de la nature une âme tendre et facile à s'émouvoir.

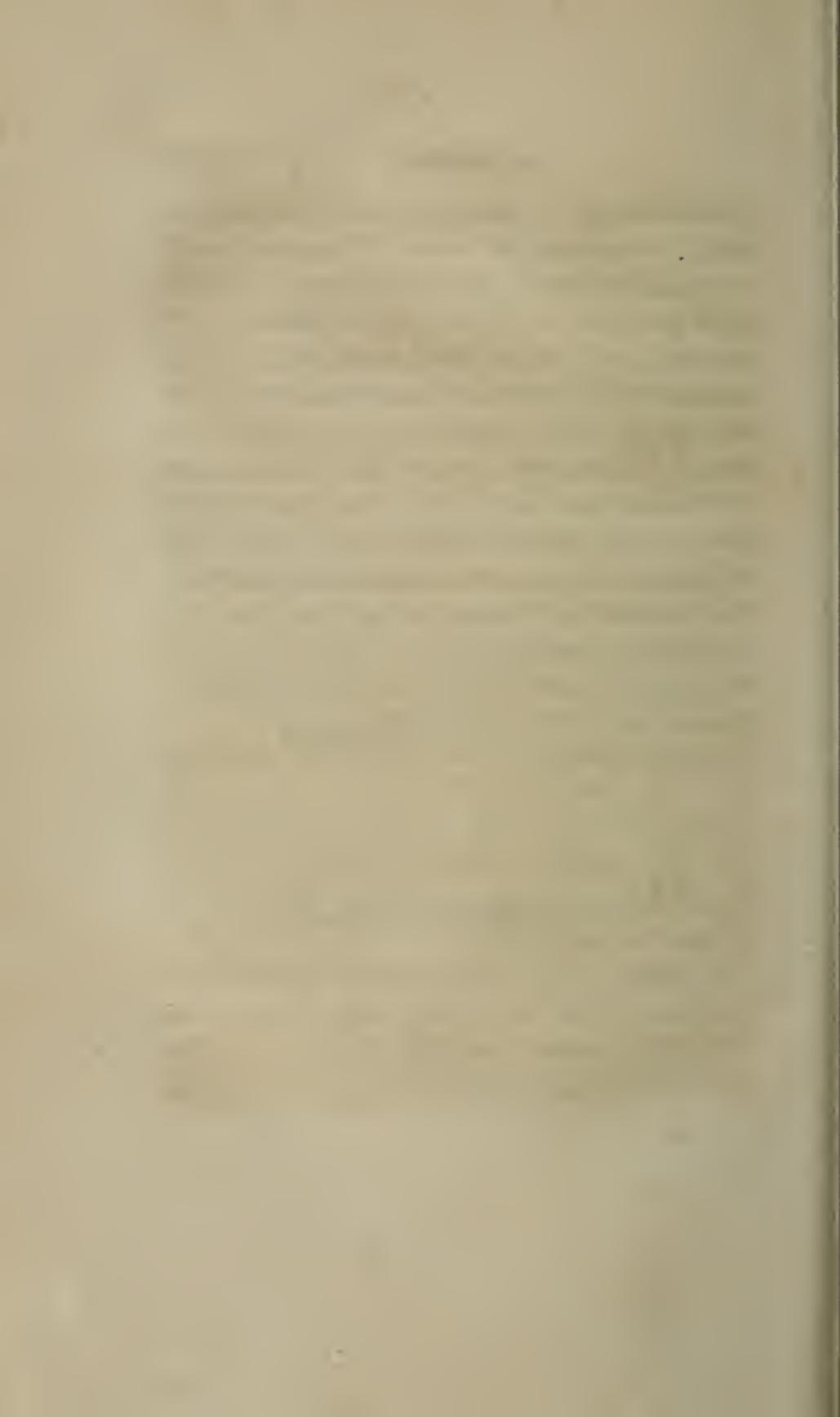
Il est vrai qu'il y a des orateurs disgraciés dont les passions, si j'ose ainsi dire, ne sont pas contagieuses. Ils se tourmentent, ils s'agitent; mais toute cette agitation se passe chez eux, l'auditeur n'en reçoit nulle atteinte. Un effet si contraire à la maxime que nous venons d'avancer vient du peu d'adresse de l'orateur, qui ne sait pas bien préparer les esprits. Il veut allumer une matière qui n'est pas sèche. C'est une erreur. Il faut amener les choses, et insinuer doucement dans le cœur les dispositions convenables aux mouvements que l'on y veut introduire. Démosthène et Cicéron ne manquent point à ces préparations artificieuses. Voyons,

par exemple, l'endroit inimitable du chandelier de Jupiter. Comme d'abord Cicéron réveille l'attention par la promesse des grandes choses qu'il va déduire ! Avec quelle naïveté il raconte toute cette histoire ! Comme il sait la revêtir de toutes ses circonstances, et principalement des plus odieuses ! Cependant il s'élève dans l'esprit même du lecteur une indignation secrète dont il ne peut se défendre. Mais cet orateur ne précipite rien. Il attend qu'il ait bien mis la chose devant les yeux, qu'on la voie, qu'on la touche en quelque façon. Alors, les esprits de ses auditeurs étant bien disposés, tout d'un coup il y met le feu, et les embrase. Au reste, ce que je dis là du chandelier de Jupiter, je le dis en même temps des autres endroits des Verriues que je vous ai cités plus d'une fois. J'y ai pris mes premières idées de l'éloquence, et sur ce point-là je conserve encore dans un âge décrépît les inclinations de ma jeunesse.

Mais c'est trop vous distraire par ces sortes de réflexions. Encore ne faut-il pas vous quitter, mon cher père, sans vous avoir déridé le front un moment. Hé bien, devinez à quoi je compare Démosthène et Cicéron ? Le premier

à vos bons vins de Bourgogne, et le second aux nôtres de Champagne. Dans le vin de Bourgogne il y a plus de force, plus de vigueur, il ne ménage pas tant son homme, il le renverse plus brusquement : voilà Démosthène. Le vin de Champagne est plus fin, plus délicat, il amuse davantage et plus longtemps, mais enfin il ne fait pas moins d'effet : voilà Cicéron. Et comme les buveurs sont partagés sur l'excellence de ces deux vins, et qu'à une même table où l'on sert de l'un et de l'autre, chacun se déclare pour son goût particulier : donnons aux lecteurs une semblable liberté sur ce qui regarde Cicéron et Démosthène. Je finis ma leçon à l'antique. Portez-vous bien, et m'aimez toujours.

FIN DES LETTRES DE MAUCROIX.





MÉMOIRES
DE MAUCROIX

CHAPITRE PREMIER.

*Prise de possession de M. le Cardinal Barberin,
par procureur.*



J'AI copié la lettre suivante sur l'original qui est au greffe du chapitre :

MESSIEURS,

Notre Saint Père vient de m'envoyer mes bulles pour l'expédition de la grâce que le Roi m'a faite de l'archevêché de Reims ; ensuite de quoi je pense de m'en aller vers vous le plus tôt

qu'il me sera possible, pour m'acquitter tant que je pourrai du devoir de ma charge. Je ne doute pas que cette nouvelle ne vous soit agréable, ayant tant d'autres témoignages de votre affection, en échange de laquelle je vous offre la continuation de mon amitié, que je tâcherai de vous faire encore mieux connoître étant sur les lieux, et que je suis de bon cœur,

Messieurs,

Votre très-affectionné à vous servir.

Le Cardinal ANTOINE BARBERINI.

A Rome, ce 28 juin 1667.

Le 4 octobre 1667, jour de Saint-François, M. de Saint-Méloir, ci-devant moine de Saint-Calais, et maintenant chanoine de Reims, comme procureur de Monsieur le Cardinal Antoine, présenta au chapitre les bulles de l'archevêché de Reims, obtenues de sa sainteté par mondit sieur le Cardinal. — M. le prévôt¹ dit à M. de Saint-Méloir de sortir afin que Messieurs délibérassent : il dit qu'il pouvoit

¹ Antoine Boucher, chanoine depuis 1616, successeur dans la dignité de prévôt à son parent Thomas Boucher, abbé de Senuc et de Belval.

demeurer jusques à ce que la pröcuration et les bulles fussent lues, ce qui ayant été fait, il se retira : Messieurs opinèrent, et tout d'une voix il fut conclu que son Eminence seroit mise en possession. Saint-Méloir rentra au chapitre, et ayant la main *ad pectus* fit le serment au nom, et 'en qualité de procureur, de conserver les droits et immunités de l'Eglise de Reims, et au même nom, promit de faire réitérer le même serment par Monsieur le Cardinal, quand il prendroit possession en personne. Cela fait, M. le grand archidiacre, à qui il appartient de mettre les archevêques en possession, prit Saint-Méloir et le mena à l'église, suivi de tout le chapitre, les dignitaires et les anciens marchant les premiers. A la porte de l'église, du côté du préau, M. le grand archidiacre¹ lui dit quelques paroles solennelles, et qui étoient dans un livre qu'il tenoit à la main, qui contiennent en substance qu'il le mettoit en possession de son Eglise. De là il le conduisit devant l'autel où Saint-Méloir fit sa prière un

¹ Robert de Y, de Séraucourt, chanoine depuis 1640, grand archidiacre et plus tard vicaire général de M. Le Tellier.

moment, puis il se leva, baisa l'autel au milieu, et l'archidiacre le baisa aussi un peu à côté du lieu où Saint-Méloir avoit baisé. Puis l'archidiacre lui fit sonner la clochette des enfants de chœur, l'ayant sonnée le premier ; après il le fit asseoir dans la chaise archiépiscopale, qui est derrière l'autel du cardinal, sans parements ; car il ne faut pas que cette chaise soit parée. Après, l'archidiacre le conduisit au chœur, à la place de l'archevêque qui est vers la nef, puis à celle qui est vers l'autel, où étant installé, M. l'archidiacre fit chanter le *Te Deum*, à la fin duquel, M. le doyen ¹, étant sur le premier pas des degrés qui sont auprès de la porte du chœur et le visage tourné vers la nef, fit lecture au peuple des bulles de son Eminence, et puis harangua et fit un éloge de Monsieur le Cardinal qui dura un petit quart d'heure ou environ ; après quoi chacun se retira.

Il y avait défaut en la procuration de Son Eminence pour la prise en possession, car elle

¹ Robert Lelarge, chanoine depuis 1645 et doyen depuis 1655, sénéchal et vicaire général pendant la vacance et sous le cardinal Barberin. — Recteur de l'Université, mort en 1684.

portoit : « Pour et à son nom, pour raison du dit archevêché, prêter ès mains de Sa Majesté le serment accoutumé et requis en pareil cas, lui donnant pouvoir (à son procureur s'entend), ensuite toutefois de la prestation dudit serment, de prendre et appréhender la icelle corporelle et actuelle possession dudit archevêché, etc. » De sorte que le serment de fidélité ayant été prêté, on ne pouvoit point prendre possession. Néanmoins la chose ne fut pas relevée faute d'y faire attention, et je fus le premier qui y prit garde, étant allé voir cette procuration qui étoit au greffe avec les bulles de Son Eminence.

Le 5 octobre, M. Lelarge, doyen, et ci-devant grand vicaire, mit sur le bureau une lettre de Monsieur le Cardinal Antoine s'adressant à M. Thuret et à lui ; elle contenoit ces mots :

« Messieurs,

» J'envoie par ce courrier les bulles de mon archevêché de Reims avec une procure pour en prendre possession : après quoi, ne voulant pas que l'on manque au service de Dieu et de la justice, j'ai résolu, comme je fais, de vous continuer tous deux dans la charge de mes grands

vicaires, jusqu'à ce que je me trouve sur les lieux, pour y prendre la résolution que je trouverai à propos ; or vous reconnoîtrez en cela la confiance que j'ai en votre zèle et application aux affaires, en vous communiquant, par la présente, toute l'autorité nécessaire pour bien agir et vous acquitter du devoir que la même charge vous impose. Je vous assure que je suis,

» Messieurs,

» Votre affectionné

» A vous servir,

» Le Cardinal ANTOINE BARBERIN.

« A Rome, le 16 août 1667. »

M. Lelarge demanda l'agrément de la compagnie, pour exercer la charge à laquelle il étoit nommé par Son Eminence ; chacun dit que le chapitre avoit obligation à Monsieur le Cardinal d'avoir jeté les yeux sur la même personne dont la compagnie avoit fait choix, et en demeura là pour ce jour. Beaucoup de Messieurs, ayant fait la réflexion sur cette lettre, trouvèrent que les grands vicaires ne pouvoient exercer le grand vicariat, une lettre simple ne pouvant donner un pouvoir valable. On nous donna ordre à M. le doyen et à moi, sénéchaux,

d'aller au conseil ; M. le doyen, crainte de choquer Son Eminence ou le chapitre, n'y voulut point aller, j'en pris le soin ; je vis et théologiens et gens de justice : je pris leurs avis qui furent qu'en justice on n'auroit aucun égard à tout ce que feroient les grands vicaires établis par une simple lettre ; que pour exercer valablement, ils avoient besoin d'un pouvoir plus authentique ; que cependant, par la prise de possession de Son Eminence, le chapitre n'avoit plus le droit de pourvoir au grand vicariat ; mais qu'avec respect ils pouvoient avertir Son Eminence de l'état des choses. Je rapportai cet avis le samedi 8 octobre en un chapitre tenu extraordinairement pour ce sujet, où le conseil fut suivi.

CHAPITRE II.

Différend avec le Présidial.

 LE 7 octobre 1667, Messieurs du Présidial, après avoir longtemps menacé le chapitre, le firent enfin assigner au Parlement, au premier jour plaidoyable d'après

la Saint-Martin, aux fins d'une commission obtenue en chancellerie le 31 août dernier. Ces fins sont d'avoir un nombre de places dans les hautes chaires, telles qu'il plaira à la cour d'arbitrer, pour assister au service divin, pour les premiers officiers et en leur absence de rang en rang ; qu'il sera permis à Messieurs du Présidial d'établir en la nef de l'église cathédrale un banc fermé pour entendre la prédication avec les ornements nécessaires de magistrature, et qu'enfin ils précéderont de particulier à particulier les chanoines dans les assemblées laïques, consentant que de corps à corps, et de députés à députés, les chanoines les précèdent sans que Messieurs du chapitre puissent se faire députer pour assister aux assemblées laïques.

Incidence. — Le 4 novembre, on bénit trois cloches ; M. Lelarge, doyen, en fit la cérémonie. Madame Louise d'Angennes, abbesse de Saint-Etienne¹, et lui furent les parrains de la grosse.

Le 25 novembre 1667, le chapitre fit assigner au grand conseil Messieurs du Présidial, pour

¹ Isabelle Louise d'Angennes, fille de la marquise de Rambouillet, abbesse depuis l'année 1654. (*Voir la notice.*)

procéder sur la demande concernant la préséance et places par eux prétendues, au préjudice du droit de possession du chapitre de Reims ; on leur a donné copie notamment d'un arrêt obtenu au conseil privé par les agents généraux du clergé, aux termes desquels le Roi a gardé et maintenu les chanoines en la préséance, en toutes assemblées publiques et particulières, sur les officiers des Présidiaux et Sénéchaux de corps à corps, de députés à députés et de particulier à particulier. L'exploit fut dressé par M. Josseteau, avocat du chapitre ; il fit la civilité au lieutenant-général ¹ de l'aller voir et de le prier de trouver bon que le chapitre lui fit signifier la commission qu'il avoit obtenue du grand conseil pour y faire appeler Messieurs du Présidial ; il répondit qu'il le trouveroit bon, mais il demanda qu'il lui mît en mains la commission du grand conseil ; il la garda trois heures ; et parce que les copies des pièces dont le chapitre se vouloit servir n'étoient pas écrites de la même main, il fallut en faire faire d'autres copies, M. le lieutenant-général ayant dit qu'il

¹ Henry Bachelier, sieur de la Fontaine, lieutenant de Reims de 1666 à 1669.

ne souffriroit pas qu'on lui signifiât ces copies en cette forme ; puis il voulut qu'on lui lût de mot à mot toutes ces copies pour voir si elles étoient fidèlement extraites. Après toutes ces pointilleries et ces minuties, pour ne rien dire de pire, il reçut l'exploit.

Le quinze décembre, Monsieur l'archevêque d'Embrun arriva à Reims, il descendit en l'abbaye de Saint-Remy, dont il étoit abbé¹. Le chapitre lui députa les quatre sénéchaux et chanoines ; on lui présenta douze bouteilles de vin.

CHAPITRE III.

Arrivée de Monsieur le Cardinal. — Difficultés sur le cérémonial de la réception et avec l'Université.



LE 17 décembre 1667, Son Eminence Monsieur le Cardinal Antoine Barberin arriva à Reims sur les dix heures et demie du soir. Il surprit tout le monde, jusqu'à

¹ Georges d'Aubusson de la Feuillade, qui prit en effet possession en 1667.

ses domestiques, qui ne l'attendoient pas ; il vint dans une calèche où il étoit couché tout de son long¹. Le lendemain le chapitre s'assembla pour savoir en quel habit on iroit lui faire la révérence ; il fut résolu que ce seroit en robes et en bonnets ; c'est l'habit avec lequel on va voir le Roi et MM. les archevêques. On en avoit ainsi usé pour M. le Cardinal de Richelieu et M. le Cardinal Mazarin. On ordonna aux sénéchaux de savoir l'heure où la compagnie pouvoit rendre à Son Eminence ses très-humbles respects ; M. de Saint-Méloir alla parler à Son Eminence et lui dit que MM. les sénéchaux étoient venus pour prendre ses heures : il ne put faire encore aucune réponse, parce que son train n'étant point arrivé, il n'étoit pas en état de donner audience.

¹ On lit dans les conclusions du Conseil de l'hôtel de ville, sous la date du 13 décembre 1667 : « M. le Lieutenant ayant appris que M. le Cardinal doit arriver dans peu de jours, et lui a fait témoigner qu'il ne désiroit pas qu'on aille au devant de lui, ni même qu'on fasse tirer le canon que lorsqu'il sera arrivé, et qu'il fera savoir son arrivée ; Conclu qu'on ne fera aucune solennité ni sortie à l'arrivée du dit sieur Cardinal, et que l'on suivra et exécutera ses intentions... »

Le lendemain 18 décembre, Son Eminence ayant fait savoir à la compagnie qu'elle recevroit ce jour-là ses compliments, on remit encore en délibération en quel habit on iroit saluer Monsieur le Cardinal; il s'étoit fait entendre que si on y alloit en habit d'église, il recevroit le chapitre en habit d'archevêque; si avec robes et bonnets, qu'il n'avoit qu'une soutane et un long manteau. Néanmoins à cause des conséquences, on supplia Son Eminence de trouver bon que les choses demeuraissent à l'antiquité, et qu'on la verroit en robes et bonnets, comme il avoit été résolu le jour précédent. M. le doyen avertit la compagnie que Messieurs de l'université prétendoient d'être appelés les premiers pour faire la révérence à Monsieur le Cardinal, et que Son Eminence souhaitoit d'être informée du droit du chapitre et de l'usage.

Les sénéchaux, M. Thuret, écolâtre, et M. Sicard, sous-chantre, furent députés de la part de la compagnie pour aller informer Son Eminence de ce qu'elle désiroit de savoir, sans pourtant se mettre en compromis avec l'université. On lui dit qu'à la réception de Monseigneur d'Etampes, dernier archevêque, le chapitre avoit été

présenté et avoit parlé le premier ; qu'à M. le comte de Soissons, maintenant gouverneur de la province, le chapitre avoit parlé aussi avant l'université. M. Thuret, grand vicaire, dit qu'étant sénéchal, il avoit deux fois porté la parole pour le chapitre avant l'université ; que véritablement au sacre dernier, l'université avoit été présentée au Roi Louis XIV avant le chapitre, mais que le sieur Sainctot, maître des cérémonies, avoit appelé par trois fois le chapitre de Reims avant tout autre corps, lequel n'étant pas encore arrivé dans la salle de l'archevêché, on fut obligé de faire entrer l'université, qui mal à propos vouloit former là-dessus un droit de préséance sur le chapitre. Et sur ce que Son Eminence dit au sieur Lelarge, doyen et sénéchal, qu'il seroit à propos d'entendre les parties les unes devant les autres, le doyen répondit que le chapitre supplioit Son Eminence qu'elle ne mît pas son droit en compromis avec l'université. Nous primes congé de Son Eminence ; nous lui avons parlé avec nos habits d'église, nos chapes d'hiver, la tête couverte. Son Eminence étoit aussi couverte quand nous lui parlions, elle nous reconduisit jusqu'à la

porte de la chambre. Au sortir du palais, nous allâmes rendre compte au chapitre de la conférence que nous avions eue avec Son Eminence. Le chapitre ordonna donc que chacun iroit prendre sa robe et qu'on se rendroit au chapitre pour aller faire son compliment à Son Eminence. Comme nous passions devant le palais, Saint-Méloir en sortoit, qui nous dit, de la part de Monsieur le Cardinal, qu'il prioit la compagnie de remettre la cérémonie au lendemain.

On trouva au chapitre de grands inconvénients à nous présenter avec nos habits d'église ; premièrement que si Son Eminence nous recevoit en ses habits pontificaux, il falloit donc qu'elle ne fit pas ce même honneur aux autres corps ; autrement elle ne nous feroit pas plus d'honneur qu'aux autres corps qui ne faisoient rien d'extraordinaire pour elle. En second lieu qu'il y auroit de l'indécence à parler couvert à Son Eminence, ce qu'il faudroit pourtant, puisque le chaperon ne s'ôte jamais, pas même à l'élévation . et qu'enfin si on se présentoit au Roi en cet habit, il n'y a aucune difficulté qu'on nous feroit mettre chaperon bas, le respect

qu'on doit au souverain ne permettant pas que ses sujets lui parlent la tête couverte.

Le lendemain 19 décembre, M. le doyen et moi nous fûmes trouver M. Thuret, écolâtre et grand vicaire, et lui demandâmes à quelle heure il plairoit à Son Eminence de nous donner audience. Nous avons appris avec étonnement que la résolution de Monsieur l'Archevêque étoit de ne donner audience ni au chapitre, ni à l'université, de peur de désobliger un corps ou l'autre. M. Thuret nous dit que c'étoit en effet la résolution de Son Eminence, dont nous ne pouvions être satisfaits. Le chapitre ayant ainsi perdu sa cause pour être en compromis avec l'université, M. le doyen et moi, nous fîmes notre rapport au chapitre de ce que nous avions appris. Il fut fort mortifié de se voir égalé par son propre archevêque avec un corps qui jamais ne lui avoit contesté la préséance. On résolut donc qu'on ne feroit nulle harangue à Monsieur le Cardinal que celles qui sont portées par le cérémonial où sont écrites les paroles que doivent dire M. le prévôt, M. le grand archidiacre et autres.

CHAPITRE IV.

Premiers empiétements.

 ON Eminence ayant fait publier, sans en parler ou en conférer avec le chapitre, qu'on fêteroit le lendemain la fête de saint Thomas, laquelle avoit été transférée au dimanche précédent par mandement de M. le grand vicaire Lelarge, et le peuple déchargé de l'obligation de la messe, on ordonna aux sénéchaux de faire plainte à M. le grand vicaire et de lui dire que Messieurs les archevêques de Reims, toutes les fois qu'il s'est agi de l'établissement, de la suppression ou translation des fêtes, avoient fait l'honneur au chapitre d'en conférer avec lui, que le tout s'étoit passé d'un commun consentement. A quoi M. Thuret, grand vicaire, répondit que Son Eminence n'avoit fait qu'appuyer ce que le chapitre avoit fait : que les fêtes retranchées étoient imprimées en noir dans le directoire, que celle de saint Thomas étoit en caractères rouges, et partant marquée

comme les fêtes , et qu'ainsi Son Eminence n'établissoit rien de nouveau. Sur ce que je le priai de parler à Son Eminence, il entra dans la chambre, en sortit et me rapporta que Son Eminence avoit répondu que si le chapitre avoit quelque chose à lui communiquer, qu'il le lui communiquât ; M. Thuret ajouta que Son Eminence n'avoit aucune connaissance du mandement de M. Lelarge, grand vicaire, pour la suppression des fêtes, ni de l'ordre de Sa Majesté pour cela.

Le 21 décembre 1667, sur les dix à onze heures du matin, le signor Bernardini, garde-meubles de Son Eminence, vint à l'église pour voir en quel lieu il falloit placer le dais archiepiscopal. Il étoit à l'entrée de la porte du côté du palais, il parloit à M. le chantre¹ et à M. le sous-chantre, j'arrivai comme ils disutoient sur le dais. Nos chanoines disoient que les archevêques de Reims n'en avoient jamais mis. Je fus au palais pour savoir au vrai quelle étoit là-dessus la résolution de Son Eminence. Je parlai à M. Thuret qui me fit parler à un R.

¹ Claude Bernard, chanoine depuis 1636, grand chantre en 1640, mort en 1677.

P. Jésuite confesseur de Son Eminence. J'alléguai l'usage au R. P. et l'assurai que le dessein de la compagnie n'étoit pas de rien retrancher à Son Eminence de ce qu'on avoit accordé à ses prédécesseurs, mais qu'effectivement cela n'avoit jamais été. Il me dit qu'il lui en alloit parler, et que comme je serois trop longtemps peut-être à attendre, je m'en retournasse chez moi et qu'il me viendrait apprendre l'intention de Monsieur le Cardinal. Il y vint et me dit que Son Eminence lui avoit dit : « Que ces Messieurs me fassent voir que jamais les archevêques-cardinaux mes prédécesseurs n'en ont joui, je ne le demanderai pas. » Je lui dis : « Mon père, on nous oblige à prouver une négative ; cela sera difficile, nous y satisferons pourtant autant que nous le pourrons. »

Le 22 décembre, au matin, M. le doyen, M. le chantre, M. le sous-chantre Sicard et moi, nous allâmes faire la révérence à Monsieur le Cardinal, nous lui dimes que nous avions appris que Son Eminence vouloit se servir d'un dais le jour de Noël en officiant, nous la supplions de trouver bon qu'avec tout le respect que nous lui devions, nous lui représentassions

que ce n'avoit jamais été l'usage de l'Eglise de Reims, et que nous la priions de souffrir qu'on lui fit la lecture du cérémonial, où il n'étoit point fait mention du dais au-dessus du Pontifical (car c'est où se met Monsieur l'Archevêque quand il officie), quoique le cérémonial n'ait rien oublié des plus petites choses qui se pratiquent dans cette cérémonie. Monseigneur nous dit que notre cérémonial ne disoit pas aussi qu'on ne mettoit point de dais, et qu'enfin, si nous ne voulions pas souffrir le dais, qu'il ne prendroit pas possession plus tôt. A cela nous le suppliâmes de prendre en bonne part ce que nous lui avions représenté pour le chapitre, et que puisque c'étoit la résolution de Son Eminence, qu'on suivroit son intention. Son Eminence nous dit : Quand je me serai servi cinq fois du dais, si on me fait voir une preuve convaincante que Messieurs les Cardinaux mes prédécesseurs ne s'en soient pas servi, je commanderai qu'on l'ôte. » Dans la conférence, lorsqu'on lui lut notre cérémonial, Monseigneur nous dit que ce cérémonial n'étoit pas imprimé ni approuvé des archevêques, et qu'il y avoit beaucoup à dire contre. Nous nous retirâmes donc après avoir entendu

la résolution de Son Eminence que nous rapportâmes au chapitre. On agréa tout ce que nous avions fait. Nous retournâmes au palais et dimes à quelques gens de Monsieur le Cardinal que la compagnie feroit ce que Son Eminence avoit témoigné de souhaiter d'elle, et qu'elle consentoit qu'on mit le dais.

CHAPITRE V.

Cérémonial d'intronisation ; particularités diverses.

FIN d'avoir du temps pour la cérémonie, on avança le service. A deux heures plusieurs furent au palais avertir qu'il étoit temps de partir ; je m'y trouvois comme Son Eminence sortoit de la porte de son palais ; elle étoit revêtue d'une chape violette comme celles des chanoines, à la couleur près ; elle étoit précédée de sa croix et de son porteur de masse ; on passa tout au travers de la cour du Cerf, qui étoit fort sale, car ce jour-là il dégeloit, et l'on vint au grand portail, où tous Messieurs les chanoines avec la croix et l'eau bénite allèrent

le recevoir. M. le prévôt lui dit quelques paroles. M. le grand archidiacre lui en dit aussi qui sont insérées dans les procès-verbaux des réceptions des archevêques. De là Messieurs les chanoines marchant en leur ordre, comme on rentre dans le chœur en revenant de la nef, reprennent leur place. Cependant Son Eminence entre au chœur, précédée de sa croix, va se mettre sur un prie-Dieu qui étoit devant le grand autel, couvert d'un tapis de velours violet. Après avoir fini sa prière, M. le grand archidiacre de Y la conduisit à l'autel, que Son Eminence baisa au milieu, et le grand archidiacre à côté; puis le grand archidiacre sonna la sonnette des enfants de chœur, et la fit sonner à Son Eminence; puis il le mena à l'autel du Cardinal. Messieurs les chanoines étoient en haie jusqu'au dit autel, comme ils sont à la procession de Pâques. M. l'archidiacre tira une corde et sonna une cloche qui est là, et la fit sonner à Son Eminence, en disant encore quelques paroles; de là il l'installa dans la chaise archiepiscopale, qui est derrière l'autel du Cardinal; puis il la reconduisit à la première chaise vers l'autel, puis à la première chaise vers la nef;

M. le grand archidiacre, ayant mis le chaperon bas, entonna le *Te Deum* qui fut chanté par la musique ; Messieurs les chanoines retournèrent processionnellement en leurs places, aussitôt que Son Eminence se leva de la chaise archiepiscopale, laquelle n'étoit point parée. Le *Te Deum* fini, Son Eminence précédée des chanoines, sa croix et sa masse marchant devant elle, alla au chapitre où tout étoit à l'ordinaire, hormis qu'on avoit avancé le bureau au milieu du chapitre et qu'il y avoit une chaise de velours rouge en broderie au bas du siège de M. le prévôt, laquelle étoit préparée pour Son Eminence. La croix de Monsieur le Cardinal et sa masse demeurèrent à l'entrée du chapitre ; personne ne suivit Son Eminence que son caudataire qui lui portoit la queue jusqu'à sa place, puis il sortit aussitôt, et Son Eminence fit signe qu'on fermât la porte du chapitre, ce qui fut fait aussitôt. Elle fit une harangue d'un bon quart d'heure, en françois, sur la charité et l'union qui devoit être entre elle et les chanoines qu'elle appela par trois fois ses confrères. Son Eminence ayant commencé sa harangue, on frappa assez fort à la porte, ce qui l'interrom-

pit, dont elle ne fit paraître aucun mécontentement. On alla ouvrir, c'étoit le bonhomme Dozet, ci-devant archidiacre de Champagne, qui entra appuyé sur son bâton. Monsieur le Cardinal ayant fini son discours, M. le prévôt lui répondit peu de chose et lui dit que le chapitre avoit des privilèges, et qu'on les lui liroit, s'il lui plaisoit. M. Thuret, écolâtre, s'avança, se mit sur un siège qui est au bout du bureau, le dos tourné à la muraille du préau, et fit la lecture de ces privilèges. Son Eminence se leva pour les aller jurer et signer sur le grand autel; elle fut suivie du grand archidiacre, du chantre, du doyen sénéchal, de l'écolâtre et de moi, François Maucroix, sénéchal. Son Eminence signa donc les privilèges sur le grand autel, en présence de deux notaires apostoliques. Le greffier du chapitre avoit écrit le serment : Son Eminence le signa, puis ayant mis la main sur le texte de l'Évangile, elle jura de conserver les privilèges, puis elle retourna au chapitre. M. François Maucroix, sénéchal, demanda acte aux deux notaires apostoliques de ce qu'ils venoient de voir faire à Son Eminence. — Monsieur le cardinal étant rentré au

chapitre, sa croix reposée au même lieu, où elle avoit été premièrement, et lui assis dans la chaise de velours, tous les chanoines étant en leurs places (ils n'en avoient bougé tandis que Son Eminence étoit sortie pour jurer l'observation des privilèges du chapitre), Son Eminence étant donc en sa place, M. le prévôt vint se mettre à genoux devant elle, sans ôter son chaperon, lui baisa la main, lui disant : *Pax tibi, eminentissime Pater*. Son Eminence répondit : *Et tibi, frater*. Tous les autres dignitaires et chanoines firent comme M. le prévôt, et puis M. le prévôt lui vint faire la révérence, sans ôter son chaperon, et lui fit foi et hommage des fiefs qu'il tient de lui, M. le doyen après, M. le chantre ensuite, puis le grand archidiacre, le petit archidiacre. enfin M. le trésorier. Ensuite Son Eminence fut ramenée en sa place au chœur du côté de la nef, devant laquelle étoit un tapis avec un carreau de velours violet, sans dais au-dessus, ainsi que l'autre chaise vers l'autel qui n'en avoit point aussi, n'y ayant eu aucun dais tendu au-dessus desdites chaises durant toute la cérémonie. On chanta un motet : Son Eminence chanta quelque oraison et

donna la bénédiction au peuple ; puis tous Messieurs les chanoines, ou la plus grande partie, la conduisirent au palais jusque dans sa chambre, où s'étant mise sur une estrade, M. le doyen lui fit une petite harangue à laquelle Son Eminence répondit fort civilement.

CHAPITRE VI.

Le Cardinal ne tient pas compte des privilèges du Chapitre.

LE 20 janvier 1668. Monsieur l'Archevêque de Reims fit publier un mandement touchant les fêtes qui doivent être observées dans le diocèse de Reims, par lequel il en rétablit quelques-unes qui avoient été transférées en d'autres jours par mandement de M. Lelarge, grand vicaire du chapitre, le siège vacant, conformément à la bulle d'Urbain VIII, en 1642, et à l'ordre du Roi. Ce mandement de Son Eminence ne fut point communiqué au chapitre et ne porte pas la clause ordinaire : « De l'avis et conseil des vénérables prévôt, doyen, chantre, chanoines et chapitre de l'Église de Reims. » De

plus, on l'afficha aux portes de l'église de Notre-Dame sans la permission du chapitre qui, ayant trouvé ce procédé étrange, résolut de faire ses plaintes à Son Eminence. On choisit trois personnes pour dresser des mémoires justificatifs des prétentions du chapitre ; car Son Eminence, de peur de surprisie, avoit fait entendre qu'elle souhaitoit que ceux qui avoient quelque chose à lui proposer le missent par écrit.

Le jour des Cendres arrivé, le chapitre ordonna que le P. prédicateur annonçeroit au peuple que le chapitre permettoit, *more solito*, l'usage du lait et du fromage à ceux qui sont de sa juridiction. M. le prévôt présida à ce chapitre, et se chargea de m'avertir de la conclusion ; en effet, à huit heures du matin, il me pria d'envoyer un billet au prédicateur pour annoncer au peuple que le chapitre permettoit à ceux de sa juridiction l'usage du fromage et du *lactici-niis*. Je fis le billet. Le prédicateur étoit le père Macheret¹, jésuite ; il étoit en chaire ; je fis ren-

¹ Etienne Macheret, savant jésuite, est auteur de *Panegyricus Remorum, dictus in collegio remensi, soc. Jesu*, an 1653.— *Remis, typis viduæ Franc. Bernard.* — 1654, in-24.

dre le billet au compagnon du prédicateur. La prédication étant finie, et le Père n'ayant pas publié le billet que j'avois donné, je dis au compagnon du prédicateur : « Pourquoi le Père n'a-t-il pas publié le billet ? C'est, me dit-il, qu'en voilà deux qui disent la même chose, l'un de Son Eminence et l'autre du chapitre. Celui de Son Eminence, repartis-je, est pour tout le peuple, et celui du chapitre n'est que pour ceux de sa juridiction, et c'est l'ordinaire. » Là-dessus le prédicateur, qui pendant tout ce discours étoit demeuré sur le deuxième pas de la chaire comme pour descendre, se retourna et publia la permission de Son Eminence et celle du chapitre. Monsieur le Cardinal, en ayant été averti, trouva fort mauvais que le chapitre se fût ingéré, à ce qu'il disoit, de faire publier sa permission avec la sienne, et que c'étoit une nouveauté ; malgré cela, Son Eminence ayant pris l'affaire à cœur, le dimanche suivant, le père Macheret, à la fin de l'*Ave Maria*, ouvrit un billet dont suivent les termes : « Par ordre exprès de Son Eminence, je suis obligé de vous dire que mercredi dernier j'ai publié, par pure surprise, une dispense de manger du lait et du beurre, ce

qui ne peut être qu'une entreprise contre les saints canons, si l'on ne fait apparaître du droit qu'on prétend en avoir; et que ceux qui en mangeront sous une autre dispense que celle de Monseigneur. ne le peuvent faire en repos de conscience. »

Cependant la pratique étoit autrefois que le grand vicaire de Monsieur l'archevêque venoit au chapitre et disoit que Monsieur l'archevêque trouvoit à propos de permettre l'usage du lait et du fromage, et en demandoit l'avis et le consentement du chapitre, ce qu'on infère clairement des conclusions du 5 février 1625 et autres, et la permission de Monsieur l'archevêque étoit annoncée par le prédicateur pour tout le peuple, et celle du chapitre pour ceux de sa juridiction. Du temps de Monsieur le Cardinal de Lorraine, on trouve que le chapitre a perpétuellement dispensé ceux de sa juridiction de *lacticiniis, more solito*. Enfin, depuis près de cent cinquante ans, on trouve dans les registres de pareilles conclusions : *Capitulum permittit, in quantum facere potest. domino Johanni de Oliveriis, à longo tempore ægrotantis, ut comedat lac et butirum.* (24 février 1489.)

En ce temps-là il n'y a pas d'apparence qu'on dispensât tout le monde, comme on fait aujourd'hui, d'user de lait et de fromage en carême, autrement ce malade n'auroit pas eu besoin d'une dispense du chapitre. Les mots *in quantum potest, et à longo tempore ægrotantis*, sont remarquables.

Le 25 février 1668, Messieurs le prévôt, de Vienne, Sicard et moi, nous allâmes faire la révérence à Son Eminence ; nous lui fîmes des plaintes, au nom du chapitre, des entreprises qu'elle faisoit sur nos droits, et lui présentâmes nos mémoires. Son Eminence nous dit de belles paroles et fit pourtant entendre que ce que ses prédécesseurs avoient fait n'étoit pas une loi pour elle.

CHAPITRE VII.

Faits divers.

ONSIEUR le Cardinal alla à pied à toutes les stations du jubilé, quoique assez âgé et incommodé¹, et qu'il y eût des sta-

¹ Antoine Barberin, né en 1607, avoit alors la soixantaine.

tions éloignées. Clément IX accorda ce jubilé, suivant la coutume, à l'entrée de son pontificat.....

Le... mars 1668, on vendit à M. Petit la charge de bailli du chapitre, moyennant la somme de 4,500 liv.....

Le 20 mars 1668 le chapitre fit marché d'une horloge avec Jehan Leblanc, serrurier; elle doit avoir trois mouvements, celui des minutes, de la lune et de la sonnerie. Elle sera posée en la place de la petite horloge qui est auprès de la sacristie, moyennant 500 liv. et la vieille horloge, qu'on abandonne au dit Leblanc.

CHAPITRE VIII.

Le Cardinal et le Chapitre se brouillent à propos d'un Te Deum.



LE 29 février 1668, le roi ayant écrit à Monsieur l'Archevêque de Reims, et lui ayant donné avis de l'heureux succès de ses armes dans la Franche-Comté, qui avoit été soumise en moins de quinze jours, Sa Majesté

ordonne par sa lettre qu'on en rende grâces à Dieu dans l'église de Reims, et qu'on y chante le *Te Deum*. Le dernier jour de mars, le sieur Thuret, grand vicaire dudit seigneur Cardinal, donna communication de ladite lettre au chapitre, et la mit sur le bureau, suivant la coutume. La lettre ayant été lue par le greffier du chapitre, on ordonna que M. le chantre et M. le sous-chantre conféreroient avec Monsieur le Cardinal, pour convenir du jour et de l'heure qu'on chanteroit le *Te Deum*. Le jour fut pris et arrêté au dimanche de *Quasimodo*, à la fin des complies. Les corps de la ville ayant été invités de se trouver, de la part de Son Eminence, à une action si solennelle, ils se rendirent dans l'église, savoir : Messieurs de la ville les premiers, par la porte du revestiaire, sans sergents et sans hallebardes, et se mirent à côté de l'autel, du côté de l'Evangile, sur des bancs qui leur étoient préparés suivant la coutume. Messieurs du présidial se placèrent vis-à-vis Messieurs de la ville sur des bancs qu'on leur avoit préparés comme à l'ordinaire du côté de l'épître. On avoit mis le tapis de velours rouge sur le prie-Dieu, à la place de Monsieur le Cardinal, et par

derrière ses gens avoient tendu un tapis de velours rouge à la hauteur de quatre ou cinq pieds : on disoit que c'étoit pour le garder du vent. Monsieur le Cardinal n'assista point à vêpres ni à complies, sur la fin desquelles les grands vicaires Thuret et Lelarge allèrent le quérir au palais avec quelques chanoines. Cependant les complies s'achevèrent, l'oraison étant chantée assez lentement pour donner le temps à Son Eminence de se rendre à sa place ; mais enfin, l'oraison étant chantée, le sous-chantre fit sonner la clochette par M. Pépin, chanoine, au son de laquelle l'orgue commença le *Te Deum*. Monsieur le Cardinal entra dans l'église par la porte des fonts, contre la coutume, car il doit, quand il n'officie point à vêpres, entrer par la porte du côté de la nef. Il entra dans l'église précédé de sa croix, et avança jusqu'au près de la porte du chœur, mais voyant qu'on avoit commencé le *Te Deum* sans l'attendre, il s'en retourna au palais fort en colère, et envoya dire au lieutenant de la ville (c'étoit M. Henry Bachelier de la Fontaine) que par son absence l'action étoit imparfaite et qu'il en donneroit avis au roi

Le 9 avril 1668, en vertu du pouvoir que j'en avois eu du chapitre, je demandai acte par devant Leleu, notaire, de tout ce qui s'étoit passé au susdit *Te Deum*. Le chapitre en usa ainsi, pour se mettre à couvert des poursuites que Son Eminence faisoit contre lui, car on lui avoit fait entendre que le *Te Deum* s'étoit chanté précipitamment par complot et par cabale, ce qui n'étoit point. De laquelle mauvaise impression Son Eminence ayant le temps de se désabuser, sur la remontrance que je fis au chapitre, le vendredi 26 dudit mois d'avril, on ordonna qu'on iroit trouver Son Eminence, qu'on lui protesteroit de l'innocence du chapitre en cette rencontre, et du désir de la compagnie de lui rendre toute sorte de respects comme elle y étoit obligée, même de lui faire les excuses des particuliers qui pouvoient avoir eu plus de part à cette action que les autres. M. le grand archidiacre fut nommé pour porter la parole, puis M. le prévôt qui s'en excusa sur quelques affaires, mais en effet par jalousie de ce qu'on avoit choisi M. l'archidiacre. Enfin on me pria de porter la parole, ce que j'acceptai. Comme nous arrivâmes au

palais, Son Eminence étoit à table ; nous priâmes M. de Saint-Méloir de savoir si Son Eminence nous voudroit faire la grâce de nous donner audience : il alla parler à Monsieur le Cardinal et nous dit que Son Eminence étoit à table. Nous lui demandâmes si à la fin des vèpres Monsieur le Cardinal nous voudroit faire cet honneur : il dit que Son Eminence se couchoit à trois heures, et que nous revinssions le lendemain matin. Le lendemain le sieur de Saint-Méloir prit la peine de venir chez moi, me dit que Son Eminence avoit pris un remède, et qu'il falloit remettre encore au lendemain. Le lendemain je parlai au même sieur de Saint-Méloir, en présence de M. de Richaumont, au préau, et lui demandai si nous pourrions voir Son Eminence : il nous répondit qu'elle s'étoit trouvée fort mal la nuit, qu'on lui avoit changé trois fois de chemise. Par toutes ces défaites le chapitre ayant connu que Monsieur le Cardinal ne vouloit point l'écouter, ni lui donner audience, on cessa de la poursuivre ; et comme on nous disoit que Son Eminence se trouvoit mal, on fut au palais pour lui témoigner le déplaisir que le chapitre avoit de son indisposi-

tion, et lui offrir les prières de l'Église. Nous arrivâmes au palais et nous nous promenâmes dans la salle plus de trois quarts d'heure sans trouver à qui parler : à la fin un laquais fit venir M. de Saint-Méloir. M. le prévôt le pria de dire à Son Eminence que nous étions venus à dessein de lui témoigner le déplaisir que nous avions de son mal, et lui offrir nos prières, et que nous venions pour cela, de crainte qu'elle ne crût que, sous prétexte de lui faire une civilité sur sa maladie, nous ne prissions l'occasion de lui parler du *Te Deum*. Le sieur de Saint-Méloir alla parler à Son Eminence, revint et nous remercia de sa part, et nous dit que Son Eminence étoit malade et qu'elle ne pouvoit recevoir notre civilité.

Le lundi 7 mai, sur les sept heures du matin, Monsieur le Cardinal fit signifier un arrêt du Conseil qui enjoignoit au chapitre, aussitôt après la signification de l'arrêt, d'aller faire satisfaction à Son Eminence d'une action si extraordinaire et si contraire au respect qui est dû au caractère épiscopal. Le chapitre, incontinent après la signification, se transporta au palais, où se rendit M. le lieutenant général. Il

fit une manière de harangue au chapitre, l'assurant de l'affection de Son Eminence, puis il monta à la chambre de Monsieur le Cardinal et revint trouver la compagnie peu de temps après, assura tout de nouveau les chanoines de l'esprit de douceur qu'il avoit trouvé en Son Eminence, que moyennant Dieu tout s'accommoderoit ; cependant, que Son Eminence souhaitoit de savoir si tous MM. les chanoines étoient là. Il prit un catalogue, le lut, donnant défaut contre les absens et écrivant la cause de leur absence ; cela fait, on fit entrer le chapitre dans la chambre d'audience de Son Eminence qui est en bas ; elle étoit sur son estrade en habit rouge et appuyée sur un bâton, le lieutenant général à côté d'elle et sur l'estrade. Le greffier lut l'arrêt du conseil tout au long, après quoi le prévôt fit la satisfaction portée par l'arrêt. Il hésita quelque temps à prononcer certains mots fort injurieux au chapitre. Son Eminence dit qu'il prononçât les termes, prit elle-même l'arrêt, fit relire le dispositif et dit à M. le prévôt : Dites ce qui est dans l'arrêt. Le lieutenant général pressa aussi fort le prévôt qui enfin lâcha le mot. Le tout pour obéir aux

ordres du Roi. Ensuite Monsieur le Cardinal répondit ; mais ce qu'il dit, ayant peu de sens, ne fut compris de personne ; il prononça le nom de Dieu, du Créateur, et quelque chose de l'esprit de paix ; on le quitta aussitôt : il se tint en sa place sans reconduire le chapitre.

Le 8 mai, au retour de la procession de Saint-Nicaise, le chapitre s'assembla, et le sieur Thuret, écolâtre et grand vicaire de Son Eminence, dit au chapitre qu'il avoit charge de Son Eminence de lui dire qu'elle avoit choisi le jour de l'Ascension entre vêpres et complies pour chanter le *Te Deum* ; mais n'ayant point fait paroître de pouvoir par écrit de Monsieur le Cardinal, le chapitre ne voulut point s'arrêter à une parole qui pouvoit être sujette à désaveu, car si on vouloit faire passer ce procédé pour une civilité de la part de Son Eminence, elle venoit bien tard après l'indigne traitement qu'elle avoit fait à son chapitre innocent. Le sieur Thuret étant entré, on lui déclara la résolution de la compagnie : il répondit, en parlant au prévôt : « Bien, Monsieur, puisque vous ne voulez point recevoir la civilité de Monsieur le Cardinal, on vous signifiera sa volonté à vous-

même. » Le lendemain, comme M. Boucher, prévôt, étoit au préau, un sergent lui vint signifier un pouvoir que Son Eminence donnoit au sieur Thuret de dire au chapitre, de sa part, que sa volonté étoit que le *Te Deum* fût chanté le jour de l'Ascension entre vêpres et complies, ledit pouvoir en date du 7 mai, signé Belloni, secrétaire de Son Eminence (pouvoir visiblement antidaté), et une espèce de procès-verbal de ce que ledit Thuret avoit dit à la compagnie de la part de Son Eminence, où il y avoit entre autres choses : que Son Eminence s'étoit servie de cette voie comme la plus douce, ou quelque chose de semblable, et qu'elle ne venoit à une autre que par nécessité, ensuite de quoi est la signification du sergent que Son Eminence entend que le *Te Deum* soit chanté le jour de l'Ascension, entre vêpres et complies.

Le jour de l'Ascension, après vêpres, le chapitre en corps et processionnellement fut au palais quérir Son Eminence. Il y avoit une affluence incroyable de peuple dans l'église. Le chapitre étant arrivé dans la grande salle, Monsieur le Cardinal, revêtu de sa grande chape de cardinal, sortit de sa chapelle et se

rendit au chœur, non à la place accoutumée des archevêques, qui est à vêpres auprès du prévôt devers la nef, mais sur un prie-Dieu entre l'autel et la colonne. Il demeura debout durant le *Te Deum*, et à la fin, il s'avança à l'autel et donna la bénédiction au peuple à la romaine, chose qu'il avoit envie de faire depuis longtemps, son dessein étant d'introduire les cérémonies de son pays dans l'église de Reims, et d'abolir les nôtres. Après quoi on le reconduisit processionnellement aussi en son palais, ce qui n'étoit point porté par l'arrêt, qui portoit seulement qu'on iroit le quérir processionnellement, et non pas qu'on le reconduiroit. Mais le chapitre ayant appréhendé, s'il ne le reconduisoit point, qu'en ne lui en fit un crime à la cour, aima mieux faire trop que trop peu, sachant bien que les volontés des souverains doivent être pleinement interprétées. Monsieur le Cardinal, en rentrant donc dans la salle, dit à M. le prévôt qu'il le remercioit de la peine qu'il avoit prise. M. le prévôt repartit : Monseigneur, nous ne faisons qu'obéir aux ordres du Roi. Ensuite le chapitre retourna à l'église. M. Jossseau, avocat, et moi, nous allâmes chez M. le

lieutenant général le prier de rédiger tout ce qui s'étoit passé dans son procès-verbal, de se souvenir en quel habit Son Eminence étoit venue à l'église, la place qu'elle avoit prise, et le lieu où elle avoit donné la bénédiction au peuple, comme aussi d'insérer dans son même procès-verbal que sur la difficulté que fit M. le prévôt de prononcer certains mots injurieux au chapitre, qui étoient dans l'arrêt, lorsqu'on fut la première fois pour faire satisfaction à Monsieur le Cardinal, que Son Eminence prit elle-même l'arrêt des mains du greffier, tourna les feuillets, montra du doigt l'endroit où étoient les termes injurieux, et dit à M. le prévôt : *Dites, dites*. Il nous promit de le faire.

Le samedi 12 mai, M. Antoine Boucher, prévôt, M. Barrois, M. Duchemin et moi, F. Maucroix, nous allâmes de la part du chapitre, assistés de M. Josseteau, avocat, chez M. le lieutenant-général pour achever le procès-verbal qu'il devoit faire de l'exécution de l'arrêt. M. Thuret, écolâtre et grand vicaire, M. de Saint-Méloir et Feneuil, procureur, s'y trouvèrent pour Monsieur l'Archevêque. Thuret et Feneuil sont nommés dans le procès-verbal,

Saint-Méloir n'y voulut point prendre de qualité. Le procès-verbal fini, nous fîmes les protestations de nous pourvoir contre l'arrêt, par des très-humbles remontrances, et contre les termes de la requête présentée au Roi par Son Eminence qui ne se trouveront pas conformes à la vérité, en ce qui y est dit que Son Eminence n'a pu être avertie de l'heure du *Te Deum*, en ce qu'il est dit que le chapitre devoit aller la quérir processionnellement, et que lorsque le *Te Deum* fut chanté le 8 avril, elle avoit dit au chapitre de le faire cesser. On demanda aussitôt acte de ce que Son Eminence avoit assisté à la cérémonie du *Te Deum*, avec la chape de cardinal, s'étoit mise sur un prie-Dieu devant le grand autel, et avoit donné la bénédiction au peuple à l'autel, qui sont des nouveautés jusqu'ici inconnues dans l'Église de Reims.

Après toutes ces protestations, Thuret, Saint-Méloir et Feneuil se levèrent, et ne voulurent pas répondre sur-le-champ à des protestations que nous avions concertées. M. le lieutenant général insista fort pour un accommodement, et qu'on jetât tous les papiers au feu : on crut

qu'il parloit par intérêt, à cause que, dans l'exécution de l'arrêt, il avoit passé les termes de sa commission et aggravé la rigueur de l'arrêt. On se sépara ainsi ce jour-là, et l'assignation fut continuée au lundi suivant.

Le lundi les quatre députés ci-dessus nommés de la part du chapitre, avec Josseteau, leur avocat, se trouvèrent chez M. le lieutenant général à une heure après midi : il nous dit qu'il avoit affaire ce jour-là, et remit au lendemain quatre heures après midi : à laquelle heure les députés du chapitre comparurent pour le chapitre, et Feneuil seul pour Monsieur le Cardinal; il fit insérer dans le procès-verbal la réponse de Son Eminence à nos protestations dans son conseil : il est à remarquer qu'il y avoit plusieurs chanoines, ce qui est assez fâcheux, que le chapitre soit attaqué par ceux mêmes qui le devoient maintenir. Ce jour-là, mardi 15 de mai, le procès-verbal fut clos, et le greffier prié de le mettre au net promptement et de le faire signer par toutes les parties; ce qui ne fut pourtant exécuté que longtemps après par les longueurs qu'y apporta Son Eminence et M. le lieutenant général, qui reconnoissoit qu'il avoit outre-passé son pouvoir,

et étoit bien aise que cet acte ne fût point délivré. Il le fut pourtant : M. Duchemin, M. Jossseau et moi, nous allâmes prier le sieur lieutenant général de nous délivrer la grosse du procès-verbal, que son greffier nous avoit dit qu'il avoit mise entre ses mains : ce qu'il refusa de faire et nous dit qu'il falloit qu'il le signât, et qu'il n'en avoit pas le temps, parce qu'il étoit obligé d'aller à la campagne : en effet, il étoit botté et prêt à partir. N'ayant pu obtenir cette justice du lieutenant général, nous allâmes chez M. Boucher, prévôt, et nous lui dîmes le peu de succès de notre négociation. Il étoit au lit, il se leva, et comme il étoit plus connu du lieutenant général qu'aucun de nous, il alla chez lui, et étant entré dans la salle, il trouva le greffier qui écrivoit sur la table, et mit la main sur notre procès-verbal qui étoit devant lui. « Qu'est-ce là ? dit M. le prévôt en prenant ce » papier, je pense que c'est notre procès-verbal. » Il regarde et voit qu'il étoit signé du lieutenant général et de lui greffier. M. le prévôt le mit dans sa poche, et ayant fait un petit compliment au greffier, il s'en va ; il trouve M. le lieutenant général sur la porte : « Mon-

» sieur, lui dit-il, c'est notre procès-verbal que
 » votre greffier vient de me donner, je vous en
 » remercie. » Il ne lui tint pas long discours et
 le quitta. Sans cet artifice et cette hardiesse
 de M. le prévôt, de longtemps le procès-verbal
 ne nous eût été délivré.

CHAPITRE IX.

Le Te Deum pour la paix d'Aix-la-Chapelle.

 A Majesté ayant écrit à Monsieur le
 Cardinal que son intention étoit que
 Son Eminence fit chanter le *Te Deum*,
 pour la paix conclue à Aix-la-Chapelle, entre Sa
 Majesté et le Roi Catholique, on convint du di-
 manche 5 juin, entre vêpres et complies : plu-
 sieurs chanoines, à la fin des vêpres, furent
 par honneur quérir Son Eminence, mais non
 pas processionnellement ; Monsieur le Cardinal
 étoit dans sa chapelle, revêtu de sa grande chape
 de cardinal. Il prit place dans le chœur sur un
 prie-Dieu qu'il fit préparer : Son Eminence avoit

fait apporter un fauteuil, ce qu'elle n'avoit pas fait à la précédente cérémonie. Messieurs de la ville assistèrent au *Te Deum*, et entrèrent dans l'église par la petite porte, les grands portaux ne s'étoient point ouverts, de crainte qu'ils ne fissent entrer leurs hallebardiers. Ils les auroient pourtant pu faire entrer par la petite porte; mais ils n'en firent rien, et en cela ils témoignèrent qu'ils étoient gens de bonne foi, car ayant eu un traité ci-devant fait entre Messieurs du chapitre et Messieurs de la ville, par lequel, moyennant l'exemption du quatrième, que Messieurs de la ville accordèrent au chapitre, le chapitre leur permettoit d'entrer dans l'église avec leurs hallebardiers au *Te Deum* du feu de joie, l'exemption ayant été révoquée, ils ne prétendirent plus aussi d'entrer dans l'église avec des hallebardiers; ils firent pourtant du bruit de ce qu'ils avoient trouvé les portes fermées : on me dit même qu'ils en feroient leur plainte au roi. Car en ce temps, après l'insulte que Monsieur le Cardinal fit au chapitre, il y avoit presse à l'attaquer, et c'étoit à qui le fouleroit aux pieds.

Après le *Te Deum*, Son Eminence monta

à l'autel et y donna la bénédiction, comme au précédent *Te Deum* (contre l'ordre, car elle n'en vouloit observer aucun), à la fin duquel plusieurs chanoines la reconduisirent dans son palais.

CHAPITRE X.

L'abbé Le Tellier nommé coadjuteur de Reims.

AU mois de juin, Monsieur le Cardinal s'étant retiré à Saint-Thierry, sous le prétexte d'y prendre l'air, mais à dessein d'être moins observé, pria le roi de lui donner M. l'abbé Le Tellier pour coadjuteur. La négociation se fit par M. l'abbé Longuet. L'acte en fut passé par M. Pinguenet, chanoine ¹,

¹ Jean Pinguenet, de Chartres, chanoine depuis 1648, mort en 1684, possédait une bibliothèque riche en livres rares, qu'il légua au chapitre. Il était ami de Maucroix, de Jean-Baptiste Thiers, qui lui a adressé des lettres fort curieuses, publiées par le comité historique, et dont les originaux sont à la bibliothèque de Reims.

Thuret, Saint-Méloir, ni le père Girard, jésuite, confesseur de Son Eminence, à ce qu'on prétend, n'en surent rien. Monsieur le Cardinal ayant fait savoir au chapitre, par ses grands vicaires, que le roi avoit agréé le choix qu'il avoit fait de M. l'abbé Le Tellier pour son coadjuteur, le chapitre ordonna qu'on iroit remercier Son Eminence du bon choix qu'elle avoit fait; ce qui fut exécuté; nous trouvâmes Son Eminence qui se promenoit dans son jardin avec ses domestiques; elle reçut civilement le compliment de la compagnie, et nous reconduisit jusqu'à la porte de son jardin. Le chapitre trouva à propos de députer à Paris pour faire compliment à M. l'abbé Le Tellier, à M. Le Tellier le père et à M. de Louvois. On députa MM. Lelarge, doyen et sénéchal, Maucroix, sénéchal, et Barrois, chanoine. On partit le 22 juin 1668. Nous apprimes, en arrivant, que madame de Villequier, fille de M. Le Tellier, étoit morte, et que toute la maison étoit dans une grande consternation. Le lendemain de notre arrivée, nous allâmes chez M. Le Tellier, nous le trouvâmes chez M. l'abbé du Pelletier, conseiller au parlement, son parent. M. le coadju-

teur étoit encore au lit : on nous fit pourtant entrer ; il nous demanda civilement pardon de ce qu'il nous faisoit entrer étant encore au lit ; il s'excusa sur la douleur de la perte de madame sa sœur , madame de Villequier ; il ne voulut pas souffrir que M. Lelarge lui parlât qu'assis ; il répondit fort honnêtement au compliment de M. Lelarge , et dit entre autres choses que , par son exemple , il vouloit nous montrer le respect que nous devions avoir pour Son Eminence.

Le lendemain nous fûmes chez des baigneurs qui sont au bout de la rue de M. Le Tellier , et nous y saluâmes M. de Louvois , qui y avoit couché , nous l'attendîmes près de deux heures. Il arriva une chose assez plaisante. Le valet de chambre de M. le coadjuteur , nous ayant dit qu'il nous feroit parler à M. de Louvois , nous introduisit dans la chambre de son maître M. le coadjuteur , qui étoit au lit ; nous le saluâmes sans le reconnaître. M. le doyen , le prenant pour M. de Louvois , lui fit son compliment , M. le coadjuteur , voyant sa méprise , ne lui répondit rien : nous sortons de la chambre , et le valet de chambre , voyant que nous sortions

du logis, nous demanda : Mais, Messieurs, ne voulez-vous point parler à M. de Louvois ? A M. de Louvois, lui dimes-nous, et ne venons-nous pas de lui parler ? Non, Messieurs, répondit le valet de chambre, vous avez parlé à M. le coadjuteur. Nous voilà à rire. M. le doyen pria le valet de chambre de le faire rentrer pour s'excuser à M. le coadjuteur de sa méprise ; il le fit, et entretint assez longtemps M. le coadjuteur.

Le 27 juin, nous fûmes à Saint-Germain pour faire la révérence à M. Le Tellier, qui n'y étoit de retour que le jour précédent, la mort de sa fille, dont il étoit fort touché, l'ayant obligé à se retirer trois ou quatre jours du commerce du monde. Dès que nous nous présentâmes à la porte de son antichambre, on nous ouvrit ; M. Le Tellier étoit avec trois personnes de qualité, qui lui témoignoit leur déplaisir. Ces gens se retirèrent, et nous lui fimes la révérence ; M. le doyen porta la parole ; M. Le Tellier, dans sa réponse, dit que la coadjutorerie de Reims étoit un pur effet de la bonté du Roi, qui n'avoit considéré ni ses services qui étoient de fort peu de conséquence, ni le mérite de

M. son fils ; enfin, il parla fort modestement et de lui et de M. le coadjuteur, et nous assura qu'en toutes rencontres il considéreroit toujours le chapitre de Reims.

J'allai faire la révérence à M. et madame de Montausier, et à madame de Crussol leur fille, depuis peu accouchée d'un fils qu'ils appellent le marquis de Rambouillet ; madame de Montausier me pria de dîner avec elle, ce que je ne pus, d'autant que j'étois avec mes cousines qu'elle ne prioit point.

J'entendis la messe du Roi, que je contemplai tout à mon aise : il étoit vêtu ce jour-là fort simplement ; mais sa bonne mine suppléoit fort à la simplicité de ses habits, car c'est un prince fort bien fait. Monsieur et Madame étoient à genoux sur des carreaux, sur le tapis de pied du Roi. Après la messe, un officier de chez le Roi nous donna à dîner et nous fit entendre la répétition du ballet de Versailles. Nous revinmes coucher à Paris d'où nous partimes le 28 juin.

CHAPITRE XI.

Exil de M. de Vienne, chanoine.

M GAUMÉ, aumônier de M. le coadjuteur, nous dit qu'il avoit une lettre de cachet, adressant à M. de Vienne, notre confrère¹, pour se rendre à Limoges, à cause qu'il avoit manqué à se trouver avec nous à la satisfaction que le chapitre fit à Monsieur le Cardinal comme il étoit porté par l'arrêt du 15 avril dernier. Nous revinmes à Reims le 30 juin.

M. de Vienne ayant reçu ordre du Roi de se transporter incessamment à Bourges (*il est dit ci-dessus à Limoges*), il fut à Saint-Thierry prendre congé de Monsieur le Cardinal; et quelques jours après Son Eminence étant revenue à Reims, le chapitre fut la supplier d'interposer son autorité pour révoquer l'ordre. Il ne promit

¹ Louis de Vienne, chanoine depuis 1627, depuis abbé de Saint-Martin de Nevers.

ni ne refusa de le faire, nous laissant dans une grande incertitude de son dessein. Je parlai ensuite à l'abbé Baironi, qui, avec les plus belles paroles du monde et les plus affectueuses, me promit de servir M. de Vienne, et me dit qu'il en écriroit à M. de Lyonne; que cependant, M. de Vienne allât autour de Reims à la campagne, jusqu'à ce qu'il eût réponse de M. de Lyonne. Vienne alla à Saint-Martin-d'Ambloy. Le sieur Baironi me dit que M. de Lyonne avoit dit que le Roi trouveroit toujours bon ce qu'il plairoit à Son Eminence sur ce sujet, et que c'étoit à Monsieur le Cardinal à voir la disposition des esprits auxquels il avoit affaire. Mais quoi que m'en ait dit le sieur Baironi, je crois que M. de Vienne fera le voyage de Bourges; je crois même qu'il y demeurera du temps; Dieu veuille que je me trompe!

Le 30 août M. l'abbé Baironi me fit voir l'ordre du Roi du. . . . 1668. Il porte que Sa Majesté, à la prière de Son Eminence Monsieur le cardinal Antoine Barberin, permet au chanoine de Vienne de retourner à Reims. Cet abbé me dit que dès que M. de Vienne seroit arrivé, qu'il se tint chez lui, et lui fit savoir son arri-

vée ; que Son Eminence d'ailleurs trouveroit fort bon qu'il revint ici ; je le mandai à M. de Vienne le samedi 1^{er} septembre 1668.

CHAPITRE XII.

A maladie contagieuse ¹ parut à Reims dès le onzième de juillet ; elle commença au faubourg Cérés, chez un serrurier qu'on disoit avoir acheté des hardes et bu avec des soldats qui venoient de Flandre ; d'autres disoient qu'il avoit aidé à faire passer des laines par dessus la muraille de la ville. Enfin, le mal s'étant accru, le Cardinal se vint renfermer dans son palais à Reims ; comme il avoit été malade tout l'été, il s'étoit retiré à Saint-Thierry, et y avoit pris l'air quelque temps. Je lui fus rendre mes devoirs, il ne paroissoit

¹ M. le docteur Maldan a publié dans le tome II de la *Chronique de Champagne* un très-curieux et très-satisfaisant article sur la peste, à Reims, de 1668. Mais il n'a pas connu ce récit de Maucroix et les quelques citations que nous donnons ci-bas des conclusions du Conseil.

nullement effrayé du mal, mais bien résolu à en attendre le succès. Comme suivant la flatterie ordinaire qu'on fait aux grands, on lui conseilloit de s'éloigner, il dit qu'il falloit que chacun fit son devoir, que s'il n'étoit point archevêque il se retireroit, mais que l'étant, il étoit obligé à demeurer. On observa que le mal augmentoit au déclin de la lune, mais plus encore au renouvellement. Le sieur Lecointre, homme célèbre, et qui avoit travaillé fort utilement pour la guérison de la ville de Soissons, depuis peu affligée du même mal, vint à Reims par ordre de M. Colbert, ministre d'État, le 50 juin.

Il approuva assez l'ordre qu'on observoit dans la ville; il remarqua pourtant qu'il y avoit trop d'indulgence ou de mollesse dans les magistrats. En effet à Reims on pardonne tout, et rien n'y paroît de conséquence; aussi le peuple ne se soucie guère des ordonnances de la police, parce que les infracteurs sont assurés de l'impunité, pour peu qu'ils soient appuyés¹. Le chapitre songea à sa conservation; il retint de

¹ L'hôtel de ville avoit pris des mesures dès les premiers bruits du mal dont Soissons avoit été frappé. Nous trouvons dans les conclusions du Conseil une série de

bonne heure un confesseur et un chirurgien, et désigna un jardin pour leur retraite en cas que

délibérations à ce sujet nous ; citerons celles du 8 avril.

• M le Lieutenant ayant eu avis que la ville de Soissons est attaquée d'une maladie contagieuse depuis quelques jours : Conclu qu'il sera fait garde aux cinq portes de la ville, et à cette fin envoyé des mandemens aux capitaines pour ladite garde jusqu'à trois portiers à chacune porte, qui veilleront à toutes les personnes et marchandises, et ne laisseront entrer aucunes marchandises ni personnes de la ville de Soissons, et sera donné avis à M. le lieutenant général pour la police. •

Du 20. Sur ce qui a été représenté que Pierre, jeune homme, maçon de cette ville, est sorti aujourd'hui de cette ville et a été à Saint-Eloy communiquer avec quelques habitants de Loigny avec lesquels il a bu, sur lequel rapport lui a été donné ordre de demeurer et défenses de rentrer en cette ville jusqu'à nouvel ordre, et ledit jeune homme priant la compagnie de s'informer s'il y avoit maladie contagieuse à Loigny : Conclu qu'il ne pourra rentrer dans la ville jusqu'à ce que le chirurgien qui doit aller au dit Loigny soit de retour, et qu'on s'informerá de la vérité : les habitans ayant écrit qu'il n'y avoit aucune maladie contagieuse à Loigny.

Dudit jour. Conclu que Messieurs se départiront par la ville pour faire exécuter partiellement les ordonnances de police générale nouvellement publiées, tant pour le balaiement des rues que des maisons qui sont remplies de trop de personnes et de toute sorte de bêtes.

quelque chanoine fût attaqué du mal. On ferma toutes les portes du chœur, hormis celle de la sacristie. Thuret, grand vicaire de Monsieur l'Archevêque, proposa au chapitre d'ôter les aumusses, à cause que les fourrures sont fort susceptibles du mauvais air; mais sa proposition fut rejetée avec mépris, comme voulant dégrader les chanoines et témoignant une trop grande appréhension du mal. Il proposa encore, de la part de Monsieur le Cardinal, de faire tuer les corneilles qui nichent dans les tours de Notre-Dame, parce que ce sont des oiseaux qui portent, disoit-il, le mauvais air et dont la fiente attire la foudre; mais on n'y eut point d'égard. Le mal continuant toujours, Monsieur l'Archevêque résolut de faire porter le corps de saint Remy en procession; mais il ne le voulut point faire à la manière accoutumée; il voulut la faire en cinq jours, quoiqu'on lui représentât que la foule étant inévitable, c'étoit se jeter en un risque évident. A tout ce qu'on put lui représenter de la part des religieux de Saint-Remy, qui lui dirent qu'ils n'abandonneroit point le corps du saint, que cela les obligeroit à désertier de leur maison et à cesser leur ser-

vice (car ils disoient que tous les religieux jusqu'au dernier étoient résolus de veiller), il n'opposa que la résolution qu'il avoit prise, et qu'il y alloit de son autorité; il leur disoit qu'il savoit bien que ces pensées ne venoient point d'eux, croyant que toutes les oppositions qu'on formoit à ses desseins venoient de la part de quelques chanoines mal intentionnés ¹.

La procession commença le lundi 24 septem-

¹ *Conclusion du 23 septembre.* M. le Lieutenant ayant représenté que M. le Cardinal Antoine, archevêque de cette ville, ayant résolu de faire une procession solennelle où le corps de Saint-Rémy sera porté avec les châsses des SS. par toutes les principales rues de la ville, pendant cinq jours à commencer demain 24 du présent mois, pourquoi il convient de délibérer sur la défense qui est faite au peuple d'y assister : Conclu que la défense sera exécutée le plus ponctuellement que faire se pourra, et à cette fin seront avertis nombre archers du guet qui seront posés sur les avenues des grandes rues, et lorsque la procession sera entrée dans l'église, où il doit reposer par chacun jour, les portes des églises fermées; sera donnée la liberté au peuple de vaquer à ses affaires; Que MM. de la compagnie se départiront pour, avec MM. les capitaines, faire la garde du corps pendant trois heures le jour et la nuit, savoir deux du Conseil et deux capitaines, et à cette fin sera dressé le tableau.

bre 1668. La chasse de saint Remy étoit au milieu du chœur de l'église; les dignitaires, quelques anciens chanoines et des religieux du monastère la levèrent. Monsieur le Cardinal étoit à la procession, il n'y vint point avec son clergé, mais en carrosse. Il y avoit des défenses très-expresses de la ville à qui que ce soit de suivre la procession, hormis aux corps qui y étoient invités, ni de sortir. Elles furent observées le premier jour. Mais les jours suivans beaucoup de gens bordoient les rues par où passoit la procession, de sorte que ce sera un grand hazard si cette communication n'augmente le mal. Le premier jour la procession se rendit à Notre-Dame, et après que le corps saint y fut déposé, Monsieur l'Archevêque se retira sans entendre la grand'messe.

Il y avoit cinq stations. Le Cardinal assistoit à toutes les processions en chape violette, tenant la vraie croix en ses mains. Quand le corps de saint Remy étoit déposé dans une église, tous les ecclésiastiques et les corps de la ville s'y rendoient le lendemain en procession. Le Cardinal s'y rendoit, mais en carrosse, et observoit de ne venir jamais avec le chapitre, ni de

retourner avec lui. Pendant les processions il se fit plusieurs miracles, ou choses miraculeuses ; je vis auprès de Saint-Pierre-le-Vieil, à l'endroit où se fait le reposoir le jour du Saint-Sacrement, une petite fille qu'on disoit avoir été guérie miraculeusement. Le père de l'enfant nous assura que, le jour d'auparavant, sa fille ne voyoit goutte d'un œil, et qu'elle trainoit un pied en marchant, mais que présentement elle voyoit clair des deux yeux et marchoit sans son incommodité ordinaire. A Saint-Jacques, un jeune garçon chaudronnier, qui ne marchoit qu'avec un bâton et étoit tout courbé, se mit sous la châsse du saint, se leva tout droit et marcha sans avoir besoin de bâton ; cela me fut assuré par ma servante, qui vit ce garçon sortir de dessous la châsse, et par la femme de François qui m'a servi, qui le vit pareillement et le connoissoit. Aux filles de la Congrégation, une religieuse muette et paralytique recouvra l'usage de la parole, mais les autres parties de son corps demeurèrent percluses comme auparavant.

Depuis la procession le mal contagieux augmenta fort notablement, Dieu voulant faire connoître aux hommes qu'il n'approuve point les

dévotions inconsidérées, et qu'il faut le prier avec sagesse, Beaucoup de personnes prévirent qu'il arriveroit un grand mal de communication inévitable durant les processions ; cependant Monsieur le Cardinal, croyant que son autorité étoit engagée à les faire, ne voulut jamais s'en départir. On dit que des personnes atteintes de la peste se mirent sous la châsse, espérant d'y recouvrer leur guérison ; plusieurs se sentirent frappés du mal à la procession. Un homme fut atteint dans l'église même des Augustins. Voilà le succès de la procession qu'on avoit bien prévu, et qu'on ne put éviter par l'opiniâtreté seule de Son Eminence ¹.

¹ Voici une dernière conclusion du Conseil qui ne manque pas d'intérêt.

Du 25 septembre. Conclu a été que le chirurgien de la Rochefoucault avec son compagnon (envoyé par M. le marquis de Sillery), qui sont en cette ville, y demeureront jusqu'au renouvellement de la lune.

Que la veuve du sieur Paget, chirurgien d'Ay, sera récompensée en quelque façon de la perte qu'elle a faite de son mari décédé au lieu de santé pour le service de la ville ; et qu'il sera informé du lieu où sont ses papiers et ses habits, et qu'il sera sursis encore quelque temps à lui donner la dite récompense (de 30 louis).

CHAPITRE XIII.

E onzième jour de novembre 1668, M. Le Tellier, coadjuteur de Reims, fut sacré archevêque de Naziance, par Monsieur le Cardinal. La cérémonie se fit à Paris dans l'église de la Sorbonne. La reine et madame d'Orléans y assistèrent : M. le prince de Condé et M. le duc d'Enghien, son fils, aussi. Les évêques assistants étoient Monseigneur de Mâcon et Monseigneur d'Orléans. L'archevêque de Paris, nommé Péréfixe, ne s'y trouva pas, à cause qu'il ne pouvoit assister à la cérémonie sans la croix, et le cardinal Antoine auroit eu, dit-on, quelque peine à souffrir qu'un prélat eût paru avec des marques de juridiction en sa présence, et en une action où il avoit la principale part. Messieurs les cardinaux prétendent qu'aucun prélat ne doit paroître devant eux avec la croix ; c'est une prétention dont les évêques ne tombent peut-être pas d'accord. Après la messe

on fit un magnifique festin dans la grande salle de Sorbonne. Il y avoit trois tables , celle de Messieurs les princes du sang la première, celle de Monsieur le Cardinal la deuxième, et la troisième fut tenue par M. le marquis de Louvois. Monseigneur le Nonce du pape prit place dans l'église à la tête de Messieurs les prélats. On dit que l'appareil du festin coûta la somme de quinze mille livres.

CHAPITRE XIV.

Retour du Cardinal à Reims. — L'auteur en est mal reçu. — Nouvelles mésintelligences entre l'Archevêque et son Chapitre.

MONSIEUR le Cardinal retourna à Reims le 26 novembre. Le lendemain le chapitre alla lui rendre ses compliments ; il nous reçut et ne nous reconduisit pas deux pas.

Le moulin de rue de Moulin subsistoit encore la présente année 1668. C'étoit un moulin à eau.

Le 21 décembre 1668, étant allé voir Son Eminence pour lui rendre réponse d'un acte qu'elle demandoit au chapitre, Monseigneur s'emporta fort contre moi et me dit des choses fort fâcheuses, ce qui me surprit extrêmement, ayant tâché de suivre ses intentions, et n'ayant rien fait qu'exécuter ses ordres. Les grands seigneurs ont leurs mauvaises humeurs aussi bien que les petits. C'est un malheur de se trouver devant eux quand ce torrent se déborde : bien heureux qui n'a rien à démêler avec ces gens-là ; j'en pourrois bien dire davantage, mais cela suffit.

1669. — Le premier jour de carême, Monsieur le Cardinal n'ayant pas voulu permettre que le prédicateur de Notre-Dame annonçât dans sa chaire les dispenses du carême que donnoit le chapitre à ceux de sa juridiction, le chapitre fit afficher des placards dans l'église, et aux lieux de sa juridiction qui contenoient cette même permission. Monsieur le Cardinal en fit afficher d'autres qui portoient qu'on ne se pouvoit pas servir de cette permission du chapitre, à moins qu'il ne fit voir les titres en vertu desquels il prétendoit avoir ce droit.

Ensuite Son Eminence fit afficher aux porteaux de l'église et autres lieux de la juridiction du chapitre une autre ordonnance, en date du 18 mars 1669, aux termes de laquelle il permettoit à toutes personnes de ce diocèse d'user des œufs, et se dispenser du jeûne pendant le reste du carême, à l'exception des quatre derniers jours, avec défense, à peine de péché et charge de conscience, de se servir d'autre permission et dispense à cet effet, que des siennes.

Le chapitre, voyant ses droits et sa juridiction spirituelle attaqués, fit l'ordonnance suivante qu'il fit afficher au lieu de sa juridiction :

« Nous, prévôt, doyen, chantre, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Reims, avons permis et permettons par ces présentes l'usage des œufs pendant le reste du carême, aux chapelains, vicaires, coudres, habitués, et tous autres de notre juridiction spirituelle, même les dispensons du jeûne les quatre derniers jours de la semaine sainte, avec défense à toutes personnes de notre juridiction spirituelle de se servir d'autre permission et dispense à cet effet, que de la présente. Donné à Reims en notre chapitre le 21 mars 1669. »

Le chapitre, pour se maintenir en possession de ses droits, fit diverses protestations.

Les affiches de Son Eminence attachées aux portaux de l'église furent couvertes par celles du chapitre et par son ordre. Son Eminence en ayant été avertie, et que même quelques-unes avoient été déchirées, en entra en grande colère. M. Le Tellier, coadjuteur, fit écrire au chapitre qu'il ne lui conseilloit pas d'attendre les suites fâcheuses que pouvoit avoir l'action que Monsieur le Cardinal étoit sur le point d'intenter pour la juridiction et tous autres privilèges, et que sollicitant cette affaire avec Son Eminence il n'étoit pas en peine de réussir; que Son Eminence pouvoit réduire et soumettre les chanoines comme de simples prêtres de son diocèse, sans leur laisser aucune juridiction, non pas même sur eux-mêmes. Quoique le chapitre ne prit pas l'alarme pour toutes ces grandes menaces, que d'ailleurs Son Eminence fût mal fondée en la dispense du jeûne sans l'avis du chapitre, et qu'il n'ait aucun droit d'afficher ses mandemens aux portaux de l'église sans la permission du chapitre, toutefois il sembla qu'on avoit manqué au respect qu'on devoit à une per-

sonne de sa dignité en couvrant et peut-être en lacérant ses affiches. On députa M. de Y et M. Louis Maucroix¹, ancien chanoine, pour faire des excuses à Son Eminence qui étoit alors à Paris. M. de Y ne voulut point partir sans savoir si sa députation seroit agréable. Le chapitre écrivit à Monsieur le Cardinal le plus civilement qu'il put, lui donna avis des personnes qu'on lui avoit députées, et le supplia d'avoir la bonté de lui faire savoir si elles lui seroient agréables. Monsieur le Cardinal ne voulut point recevoir la lettre et se plaignit qu'on la lui envoyoit toute fermée (ces messieurs veulent lire les lettres, pour savoir s'ils trouveront à propos de les recevoir); mais il dit qu'il recevroit les députés comme personnes particulières qui étoient ses amis, à condition qu'ils ne parleroient point des affaires du chapitre. Ces réponses ayant été rapportées, on ne laissa pas de prier M. de Y de partir. On députa, au lieu de M. L. Maucroix, alors malade,

¹ On a vu par la date de l'obtention de sa prébende, 1637, que Louis Maucroix, frère de l'auteur, étoit, en 1667, un des plus anciens du chapitre.

MM. Chuffet et Marlot¹, chanoines. Ces messieurs avoient ordre de voir M. le coadjuteur, et le prier de les présenter à Son Eminence, et de recevoir de lui les paroles qu'ils devoient lui dire.

Le dimanche au soir 7 avril, M. Barrois, sénéchal, vint chez moi, et me dit que M. le lieutenant général lui avoit fait voir un ordre du Roi qui portoit qu'il eût à se rendre incessamment à la cour, pour rendre compte au Roi de ses actions. L'ordre étoit pareil pour M. Sicard l'ainé, sous-chantre.

Le onzième d'avril, MM. de Y, Chuffet et Marlot retournèrent à Paris, et le lendemain ils firent rapport à la compagnie qu'ils n'avoient rien obtenu sur l'esprit de Son Eminence; que M. le coadjuteur les avoit reçus favorablement; que pour Son Eminence, elle ne voulut pas les recevoir comme députés, mais comme personnes qu'elle considéroit. M. de Y fit son compliment dans lequel il ne put s'empêcher de mêler quel-

¹ Pierre Marlot, chanoine depuis 1652, mort en 1696, et qu'il ne faut pas confondre avec l'historien de Reims, Dominique-Guillaume Marlot, bénédictin, mort le 7 octobre 1667.

que chose du regret du chapitre et du désir qu'il avoit de rentrer dans l'honneur de ses bonnes grâces qu'il avoit perdues plutôt par quelque fatalité que de dessein ; et les larmes aux yeux, il lui dit : *Domine, doce nos orare* ; tout cela ne l'adoucit que pour un moment ; son aigreur le reprit, et l'on croit qu'il a dessein de ruiner tous les privilèges du chapitre, tant il a conçu d'indignation contre ce corps.

CHAPITRE XV.

Arrivée de M. Le Tellier à Reims.—Son installation.

LE vendredi 12 avril on se prépara à recevoir M. Le Tellier, coadjuteur de Reims. J'appris que M. Thuret, comme grand vicaire et chef du clergé, prétendoit lui parler avant moi ; je l'allai trouver, et le priai que les choses se passassent à l'ordinaire. Il me le promit et le tint. L'université se remua aussi pour prendre les devants, mais sur les cinq heures et demie du soir, je me rendis au palais, accompagné de messieurs les chanoines.

On y porta huit brocs de vin : M. le coadjuteur arriva vers les six heures du soir ; nous l'attendions en robes et bonnets ; je lui fis le compliment de la compagnie à l'entrée de l'antichambre ; il reconduisit le chapitre cinq ou six pas avant dans la grande salle , marchant devant et ne nous ayant pas donné la porte , comme aussi il ne le devoit pas . Puis il nous salua tous fort humainement et rentra . Nous fûmes les premiers qui lui rendimes nos devoirs , l'université n'y vint que longtemps après .

Le samedi 15 avril , M. le coadjuteur prit possession de l'archevêché . On y observa les mêmes cérémonies qu'à la prise de possession de Son Eminence . La croix fut portée devant M. le coadjuteur : il avoit une chape violette d'une très-belle couleur , taillée comme celle des chanoines ; il ne voulut pas mettre le chaperon , il prit le bonnet . Dans le chapitre il fit une petite harangue où il parla de l'obligation qu'il avoit à Son Eminence et de l'affection aussi qu'il portoit au chapitre . Messieurs en s'agenouillant devant lui , selon la coutume , lui dirent , sans ôter leur chaperon : *Pax tibi , illustrissime et reverendissime Pater* . Enfin en entrant , on le

reçut comme archevêque. M. Routier¹ fit son éloge dont il s'acquitta fort bien ; puis on mena M. le coadjuteur au chapitre, où il fit sa harangue ; M. le prévôt y répondit peu de chose ; le bonhomme, en parlant, avoit *ses lunettes au nez*. On lut les privilèges du chapitre. M. le coadjuteur jura qu'il les entretiendrait, et signa le serment de les maintenir par devant deux notaires apostoliques, puis on le reconduisit dans le chapitre où les dignitaires lui firent foi et hommage des biens qu'ils tiennent de lui. Cela fait, il donna la bénédiction au peuple, la tête couverte ; le service étant fini, on le reconduisit au palais. J'ai oublié que plusieurs personnes entrèrent dans le chapitre, ce qui ne s'étoit point fait à la prise de possession de Son Eminence. Comme il y avoit des chanoines qui en vouloient faire du bruit, M. le coadjuteur se tourna vers eux, et leur dit, en souriant : « Il » faudroit les laisser entrer, il n'y a pas grand » mal, quand ils seroient là. »

Le dimanche des Rameaux il fit la bénédiction des rameaux à Saint-Pierre. Les jours suivants, il examina les ordinants avec soin et

¹ Pierre Routier, chanoine dès 1638, mort en 1672.

capacité, car il est habile, il est docteur de Sorbonne et y a soutenu avec applaudissement. Il avoit amené avec lui plusieurs personnes considérables, comme M. l'abbé Colbert de Saint-Pouanges et M. Languet, M. Gerbais, docteur de Sorbonne, et M. Faure, aussi docteur de Sorbonne et un des plus doctes hommes de ce temps : M. Person, vieux domestique de la maison de M. Le Tellier, l'accompagna aussi. C'est un bon homme dont M. Gerbais me dit une action qui se trouve sans exemple. En jouant au piquet avec un de ses amis, ils se querellèrent ; cet ami, dans sa colère, lui donna un coup de couteau vers l'estomac ; Person de sang-froid lui dit : « Que venez-vous de vous faire ? vous êtes fou ! si on vous prend, vous serez pendu ; tenez, voilà ma bourse, fuyez-vous-en. »

Le vendredi saint, M. le coadjuteur alla adorer la vraie croix : il ne se traîna pas à genoux à l'adoration comme les chanoines, mais il fit trois gémissements.

Il fit l'office le jour de Pâques ; on lui présenta la distribution et à tous ceux qui l'accompagnoient. Il ne changea rien aux cérémonies, qu'il trouva très-belles ; il remarqua seulement

que les officians marchent avec trop de vitesse, qu'ils ne sont pas assez propres, et que leurs robes ne sont pas blanches.

Le lundi 22 avril, M. le coadjuteur partit pour retourner à Paris. Il promit au chapitre de faire ce qu'il pourroit en sa faveur auprès de Son Eminence et pour le rappel de MM. Sicart et Barrois.

Pendant le jubilé, une fille assez bien faite, en priant Dieu devant le Saint-Sacrement exposé sur le grand autel Notre-Dame, tout d'un coup s'avance au tabernacle, et se saisit du Saint-Sacrement. Comme elle vit qu'on couroit à elle pour le lui ôter : *Marie*, dit cette fille, *aide-moi, ils viennent pour m'ôter ton fils*. Effectivement on le lui ôta et on la conduisit dans la prison de Monsieur l'Archevêque, où elle fut aussitôt écrouée par M. le lieutenant criminel, qui avoit été présent à l'action.

On trouva que cette fille étoit folle il y avoit déjà longtemps.

Le 18 mai 1669 j'envoyai à M. Serlant, procureur au parlement, plusieurs titres originaux, par lesquels il est évident que les évêques suffragants de l'archevêché de Reims doivent à la fabrique une chape à leur avènement à l'évêché.

CHAPITRE XVI.

Le Cardinal fait un procès au Chapitre.

E 6 avril 1669, Monsieur le Cardinal obtint de S. M. une commission pour assigner les sieurs du chapitre, à l'effet de leur faire rendre compte des deniers par eux reçus pendant la vacance du siège.

Pour justifier ses prétentions, Monsieur le Cardinal a simplement donné copie de l'arrêt du conseil portant main-levée des fruits et revenus temporels de l'archevêché du 27 février 1668.

Les propositions suivantes étoient contenues dans une lettre que M. Gerbais, docteur de Sorbonne, écrivit à M. Barrois, chanoine et sénéchal, le 8 juin 1669: « Que l'on conservoit une exemption personnelle au chapitre, qui pourroit nommer un official qui connoitroit des différends et des causes des chanoines et autres bénéficiers, comme vicaires, chapelains de Notre-Dame; duquel official il y auroit appel immédiat à l'official de l'Archevêque. Et à l'égard du

curé de Saint-Michel, que la présentation de ladite cure demeurerait au chapitre, et l'institution appartiendrait à Monseigneur l'Archevêque. Et pour les paroissiens, que dorénavant cette cure seroit composée non par des bourgeois détachés des autres paroisses de la ville au choix des chanoines, mais bien des officiers et serviteurs laïques de l'église de Reims, des domestiques des chanoines, et même de leurs parents qui logeront dans leurs maisons, et que l'exemption du droit de vicomté sera conservée aux serviteurs des chanoines. » Ces propositions étoient faites à M. le coadjuteur, qui espéroit, à ce que porte cette lettre, d'y faire passer Son Eminence.

CHAPITRE XVII.

Arrêt du Parlement sur les ordonnances synodales de Monsieur le Cardinal.

A cour a reçu et reçoit les suppliants appelants, les parties auront audience au premier jour. Et cependant fait défense d'exécuter ladite ordonnance de l'Ar-

chevêque de Reims, à peine de tous dépens, dommages et intérêts, et en conséquence sera le conseil provincial de Reims de l'année 1585 exécuté. Fait en parlement le 18 juin 1669. »

Pour l'intelligence de cet arrêt, il faut savoir que Monsieur le Cardinal, venant de Rome, passa par Lyon. Les pères jésuites, qu'il considère fort, lui donnèrent pour confesseur le père Girard, de leur société. Etant arrivé à Reims, il se servoit de ce père, non-seulement pour les affaires de sa conscience, mais encore pour la conduite de son diocèse. Il avoit bien deux grands vicaires, M. Thuret, écolâtre, et M. Lelarge, doyen de l'église de Reims, mais à vrai dire, ils n'étoient grands vicaires que de nom. Le père Girard l'étoit en effet, et dispoit absolument du diocèse. Le Cardinal se fioit à lui de toute la conduite du diocèse. Un arrêt rendu à Agen en 1669 diminua beaucoup le pouvoir des religieux; il leur défendoit de prêcher et de confesser sans la permission de l'évêque, révoicable quand il lui plairoit, et sans être obligé d'en rendre raison qu'à Dieu, à sa conscience. Le père Girard, pour établir le crédit des religieux, voulut faire un coup de réputation; il composa

des ordonnances synodales par lesquelles il renversoit l'ordre des curés et rendoit leurs fonctions inutiles, car, à Pâques même, il déchargeoit les paroissiens de l'obligation de se confesser à leurs curés ou autres prêtres approuvés de lui; il suffisoit qu'ils fussent approuvés de l'archevêque. Le père Girard ne travailla pas seul à ces ordonnances, quelques pères de la société y mirent la main et y employèrent bien quatre mois, à ce qu'on m'a dit; étant achevées, il fut question de les mettre en françois, car elles étoient composées en latin; pour cela on choisit le sieur Lelarge, grand vicaire, soit pour donner plus de poids aux constitutions, ou que l'on fût persuadé qu'il écrivoit mieux en sa langue, en quoi l'on étoit fort trompé, car il ne l'entend nullement, comme il paroît bien à ses constitutions synodales et par plusieurs autres mandemens émanés de lui durant la vacance. Lelarge est homme d'esprit, mais foible et grand flatteur; il n'eut pas la force de refuser l'emploi dangereux qu'on lui vouloit donner; d'ailleurs le cardinal l'avoit obligé de prendre un appartement chez lui, à Paris, auprès des Jacobins de la rue Saint-Honoré, où Son

Eminence étoit alors. L'appartement étoit fort propre, et l'on faisoit bien de l'honneur à M. Lelarge dans la maison de Son Eminence. Ces bons traitements gagnèrent M. Lelarge, qui est un esprit vain, et s'imaginant qu'il alloit entrer en faveur, et qu'à l'avenir il seroit tout autrement considéré du Cardinal que son collègue Thuret, qui jusque là avoit eu la préférence, il traduisit en françois les constitutions synodales où il réussit assez mal.

Les constitutions s'imprimèrent de l'autorité de Son Eminence. Ses armes se voient au commencement et le titre porte : *Ordonnances et instructions du synode tenu à Reims le 30 avril 1669; imprimé par le commandement de Monseig. l'Eminentissime Cardinal Archevêque duc de Reims*¹. Les pères jésuites eurent le soin de corriger les épreuves, en tirèrent une grande quantité de copies de la première impression pour les faire distribuer par tout le royaume.

Le 30 avril, les curés étant assemblés au palais, Thuret, grand vicaire de l'archevêque, y présidant, dit à la compagnie qu'il avoit reçu

¹ A Reims, chez Jean Multeau, 1669, pet. in-8 de 23 p.—*Rare.*

des ordonnances synodales de Son Eminence par l'entremise de M. Lelarge, doyen, ce sont ses termes. Le promoteur ne requit point qu'elles fussent ni lues ni enregistrées. Parent, curé et doyen de Rethel¹, aussitôt que Thuret eut dit le peu de paroles que je viens de rapporter, se leva et s'étant plaint de ces ordonnances au nom de tous les curés, le grand vicaire ordonna qu'on en surseoiroit l'exécution jusqu'à la Saint-Jean prochaine. Cependant messieurs les curés de la ville et du diocèse s'assemblent, et le résultat de leur assemblée fut qu'on se pourvoiroit au parlement par appel comme d'abus. La requête fut présentée au parlement, et M. le procureur général, en ayant eu communication, en fit son affaire et fit rendre l'arrêt que j'ai rapporté et qui fut signifié à Thuret, grand vicaire, à Richard², promoteur, et à tous les religieux de la ville ; assignation fut donnée à Son Eminence, à Thuret et à Richard, pour comparoître au parlement.

¹ Parent (Guillaume), homme ardent et qui s'est rendu célèbre à Rethel, par les luttes qu'il soutint dans l'intérêt de son église.

² Richard (Charles), chanoine depuis 1628, abbé de Belval, avoit été sénéchal du chapitre avant Maucroix. Mort en 1676.

CHAPITRE XVIII.

M. Maucroix sort de charge.

E 8 juillet 1669, j'envoyai à M. Serlant un *Vidimus* de la charte d'Inellus, archevêque de Reims, touchant la suppression de la chancellerie et des profits du sceau qui appartiennent au chapitre, le siège vacant.

Le 29 juillet, on fit les officiers ; je sortis de ma charge de sénéchal, mes trois années étant expirées, et M. Chuffet, chanoine, me succéda. Je prie Dieu qu'il fasse mieux que moi, et que Messieurs en tirent plus de services qu'ils n'ont fait de tous mes soins, et surtout qu'il soit plus heureux que je n'ai été dans cet emploi ; l'amour du bien public, que j'ai défendu avec ardeur et sincérité, m'ayant brouillé durant cet emploi, avec beaucoup de personnes dont, sans cela, je n'aurois pas encore la haine ; mais l'intérêt public doit prévaloir sur le particulier, il faut faire son devoir, quoi qu'il en puisse arriver.

CHAPITRE XIX.

Camp près de Reims.

LE 4 septembre 1670, la plus grande partie de l'armée, qui avoit passé l'été dans le camp de Saint-Sébastien près de Paris, vint camper aux portes de Reims. M. de Louvois la conduisit jusqu'à Reims, et en laissa le commandement à M. de Vaubrun. Les troupes étoient campées depuis la porte de Vesle jusqu'à Sainte-Anne. La cavalerie occupoit une hauteur par delà Sainte-Anne, en tirant vers la maison des jésuites. La cavalerie avoit des tentes ; pour les fantassins, quelques-uns en avoient aussi, mais la plupart n'avoient que des huttes de paille qui ne sont pas faites avec grand artifice : ce sont deux paillassons que l'on appuie l'un contre l'autre en forme de toit. La discipline étoit fort exacte dans cette armée ; nous vîmes au camp quantité de femmes de la ville qui y étoient aussi allées par curiosité ; jamais aucun soldat ne leur fit ni dit aucune

insolence. Un cavalier nous rendoit compte de beaucoup de choses ; son officier le voulut maltraiter parce qu'il ne nous parloit pas tête nue. Un paysan apportoit des pommes et autres fruits dans un panier à M. Lespagnol, avocat du roi de l'Élection ; un officier qui avoit grand soif en prit deux, mais après en avoir demandé la permission.

Plusieurs bourgeois furent visiter le camp, ayant leurs femmes en trousse derrière eux ; j'en vis même un à cheval qui portoit sa petite fille sur l'arçon de la selle ; grande bonté de papa !

Quand l'armée sur sa route trouvoit un champ de sarrasin, M. de Louvois la faisoit détourner du sarrasin. M. Dubois, chanoine, qui le vit, me l'a raconté.

CHAPITRE XX.

Mort de Monsieur le Cardinal.

E mardi 18 août, je rencontrai devant le Corbeau M. Sicard, le sous-chantre, accompagné de ses deux frères (chanoines), qui m'apprit la mort de Monsieur le

Cardinal. On ne s'attendoit point à cette nouvelle, car les dernières lettres de Rome portoient que Son Eminence se portoit fort bien, et qu'elle faisoit état de revenir en France au printemps. Le Cardinal, étant à Némy, proche de Rome, mangea à diner avec un peu d'intempérance, et puis il fit quelque chemin à pied et au soleil, ce qui lui causa une petite fièvre, qui fut suivie d'une apoplexie dont il mourut le troisième jour, sans avoir parlé durant toute sa maladie, et sans avoir fait son testament. Ce prélat mourut le 2 août 1671.

CHAPITRE XXI.

Voyage de M. Maucroix à Fontainebleau.

AUSSITOT qu'on fut certain de cette mort, le chapitre députa quatre chanoines pour aller faire ses soumissions à M. Le Tellier, coadjuteur de Reims. Je fus un des quatre; les autres étoient M. de Y, M. Chuffet et M. Barrois. Nous partimes le jeudi 20 août, nous allâmes à Fontainebleau.

La cour n'étoit point grosse, et nous trouvâmes facilement un logis. Ayant pris nos habits longs, nous allâmes chercher M. le coadjuteur, maintenant archevêque de Reims. Un gentilhomme m'apprit que Monsieur l'Archevêque étoit parti le jour d'auparavant, et étoit allé à Paris; j'en avertis nos Messieurs qui résolurent de voir M. Le Tellier et M. de Louvois; mais M. Le Tellier étoit enfermé et on ne le voyoit point, et M. de Louvois étoit avec le Roi; ne pouvant rendre nos devoirs ni à l'un ni à l'autre, nous résolûmes de passer le reste de la journée à voir ce beau lieu. M. Barrois et moi ayant vu les carrosses de S. M. qui étoient dans la cour de l'ovale, nous attendîmes près d'une heure, et enfin nous vîmes le Roi monter dans sa calèche. Madame La Vallière placée la première, le Roi après et ensuite madame de Montespan, tous trois sur un même siège, car la calèche étoit fort large. Le Roi étoit fort bien vêtu d'une étoffe brune avec beaucoup de passements d'or; son chapeau en étoit bordé; il avoit le visage assez rouge. La Vallière me parut fort jolie, et avec plus d'embonpoint qu'on ne me l'avoit figuré; je trouvai madame de Montespan fort belle : surtout elle

avoit le teint admirable ; tout disparut en un moment. Le Roi, étant assis, dit au cocher : Marche ! ils alloient à la chasse du sanglier.

Nous passâmes le reste du jour dans les jardins ; ce que je vis de plus beau, c'est le canal avec la cascade qui est au bout, où plus de cent jets d'eau tombent dans un bassin ; au-dessus de la cascade, il y a un grand carré d'eau, un rocher au milieu d'où il sort une infinité de jets d'eau ; c'est un rocher d'eau, à bien parler ; et à côté de ce carré, est un grand rond d'eau au milieu duquel on voit un dieu de fleuve couché ; on dit que c'est le Tibre, d'où ce jardin a pris son nom.

CHAPITRE XXII.

M. Le Tellier, archevêque de Reims, reçoit les députés du Chapitre. — Son entrée à Reims.

LE dimanche nous partimes de Fontainebleau, et nous arrivâmes à Paris sur les quatre heures du soir. Nous primes nos habits longs, et nous nous rendimes chez Monsieur l'Archevêque, vers la place Royale.

Monsieur l'évêque d'Angoulême étoit avec lui; il nous parla fort honnêtement en sa présence, et puis, ce prélat étant sorti, il nous entretint encore avec plus de familiarité, nous témoignant le désir qu'il avoit de bien vivre avec son chapitre, et nous donna charge d'en bien assurer la compagnie. Nous partîmes le mercredi à midi et nous arrivâmes à Reims le vendredi sur les cinq heures du soir.

M. de Y rapporta les provisions de la charge de grand vicaire pour lui; celle d'official diocésain pour M. Richard, celles de promoteur pour M. Roland: M. Chuffet avoit celle d'official métropolitain, dont Monsieur l'Archevêque l'avoit qualifié.

Le 22 septembre 1671, il s'éleva à Reims un vent si impétueux entre deux et trois heures du matin, qu'une infinité d'édifices en furent endommagés; vingt-cinq tables de plomb furent arrachées et tordues les unes dans les autres sur la charpente de Notre-Dame: une forme de vitres tout entière des voûtes basses du côté du palais fut enfoncée. Le clocher de Saint-Maurice fut emporté et tomba dans la petite rue qui joint l'église, la pointe en bas: la croix en-

tra plus d'un pied et demi dans la terre, malgré le pavé; le corps du clocher tomba sur une maison assez basse, toutes les tuiles du toit en furent cassées, mais les chevrons soutinrent le faix, et ne furent pas rompus. Il n'y eut point de maison qui ne perdit ou ses tuiles ou ses cheminées; le vent venoit d'entre le midi et le couchant. Paris se sentit de cet orage, la perte y fut grande et estimée à deux millions; ça été la plus violente tempête dont on ait entendu parler de mémoire d'homme.

Le 11 octobre 1671, M. Charles-Maurice Le Tellier entra dans Reims pour la première fois en qualité d'archevêque. J'allai au devant de lui jusqu'à Muison, dans le carrosse de M. Richaumont, prévôt du chapitre; il y avoit dans ce carrosse MM. de Richaumont, Richard, official, Pinguenet et moi; nous allâmes l'attendre sur le grand chemin; comme Monsieur l'Archevêque fut à cinquante pas du lieu où nous étions, nous mîmes pied à terre, et nous avançâmes à la portière de son carosse, et lui fîmes tous la révérence; il nous remercia de notre civilité et nous dit qu'il nous reverroit à Reims; nous nous mîmes donc à sa suite; son carrosse

étoit suivi de celui de Monsieur l'archevêque d'Auxerre, de celui de M. d'Olisy et du nôtre, tous à six chevaux. Auprès du mont Saint-Pierre on découvrit la cavalerie de la ville qui étoit venue au devant ; l'infanterie n'étoit pas si avancée, elle étoit rangée en haie vers un pont qui est auprès de la *Folie-Coquebert* ; on avoit commandé vingt hommes de chaque compagnie. Les portes de la ville étoient ornées de peintures et des armes du nouveau prélat ; en entrant dans la ville on tira une grande quantité de boîtes ; toute la cavalerie marchoit devant le carrosse et l'infanterie suivoit. Quand on fut près du logis, qui étoit celui de M. Louis Roland, qu'on appelle la grande maison, la cavalerie se mit en haie, et le carrosse de Monseigneur entra ; nous allâmes encore faire la révérence à Monsieur l'Archevêque : il fallut attendre longtemps avant que de parler, car tous les arquebusiers faisoient leurs décharges à la porte de la maison.

Le lendemain 12 octobre, sur les huit heures du matin, je me rendis chez M. de Y en robe et bonnet, comme tous les autres chanoines : il mena la compagnie chez Monseigneur. Chuffet,

sénéchal, avec les chanoines, alla chez le prélat dans le carrosse de l'abbé de Saint-Thierry, au lieu de marcher à la tête du chapitre avec M. le grand archidiacre; aussitôt que nous arrivâmes on nous donna audience : Son Excellence étoit en simple soutane violette, sans manteau; elle nous reconduisit jusque hors la porte de son antichambre où chacun lui fit la révérence. Monseigneur voulut assister à l'office ce jour-là, et se rendit à l'église sur les neuf heures; son siège étoit préparé, un grand tapis d'église derrière son dos, et son tapis de velours violet devant lui, sa croix marchant devant; il étoit en rochet et camail à la messe; il n'avoit point d'aumusse. Nous le reconduisîmes jusque vers la croix du cloître.

CHAPITRE XXIII.

Service funèbre pour M. le cardinal Barberin.



LE 4 novembre 1671 on chanta les vigiles dans l'église de Reims, pour le repos de l'âme de Monsieur le Cardinal Barberin. M. Le Tellier, son successeur,

officioit. Il avoit convié les évêques de la province à la cérémonie. M. de Soissons y assista, et M. l'évêque de Senlis ; M. l'évêque de Béziers, Biscara, s'y trouva aussi en qualité d'ami de Monsieur l'Archevêque. M. de Senlis étoit à la droite de Monsieur l'Archevêque, de l'autre côté M. de Soissons. Ils n'avoient point de tapis, Monseigneur seul en avoit un. Tout le chœur jusque derrière le grand autel étoit tendu de drap de Hollande noir ; il y en avoit trois lez, et deux lez de velours noir, cousus l'un à l'autre, et chargés des armoiries du défunt. Au milieu du chœur étoit une chapelle ardente, chargée d'une grande quantité de cierges blancs ; le drap mortuaire étoit bordé d'aumusses au lieu d'hermines ; les aumusses étoient mouchetées. Le lendemain, Monsieur l'Archevêque dit la messe avec les cérémonies ordinaires sans y rien changer. Messieurs les évêques prirent place au côté droit ; M. l'abbé de Fromenteau, célèbre prédicateur, fit l'oraison funèbre, avec beaucoup de satisfaction de l'auditoire ; il dit, entres autres choses, qu'à la naissance de Louis XIV, Son Eminence le Cardinal avoit marié deux cents filles pour témoigner sa joie à

la France ; que toutes les années il donnoit quinze mille écus aux Vénitiens , pour fournir aux frais de la guerre contre le Turc ; que ses revenus ayant été saisis et mis dans le trésor de la chambre apostolique du temps d'Innocent X, et enfin après la réconciliation avec le Saint-Père, il lui voulut donner un bref pour recevoir ses revenus de la chambre apostolique : le Cardinal le refusa, et dit que l'Eglise en sauroit faire un meilleur usage que lui. — La messe étant achevée, Monsieur l'Archevêque quitta la chasuble à l'autel, et prit une chape et vint se mettre derrière la chapelle ardente, et commença les prières pour les morts (les recommandises). Après il s'en retourna au revestiaire. Il officia sans trône et sans dais. Le dehors des portes du chœur étoit gardé par les sergents du baillage, et le dedans par des sergents du chapitre. On ne changea rien aux cérémonies ordinaires.

Le 16 octobre 1672, on se servit pour la première fois d'un ornement de velours vert en broderie d'or et d'argent avec les armes de Monsieur le cardinal Barberin. M. Le Tellier le fit faire avec de l'argent dû par le Roi au Cardi-

nal; il coûte 9,000 liv. ou environ. Il y a le devant d'autel, le retable, les mantelets et les rideaux, la chasuble, les deux dalmatiques, quatre chapes, le tapis du pupitre, les deux coussins du livre, le corporalier, la chape du chanoine mineur et la couverture du ciboire.

CHAPITRE XXIV.

Campagne de Hollande. — Ruyter. — Tromp.

LE samedi 15 octobre, on arbora dans la nef de l'église de Notre-Dame dix-neuf enseignes d'infanterie prises sur les Hollandois; Monsieur l'Archevêque avoit suivi le Roi, cette campagne, à la conquête de la Hollande.

Le 7 mai 1674, je vis M. le marquis de Sillery, en cette ville de Reims. Il me conta de Ruyter, ce fameux amiral hollandois, entre autres, que toutes les fois qu'il parle de M. Lamesson, il ôte son chapeau, parce que ces MM. Lamesson, marchands d'Amsterdam, furent autrefois ses maîtres; que dans le combat il se fait attacher avec une ceinture au gros mât de son vaisseau,

d'où il donne ses ordres avec une intrépidité inouïe, ne témoignant aucune émotion ni devant ni après le combat, ni dans la chaleur de la mêlée. Il se sert d'une lunette d'approche, et prévoit, du plus grand sang-froid du monde, l'événement de la bataille; au sortir du combat, il va donner lui-même de l'orge à ses poules, et dit que les pauvres bêtes ont eu fort à souffrir durant la mêlée, et que les coups de canon les étourdissent extrêmement. Cet homme est d'une modestie incroyable. En écrivant à M. le comte de Guiche, gouverneur de Bayonne, il l'appeloit Monseigneur, et lui recommandoit les intérêts de je ne sais quel pêcheur de harengs qui avoit affaire vers Bayonne : c'est, disoit Ruitter, un brave homme qui a été mon camarade du temps que nous étions tous deux pêcheurs de harengs : car il n'a point de honte de ce qu'il a été.

M. le comte de Coligny m'a conté plusieurs fois qu'il a mangé avec lui à Amsterdam, et qu'il ne lui parloit point sans ôter son chapeau, et que comme il le vantoit au-dessus de l'amiral Tromp : « Hélas ! monsieur, lui disoit Ruitter, que dites-vous ! je ne suis rien au prix de

M. Tromp : pour cent ou deux cents vaisseaux, peut-être que j'en viendrois bien à bout ; mais M. Tromp, en faisant son cure-dents, auroit mis en bataille mille vaisseaux. » Tromp faisoit tous les jours un cure-dents pour lui servir la journée.

CHAPITRE XXV.

M. Le Tellier visite le diocèse. — Campagne de 1677.

LE 25 juillet 1676, Monsieur l'Archevêque partit de Reims, après un séjour de plus de deux mois dans le diocèse. Il employa le temps dans ces visites du côté de Sedan, Mézières, Charleville, Rocroy : il fut même à un village dans le Luxembourg, sujet au roi d'Espagne. Il prêcha à Sedan le jour de Saint-Pierre, son texte étoit : *Caro et sanguis non revelavit tibi* ; il prêcha très-bien. Beaucoup de gens pleuroient de tendresse.

En 1677, les Allemands mirent le feu à Mouzon, où ils étoient entrés ; il n'y eut pourtant que quinze ou vingt maisons de brûlées, mais il est vrai que les habitants ne trouvèrent chez

eux ni portes, ni fenêtres, ni planchers, car les Allemands enlevèrent tout et ne laissèrent que les murailles d'une maison; ils reprirent le chemin de Luxembourg par les Ardennes, et se retirèrent fort lentement, peut-être afin que leur retraite ne passât pas pour une défaite; ils remportoient assez de confusion sans cela; Dieu, cette année, protégea la France visiblement.

Le 13 ou 14 août 1677, levée du siège de Charleroy par le prince d'Orange et ses alliés, épouvantés de l'approche de M. le duc de Luxembourg; M. de Louvois s'y étoit rendu en diligence avec tous les braves de la cour, qui y étoient accourus de Paris.

CHAPITRE XXVI.

M. Le Tellier abbé de Saint-Thierry. — Union du prieuré de Crécy. — Mort de M. Lelarge.

 LE 6 octobre 1680, jour de Saint-Bruno, un dimanche, Monsieur l'archevêque de Reims prit possession de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, en vertu des bulles émanées de notre Saint-Père. Depuis M. de Guise, nul abbé de Saint-Remy n'avoit eu

de bulles. Ces abbés ont été M. de Nemours, M. le comte de Saint-Paul de Longueville, M. Colbert, Monsieur l'archevêque d'Embrun, La Feuillade, M. le prince de Furstemberg et M. Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, lequel, le jour de sa prise de possession, dit une messe basse à l'autel de ladite abbaye, les religieux lui ayant toutefois remontré que la coutume de leur monastère étoit de ne dire que des grand'messes à leur grand autel.

Le 15 novembre 1683, M. de Reims réunit à son séminaire les treize pauvretés de Saint-Rigobert, et fit agréer par ce chapitre l'acte de cette réunion que M. Roland, son grand vicaire, communiqua à la compagnie.

Le 20 mars, je passai procuration par-devant Dallier, notaire à Reims, pour l'union de mon prieuré de Crécy au séminaire de Reims, à condition de jouir des fruits ma vie durant. Le 24 juin je fus assigné par-devant Monsieur l'archevêque de Reims, à la requête de M. Jacques Callou, intendant dudit séminaire, pour donner mon consentement à ladite union, ce que je fis.

Le 3 juillet, à deux heures du matin, mourut M. Lelarge, doyen de l'église de Reims : le même

jour à la fin des matines, le chapitre s'assembla pour arrêter l'heure de son enterrement, et comme M. Lelarge étoit mort trois ou quatre jours après avoir résigné son doyenné à Mons. Y de Séraucourt, et que la résignation, à cause de la brièveté du temps, ne pouvoit être admise en cour de Rome, le chapitre, pour n'être pas prévenu, ordonna que tous Messieurs qui étoient présents se tiendroient pour avertis de se trouver au chapitre ordinaire de ce jour-là même, *in vim juramenti*, pour arrêter le jour où l'on procéderoit à la nomination d'un doyen, et qu'on avertiroit tous les autres; tous Messieurs les chanoines résidant à la ville s'étant trouvés au chapitre ordinaire, on ordonna que le lendemain, fin des matines, on chanteroit la messe du Saint-Esprit, et qu'ensuite l'on procéderoit à l'élection d'un doyen. La messe du Saint-Esprit fut chantée le lendemain, ensuite les chanoines au nombre de cinquante-six entrèrent au chapitre, et donnèrent leur voix par scrutin: M. Barrois en eut quarante-six, M. Josseteau sept, M. Faure, prévôt, une. Il y en eut deux caduques; ainsi M. Barrois fut élu doyen. Dieu veuille que ce soit pour longtemps.

CHAPITRE XXVII.

M. Le Tellier administre le diocèse.

E 8 novembre 1684, le chapitre ordonna qu'à l'avenir on ôteroit le chaperon à l'élévation du Saint-Sacrement ; l'ancienne coutume d'avoir le chaperon sur la tête fut changée sur ce qu'on rapporta que S. M., entendant la messe dans l'église de Reims, avoit été scandalisée de voir les chanoines couverts à l'élévation, jusque-là qu'il fut sur le point de leur envoyer commander de se découvrir, ce qu'il ne fit pourtant pas ; Monsieur l'Archevêque en donna aussi l'exemple, et ne se couvroit plus à l'élévation.

Le 15 septembre, Monsieur l'Archevêque arriva à Reims, où il demeura peu de temps ; il alla à Sedan, pour avancer la conversion de huguenots de cette ville-là ; vingt-quatre familles hérétiques se convertirent. Madame de Termes, jusque-là fort arrêtée dans sa religion, fit aussi abjuration. De Sedan, Monsieur l'archevêque

revint à Reims, fut à Ay, où il reçut l'abjuration de tous les huguenots de ce lieu-là : ce fut le 20 octobre que cette abjuration se fit ; ensuite il revint à Reims ; il nous lut la révocation de l'édit de Nantes, et nous dit que tout exercice de la religion prétendue réformée avoit cessé à Paris, et que l'on travailloit à démolir le temple de Charenton.

Le 30 octobre mourut à Paris M. Michel Le Tellier, chancelier de France; on sonna à Reims pour ce seigneur, comme pour les archevêques défunts.

Le lendemain de la Toussaint le Roi, étant à Fontainebleau, nomma M. Boucherat, ancien conseiller d'État, chancelier de France.

Le 25 octobre 1688, Monsieur l'Archevêque arriva à Reims ; il fut à Sedan avec le sieur Cote, architecte du Roi, beau-frère de Mansard, architecte de Versailles, pour résoudre de la construction du portail de l'église de Sedan.

Sur la fin de son séjour à Reims, il fit assembler l'université pour adhérer à l'appel interjeté par M. le procureur général, au futur concile, de tout ce que le Pape a fait ou pourroit faire

au préjudice du Roi et du royaume, des libertés de l'Eglise gallicane, etc. L'acte est du 26 ou 27 novembre 1688.

Le 27 novembre, il obligea quatre pères jésuites, savoir le père Lioncourt, provincial, le père Audry, recteur du collège de Reims, le père Parent et le père Beguin, ancien jésuite, âgé de près de quatre-vingt ans, à se rétracter de certaines propositions contenues dans un livre manuscrit composé par ce père Beguin et approuvé par ces pères.

Le 29 novembre 1688, M. de Reims dit, en partant pour Paris, que nous avons un mauvais organiste et une mauvaise horloge; que nos orgues étoient les meilleures de France, comme il est vrai, mais que l'organiste étoit le pire du royaume, ce qui est vrai encore. Le lundi 21 avril, à neuf heures du matin, mourut à Paris, chez Monsieur l'Archevêque, à l'hôtel de Longueville, M. Philippe le Feron, docteur de Sorbonne, chanoine et vidame de l'église de Reims, grand-vicaire et official de Monsieur l'Archevêque; sa mort lui fut causée par un coup de pied de cheval à la jambe. C'est dommage, c'étoit un bon homme, franc, sincère, libéral,

aumônier, et de ces gens qui savent *agonisari pro justitiâ, usque ad mortem.*

Le 11 octobre 1692, il tomba de la neige en quantité; le jour d'auparavant il avoit gelé à glace : la vendange n'étoit pas encore faite, et l'on doutoit si l'on en feroit.

CHAPITRE XXVIII.

Mort de MM. des Réaux et Pélisson.

LE 10 novembre, mourut à Paris, dans sa maison près la porte de Richelieu, mon cher ami M. des Réaux : c'étoit un des plus hommes d'honneur et de la plus grande probité que j'aie jamais connu. Outre les grandes qualités de son esprit, il avoit la mémoire admirable, écrivoit bien, en vers et en prose, et avec une merveilleuse facilité. Si la composition lui eût donné plus de peine, elle auroit pu être plus correcte; il se contentoit un peu trop de ses premières pensées, car, du reste, il avoit l'esprit beau et fécond, et peu de gens en ont autant que lui. Jamais homme ne fut plus exact : il parloit en bons termes et fa-

cilement et racontoit aussi bien qu'homme de France.

Le 7 février 1695, mourut à Paris M. Péli-son, dans la maison abbatiale de Saint-Germain-des-Prés. C'étoit un homme d'un grand mérite, ses ouvrages sont des premiers de sa capacité. Son chef-d'œuvre, c'est l'histoire de l'académie ; sa préface des ouvrages de M. Sarazin est aussi fort estimée. Il fit beaucoup de traités sur des matières de religion. Il mourut sans recevoir les sacrements, non pas par mépris de ces secours si nécessaires aux chrétiens ; la mort le surprit : depuis sa conversion je ne le vis jamais que dans des sentiments très-catholiques ; c'étoit un fort honnête homme d'honneur ; peut-être qu'il ne manquoit pas un peu d'ambition, cela lui étoit en quelque sorte pardonnable, il étoit de Castres ; d'ailleurs il étoit généralement applaudi.

CHAPITRE XXIX.

Louis XIV à Reims.

LE 20 juin 1695, le Roi, ayant couché à Rethel, vint à Reims; il y arriva sur les quatre heures du soir, Monsieur l'archevêque de Reims, en soutane et en manteau violet, fut le recevoir au bas de l'escalier du palais, à la tête de tous les chanoines qui étoient en surplis et en aumusses, contre la coutume ancienne, car jusque-là ils s'étoient toujours présentés aux rois en robes et en bonnets hors de l'église. Le dimanche, le Roi vint entendre la messe au grand autel; le lundi il y vint encore sur les dix heures et demie. Monsieur l'Archevêque l'attendoit au bas du degré de son palais, en rochet et en camail, tout le chapitre en surplis et en aumusses l'accompagnoit; Monsieur l'Archevêque lui présenta l'eau bénite. Le Roi se portoit fort bien, avoit bon visage : mesdames les princesses de Chartres, de Bourbon, de Conti, la douairière et madame la duchesse du Maine, avoient des carreaux sur le tapis du Roi. Sa Majesté fit doaner dix louis

pour la musique de l'église : la messe dite, elle monta en carrosse à la porte de l'église, au parvis, et alla coucher à Fismes.

CHAPITRE XXX.

Mort de MM. de La Fontaine et Racine.

E 15 mars 1694, mourut à Paris mon très-cher et très-fidèle ami, M. de La Fontaine¹; nous avons été amis plus de cinquante ans, et je remercie Dieu d'avoir conduit l'amitié extrême que je lui portois jusques à une si grande vieillesse, sans aucune interruption ni aucun refroidissement, pouvant dire que je l'ai toujours tendrement aimé, et autant le dernier jour que le premier. Dieu, par sa miséricorde, le veuille mettre dans son saint repos : c'étoit l'âme la plus sincère et la plus candide que j'aie jamais connue : jamais de déguisement, je ne sais s'il a menti en sa vie; c'étoit au reste un très-bel esprit, capable de tout

¹ C'est ici évidemment une faute de copiste. Maucroix n'a pas pu porter la mort de La Fontaine au 13 mars 1694. On sait très-bien aujourd'hui que La Fontaine mourut le 13 avril 1695, ainsi que l'a fort bien établi M. Walckenaer.

ce qu'il vouloit entreprendre. Ses fables, au sentiment des plus habiles, ne mourront jamais, et lui feront honneur dans toute la postérité...

En l'an 1674, vers la Saint-Jean, le seigle a valu jusqu'à 22 livres le septier, le froment 30 et plus, et l'orge 19 le septier...

Le 21 avril 1699, sur les quatre heures après midi, mourut à Paris M. Racine, auteur de beaucoup de tragédies qui ont été fort estimées. Il travailloit avec M. Despréaux à l'histoire du Roi. M. Racine étoit de la Ferté-Milon; il avoit beaucoup d'esprit, sa prose et ses vers étoient également beaux; la gazette parle de lui en ces termes: « Le sieur Jean Racine, secrétaire du Roi, gentilhomme ordinaire de la maison de Sa Majesté, un des quarante de l'académie françoise, mourut en cette ville le 21 d'avril, âgé de cinquante-neuf ans, autant recommandable par sa piété que par son esprit, son savoir et son génie merveilleux, qui feront passer ses ouvrages et son nom à la postérité, comme d'un des plus rares hommes de ce siècle. »



APPENDICE

I.

Lettre de M. le Maire de Noyon à l'éditeur.

Mairie de Noyon (arrondissement de Compiègne.)
Noyon, 2 avril 1853.

Monsieur,

ES recherches que je viens de faire faire relativement à Maucroix ont été complètement infructueuses; la bibliothèque ne m'a rien fourni, et je n'ai trouvé aux archives municipales que l'acte de baptême. Quant à la tradition locale, elle est tout à fait muette; on ne sait de lui que ce qui est généralement connu.

Je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments les plus distingués.

AUDEBERT.

P. S. Je joins à cette lettre l'acte de baptême et une notice biographique publiée récemment par un journal de la localité.

II.

1619.

Extrait d'un registre baptismal de la paroisse Sainte-Godeberte, aux archives de la mairie de Noyon.

 E neufviesme de Janvier mil six cens et dix neuf a été baptisé Francois fils de M^e Louis Maucroix et Damoiselle Marie de Rive. Le parain M^e Francois Parent esleu a Noyon, la marinne Damoiselle Suzanne de Rive.

III.

TESTAMENT AVEC CODICILLE

DE FR. MAUCROIX.

Extrait des Archives du Chapitre.

(Layette 16, liasse 25, n^o 30.)

 u nom de la Très-Sainte Trinité le Père, le Fils et le Saint-Esprit, je recommande mon âme à Dieu et je le prie de ne point entrer en jugement avec moi

son serviteur, mais par son infinie miséricorde me pardonner la multiplicité de mes péchez.

« Je donne et lègue au Chapitre de l'Eglise de Notre-Dame de Reims tous mes biens de quelque nature qu'ils puissent être, sans en rien réserver, argent comptant, meubles, vaisselle d'argent, tout ce qui pourra m'estre dub et m'appartenir au jour de mon décès, à la charge de faire dire toutes les années deux messes basses de *requiem* dans la dite Eglise de Notre-Dame de Reims, l'une le xvii^e de février, jour de la mort de Louis Maucroix mon frère, chanoine de la dite Eglise de Reims, et l'autre le jour qu'arrivera mon décès pour le repos de l'âme de mon dit frère et de la mienne. Je supplie au surplus messieurs les chanoines de l'Eglise de Reims mes confrères, de se souvenir de moy dans leurs prières et de me pardonner si j'ai esté assez malheureux pour en offenser quelqu'un.

» Je donne aussy et je lègue à monsieur Jacques Favart, chanoine de l'Eglise de Notre-Dame de Reims, mes trois tomes in-f^o de la grande *Histoire de Mezeray*. *Item*, je luy lègue les quatre tomes in-f^o du *Dictionnaire de Moréry*. *Item*,

les deux tomes in-f° de ma *Cosmographie de Thévet*.

» Je donne aussy et je lègue à Jeanne Sillon, ma servante, la somme de trois cents livres qui luy seront payés outre et pardessus ses gages, pour le bon et fidèle service qu'elle m'a rendu.

» Je supplie M. Jacques Barrois, chanoine et ancien doyen de l'Eglise de Reims, et M. Jacques Favart, chanoine de Notre-Dame de Reims, de me vouloir faire la grâce d'estre les exécuteurs de ce mien testament. Messieurs du Chapitre de Reims leur feront tel présent de mes biens qu'ils jugeront à propos, pour reconnaître en quelque façon les peines qu'ils se seront données pour l'exécution de ce testament.

» Fait à Reims, le dix-huitième février mil sept quatre. »

Ainsi signé : « FRANÇOIS MAUCROIX, » avec paraphe.— Et au bas dudit testament est écrit : « Paraphé de vénérables et discrettes personnes, maistres Jacques Barrois, ancien doyen, et Jacques Favart, tous deux prestres-chanoines en l'Eglise de Reims, et à leur réquisition, des notaires sous-signés, au désir de l'acte de dépôt passé pardevant lesdits notaires, cejourd'hui

douzième avril mil sept cent huit. *Ainsi signé : BARROIS, J. FAVART, ROGELET et DALLIER.* » — A la marge duquel testament est écrit, sur le verso d'iceluy : « Controllé et insinué à Reims, ce 12 avril 1708. Reçu 47 liv. six sols, plus les deux droits compris en deux sous pour livre. *Ainsi signé : « ROGELET.* » Et sur un des revers dudit testament est écrit : *Testament olographe de François Maucroix, chanoine de Reims, du 18 fevrier 1704.*

Avec lequel testament et sur un carreau de papier séparé est écrit le codicille dont copie ensuit :

« Par manière de codicille j'ajoute ce qui suit à mon testament olographe qui est présentement en la main de madame l'abbesse de Saint-Pierre de Reims. J'ajoute, dis-je, que

» Je donne et lègue à Nicolle Masson, ma servante, quarante livres outre ses gages, qui luy seront payés à raison de quarante francs par chacun an.

» *Item*, je donne et lègue à Pierre Destrées de Merfy, mon valet, la somme de soixante livres, outre tous ses habits d'esté et d'hyver, linges, enfin tout ce qui regarde le service de sa per-

sonne. Fait à Reims ce vingt-six juin mil sept cent sept. *Ainsi signé* : « FRANÇOIS MAUCROIX, » avec paraphe.

Au dos duquel codicille est écrit : « Paraphé de vénérables et discrettes personnes maistres Jac. Barrois, ancien doyen, et Jacques Favart tous deux prestres chanoines en l'Eglise de Reims, et à leur réquisition des notaires sous-signez au désir de l'acte de dépôt passé pardevant les dits notaires, aujourd'huy douzième avril mil sept cent huit. *Ainsi signé* : « BARROIS, J. FAVART, ROGELET et DALLIER. » A la marge du recto duquel codicille est écrit : « Controllé et insinué à Reims, ce 12 avril 1708. Reçu douze livres deux sols pour les deux droits, compris les deux sols pour livres. *Ainsi signé* : « ROGELET, » avec paraphe.

• Aujourd'huy sont comparus pardevant les notaires royaux demeurans à Reims, soussignez vénérables et discrettes personnes maistres Jacques Barrois, ancien doyen, et Jacques Favart, tous deux prestres chanoines en l'Eglise de Reims, lesquels ont déposé à Dallier, l'un desdits notaires soussignés, le testament olographe de défunt vénérable et discrète personne

maistre François Maucroix, prestre chanoine en ladite Eglise de Reims, écrit en un rolle de petit papier, commençant par ces mots : Au nom de la Très Sainte Trinité, et finissant sur le verso dudit rolle par ceux-ci : Fait à Reims, le 18 février mil sept cens quatre. *Signé* : FRANÇOIS MAUCROIX, avec paraphe. Ensemble le codicille aussy olographe dudit sieur Maucroix, écrit sur un carré de papier séparé dudit testament, lequel codicille commence ainsy : Par manière de codicille j'ajoute : et finissant par ces mots : Fait à Reims, le vingt-sixième juin mil sept cens sept. *Signé* : MAUCROIX, avec paraphe. Lesquels testament et codicille lesdits sieurs Barrois et Favart ont requis ledit Dallier de garder pour minuttés et de les joindre à la minute des présentes pour en être délivré des expéditions à qui il appartiendra ; ce qu'il leur a octroyé après qu'ils ont esté d'eux paraphé et desdits notaires. Dont et de ce que dessus lesdits Barrois et Favart ont requis et demandé acte auxdits notaires qui leur ont octroyé le présent l'an mil sept cent huit, le douzième avril après midy, et ont lesdits sieurs Barrois et Favart signé à la minute des pré-

sentes qui est ainsi signée ; BARROIS, J. FAVART, ROGELET, syndic, et DALLIER. Au bas de laquelle minute est écrit : Les testament et codicille énoncés au présent acte sont controllés et insinués cejourd'huy douze avril 1708, et les droits payés suivant les reçus au bas des minutes d'iceux. *Ainsi signé* : ROGELET. — *Signé encore* : ROGELET. DALLIER.

» Scellé à Reims, ce 14 avril 1708, reçu un sol. ROGELET. »

EN MARGE : « Fondation de deux messes basses de *Requiem* pour M. Maucroix.

» Le 18 février 1704. Déposé le 12 avril 1708. »

(Layette 16, liasse 24, n° 30.)

IV.

Extrait des registres du greffe des baillage et sénéchaussée du Chapitre de Nostre-Dame de Reims.

Délivrance en justice du legs universel fait par M. Maucroix
au Chapitre.

(1708. — 16 juillet.)

CEJOURD'HUY lundy seizième juillet mil sept cent huit, en l'hôtel et pardevant nous Hubert de Perthes, licencié ès-loix, avocat au Parlement, bailly des sénéchaussée et baillage du chapitre de Nostre-Dame de Reims, terres et seigneuries en deppendantes en la présence du procureur fiscal dudit baillage, assisté de M^e Nicolas Mobillion, nostre greffier.

Sont comparus vénérables et discrettes personnes M^e Nicolas Bachelier, doyen, et Remy Favart, prestres docteurs en théologie, chanoines de l'Eglise de Nostre-Dame de Reims et sénéchaux du Chapitre de ladite Eglise, au nom et comme fondez de pouvoir des sieurs dudit Chapitre par acte capitulaire du treizième du

présent mois, demandeurs en requeste et en personnes, MM. Simon Dehaques de Conflans, conseiller du Roy, avocat, et son procureur au baillage de Chauny, y demeurant, et demoiselle Anne de Thilly, son épouse, icelle héritière de deffunt M^e François de Maucroix, vivant prestre chanoine de ladite Eglise de Reims, par maistre Jean Delaistre, leur procureur.

Par lesquels sieurs demandeurs a esté dit que ledit deffunct sieur de Maucroix, par son testament olographe du dix huit février 1704, déposé par les sieurs exécuteurs testamentaires ès-mains de M^e Dallier, notaire royal à Reims, le douze avril dernier, a légué au Chapitre de l'Eglise de Nostre-Dame dudit Reims tous ses biens de quelque nature qu'ils puissent estre, sans en rien réserver argent comptant, meubles, vaisselle d'argent, et tout ce qui peut luy estre deub et appartenir au jour de son décès, aux charges et conditions portées audit testament; la délivrance duquel legs universel lesdits sieurs demandeurs requierent leur estre fait au nom dudit Chapitre, et en conséquence du pouvoir à eux donné par la conclusion cy devant dattée par lesdits sieurs de Conflans et la de-

demoiselle son épouse, héritière dudit deffunt sieur de Maucroix.

Ledit M^e Delaistre, pour lesdits sieurs de Conflans et son épouse a dit qu'il a eu communication dudit testament olographe, et en conséquence de leur procuration dont il est fondé, passée pardevant Roger et Guillard, notaires royaux audit Chauny, le deux juin dernier, conseiller audit lieu le même jour, de laquelle il fait apparoir; il consent pour lesdit sieur de Conflans et la demoiselle son épouse la délivrance du legs universel fait audit Chapitre par ledit deffunt sieur de Maucroix, aux charges et conditions y portées dont ils requierent acte.

Le procureur fiscal a dit avoir eu communication du testament dudit deffunt sieur de Maucroix, déclare qu'il ne veut empêcher la délivrance estre faite audit Chapitre du legs universel porté audit testament.

Nous avons donné acte ausdits sieurs Bachelier et Favart, demandeurs de la déclaration desdits sieurs de Conflans et de la demoiselle son épouse qu'ils accordent la délivrance estre faite audit Chapitre de Nostre-Dame de Reims, du legs universel a luy fait par ledit deffunt sieur

de Maucroix, en conséquence de laquelle et sur ce ouy le procureur fiscal, nous avons fait la délivrance dudit legs universel auxdits sieurs demandeurs au nom et pour ledit Chapitre, aux charges, clauses et conditions portées au testament dudit deffunt sieur de Maucroix, sauf tous droits, et ordonne que la procuration dudit sieur et demoiselle de Conflans à nous représentée, ensemble la conclusion desdits sieurs du Chapitre, demeureront attachées aux présentes pour y avoir recours au besoin et ont lesdits sieurs Bachelier, Favart et Delaistre, signé avec nous et le procureur fiscal en la minute des présentes.

Fait et expédié extraordinairement en l'hôtel et pardevant nous Bailly susdit, les jour et an que dessus.

MOBILLION.

Au dos est écrit :

Acte de la délivrance du legs universel fait au Chapitre de Reims par M. Franç. Maucroix, prêtre et chanoine.

V.

Lettre de M. le baron Walckenaer à l'éditeur.

Villeneuve-Saint-Georges, ce 18 juin 1840.

Monsieur,

JE me hâte de répondre aux questions que vous me faites l'honneur de m'adresser relativement à ce que j'ai publié sur de Maucroix. Je n'ai point eu connaissance du manuscrit de Reims. Tout ce que j'ai dit sur de Maucroix a été puisé dans les Mémoires manuscrits de Tallemant des Réaux, que j'ai le premier fait connaître dans mes préfaces sur les ouvrages de La Fontaine et sur Maucroix.

Les poésies inédites de Maucroix que j'ai publiées l'ont été d'après un manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque du Roi, comme le vôtre d'une belle écriture du xviii^e siècle, et non de la main de Maucroix ; mais une note nous apprend que ce manuscrit fut donné par l'abbé d'Olivet à l'abbé Sallier, et déposé à la Bibliothèque du Roi en 1740. J'ai joint à ces poésies

quelques autres publiées par Maucroix dans les recueils du temps. Il y en a, comme vous verrez en les lisant, d'assez libres, et ce n'est qu'en comparant mon recueil imprimé avec celui de votre manuscrit, que vous pourrez déterminer les pièces qui n'ont point encore été publiées. Vous trouverez dans le recueil des œuvres posthumes de Maucroix une préface qu'on sait être de d'Olivet, et diverses lettres de Maucroix qui doivent être aussi comparées avec celles de votre recueil.

Ce recueil des œuvres posthumes de Maucroix, donné par d'Olivet, me prouve que ce dernier a eu en main les Mémoires dont vous me parlez; car il y a à la page 548 une note qui doit être de d'Olivet, et qui contient une erreur qu'il a depuis reproduite dans ce qu'il a écrit sur La Fontaine, erreur copiée par tous ceux qui ont écrit avant moi sur le fabuliste, et que j'ai le premier rectifiée : cette erreur est que La Fontaine mourut le 13 mars 1695. L'intéressant passage des Mémoires de Maucroix que vous m'avez transcrit commence en effet par ces mots : « Le 13 mars 1695, mourut à Paris, » etc. C'est le 15 avril que Maucroix aurait dû dire,

sa mémoire l'a trompé. Au reste une faute de copiste a introduit dans ce que j'ai écrit sur de Maucroix une erreur de même nature. J'avais écrit, d'après la préface de d'Olivet aux œuvres posthumes, que de Maucroix était mort le 9 avril, et les imprimeurs ont mis le 9 août ; je ne me suis aperçu de cela que longtemps après. Les *Mémoires du temps* et les *Défences de Fouquet*, en douze petits volumes (Elzévir), et beaucoup de mauvais recueils contemporains de prose et de poésie ont été mis à contribution par moi pour écrire la vie de Maucroix. J'ai donné cette vie dans les *Nouvelles œuvres diverses de La Fontaine et Poésies de Maucroix*, 1820, in-8°. Puis une seconde édition a eu lieu en 1825, intitulée *Poésies diverses d'Antoine Rambouillet de la Sablière et de François de Maucroix*, 1825, in-8°. Mais c'est dans les corrections et additions qui sont à la fin du volume que se trouvent les seuls changements faits à la première édition de la vie de Maucroix, et aux notes dont j'ai accompagné ses poésies.

Mais cette vie a été refaite en quelque sorte (quoique plus abrégée) dans l'article de cet écrivain que j'ai fourni à la *Biographie univer-*

selle, et cet article a été réimprimé avec corrections et avec de nouvelles notes dans mon ouvrage en deux volumes intitulé *Vies de plusieurs personnages célèbres des temps anciens et modernes*, tome II, page 173 à 206. Enfin les notes de ma première édition de l'*Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine*, Paris 1820, et 1824, in-8°, renferment des détails biographiques et bibliographiques sur de Maucroix, que je n'ai pas cru devoir reproduire dans les deux suivants ni dans mes publications subséquentes.

Je ne fais aucun doute que la publication des extraits de mémoires que vous avez découverts et ce manuscrit de poésies et de lettres de Maucroix me procurassent de nouvelles lumières sur cet auteur, mais ce n'est qu'en comparant vos manuscrits avec les ouvrages que j'ai cités, que je pourrais décider ce qui est inédit et ce qui ne l'est pas, et juger de quel intérêt ils peuvent être pour l'histoire littéraire. Je pense que vous devez, dans tous les cas, vous abstenir de publier les pièces par trop libres...

Ainsi que vous le remarquez très-bien, c'est principalement pour cette publication des Mémoires de Tallemant que l'impression de votre

manuscrit pourrait être utile. Aussi je crois devoir remplir vos intentions en communiquant votre lettre à M. de Monmerqué, et il est probable que je pourrai la lui remettre demain à l'Académie ; je présume qu'il aura l'honneur de vous écrire à ce sujet.

Veillez, Monsieur, agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre obéissant serviteur,

B^{on} WALCKENAER.

A Monsieur L. Paris, bibliothécaire de Reims.

FIN DE L'APPENDICE.

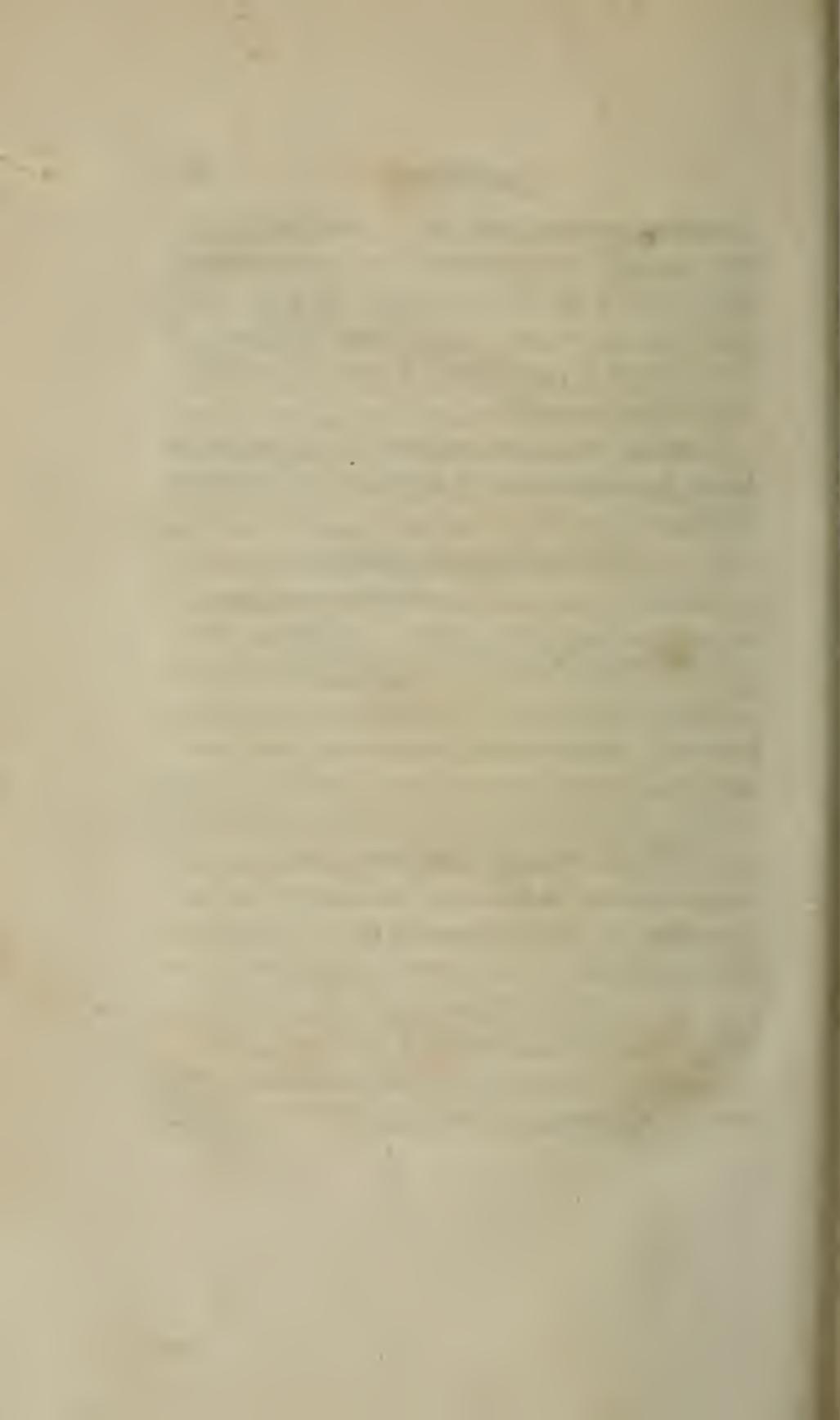


TABLE DES MATIÈRES

- Maucroix à M^{me} d'Aubeterre, I, p. 1.
Le même à Bérénice. II, p. 2; III, p. 3; IV, p. 4; V, p. 5.
Maucroix à M^{lle} P. P., VI, p. 7; VII, p. 9; VIII, p. 11;
IX, p. 13; X, p. 16; XI, p. 17; XII, p. 19.
La Fontaine à Maucroix, XIII, p. 21; XCI, p. 213.
Maucroix à M. de La Haye, XIV, p. 31.
M. de La Haye à Maucroix, XV, p. 33; XVII, p. 38;
XVIII, p. 39; XIX, p. 40.
La Haye à Puymorin, XIV, p. 34.
Maucroix à M. Hillet, XX, p. 42.
Le conseil de ville à monseigneur le Coadjuteur de
Reims, XXI, p. 44.
Maucroix à M^{lle} Resilly, XXII, p. 45.
Maucroix à Isabelle de la Framboisière, XXIII, p. 47.
Maucroix à M^{lle} L. P., XXIV, p. 49.
Le même à M^{lle} G., XXV, p. 51.
Le même à M^{lle} Ch. La Framboisière, XXVI, p. 53; XXVII,
p. 56; XXVIII, p. 58; XXIX, p. 60; XXX, p. 62.
Le même à M^{lle} La Framboisière, XXXI, p. 64; XXXII,
p. 66; LXIII, p. 157.
Lettre cochonne à M^{lles}..., XXXIII, p. 68.
Maucroix à M^{lle} Le Vieux, XXXIV, p. 71; XXXV, p. 73;
XXXVI, p. 75; XXXVII, p. 78.
Maucroix à monseigneur Ch. Maurice Le Tellier, Coad-
juteur de Reims, XXXVIII, p. 81; XXXIX, p. 84.
Maucroix à..., XL, p. 88.
Maucroix à M. B., XLI, p. 92.

- Maucroix au chanoine Favart, XLII, p. 97 ; XLIII, p. 100 ; XLIV, p. 102 ; XLV, p. 105 ; XLVI, p. 107 ; XLVII, p. 111 ; XLVIII, p. 114 ; XLIX, p. 117 ; L, p. 120 ; LI, p. 125 ; LII, p. 128 ; LIII, 131 ; LIV, p. 135 ; LV, p. 138 ; LVI, p. 139 ; LVII, p. 142 ; LVIII, p. 144 ; LIX, p. 147 ; LX, p. 149 ; LXII, p. 153.
- Maucroix à M. le président de Mesmes, LXI, p. 151.
- Maucroix à N. D. de Soissons et à M^{me} du Chatelet, LXIV, p. 159 ; LXV, p. 162.
- Maucroix à M^{lle} Serment, LXVI, p. 164.
- Maucroix à M^{me} de Saint-Etienne, LXVII, p. 168.
- Maucroix à...., LXVIII, p. 170 ; LXIX, p. 171.
- Maucroix à monseigneur de Bruslard, évêque de Soissons, LXX, p. 174.
- Maucroix à monseigneur le prince de Conty, LXXI, p. 177.
- Fragments, LXXII, p. 180 ; LXXIII, p. 181 ; LXXIV, p. 182 ; LXXV, p. 184 ; LXXVI, p. 185 ; LXXVII, p. 186 ; LXXVIII, p. 189 ; LXXIX, p. 189 ; LXXX, p. 191 ; LXXXI, p. 193 ; LXXXII, p. 195 ; LXXXIII, p. 197 ; LXXXIV, p. 199 ; LXXXV, p. 201 ; LXXXVI, p. 203 ; LXXXVII, p. 207 ; LXXXVIII, p. 208 ; LXXXIX, p. 210 ; xc, p. 211.
- Maucroix à M. de La Fontaine, xcii, p. 214.
- Boileau Despréaux à M. de Maucroix, xciii, p. 216.
- Maucroix à M. Despréaux, xciv, p. 225.
- Le même au père... de la C. de J., xciv bis, p. 231 ; xcv, p. 236 ; xcv bis, p. 243.
- Mémoires de Maucroix, p. 355.
- Appendice, p. 355.
- Tables des matières, p. 373.

ERRATA

Page 27, 8^e vers: Le bon goût et l'air de TERENCE, *lisez*: Le bon goût et l'art de TERENCE.

Page 31, 2^e ligne: De Château-Thierry, *lisez*: Château-Thierry.

Page 76, 2^e ligne: Un coup de réparation, *lisez*: de réputation.

Page 101, 17^e ligne: Qu'on s'adoucit à Reims, *lisez*: à Rome.

Page 103, 7^e ligne: Que l'on traitoit d'un schivre, *lisez*: d'un squirrel.

Page 103, 9^e ligne: En ce pays, tout ce v...., *lisez*: En ce pays tout ce vitupère.

Page 104, 19^e ligne et suivantes: M. de Boufflers y est entré avec la cavalerie, et M. Castinel avec l'infanterie, et il y a lieu d'avoir grande peur, *lisez*: M. de Boufflers y est entré avec la cavalerie, et M. Catinat avec l'infanterie, et Italiens d'avoir grand peur.

Page 105, 2^e ligne: Tous les jours les rachas, *lisez*: Tous les jours les pachas.

Page 107, 10^e ligne: *Et viva spargna*, *lisez*: *Et viva Spagna*.

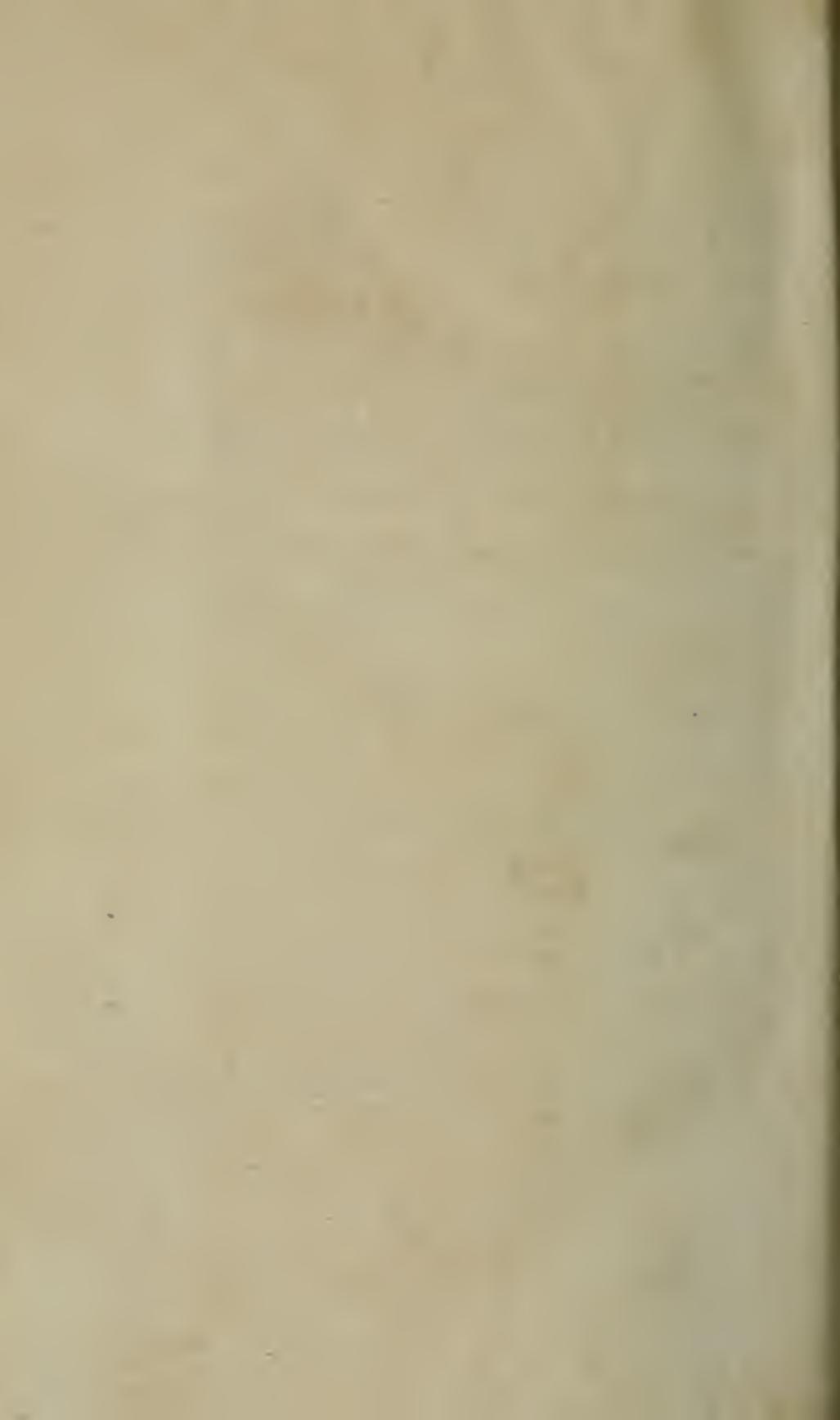
Page 107, 14^e ligne: 14 novembre, *lisez*: 4 décembre 1681.

Page 111, 2^e ligne: 1^{er} décembre, *lisez*: 14 décembre.

Après la page 127, lisez: 128, et non 28.

- Page 129, 22^e ligne* : La Gaité vous a rendu compte, *lisez*: La Gazette.
- Page 154, 3^e ligne* : Dil la Cuillemote, *lisez*: la Caillemote.
- Page 185*: Fragment 76, *lisez en tête*, la date de 1681.
- Page 199, 3^e ligne*: Ne m'entendez-vous point maintenant...., *ajoutez*: C'est *durius faba et lapillis*.
- Page 205, 21^e ligne*: A propos de brandillage, M. l'Archiduc...., *lisez*: M. l'archidiacre.
- Page 209; 12^e ligne*: (du Sr P.)..., *lisez*: (du Saint-Père).
- Page 216, 2^e ligne*: A M. Despréaux, *lisez*: De M. Despréaux.
- Page 225, au lieu de XCXIII, lisez*: XCXIV.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.



2 vol

~~5~~

x

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

--	--	--	--



a39003



002649357b

CE PQ 1820

.M279 1854 V002

COO MAUCROIX, FR OEUVRES DIV

ACC# 1216139

